

✝ Commanderies par département ✝

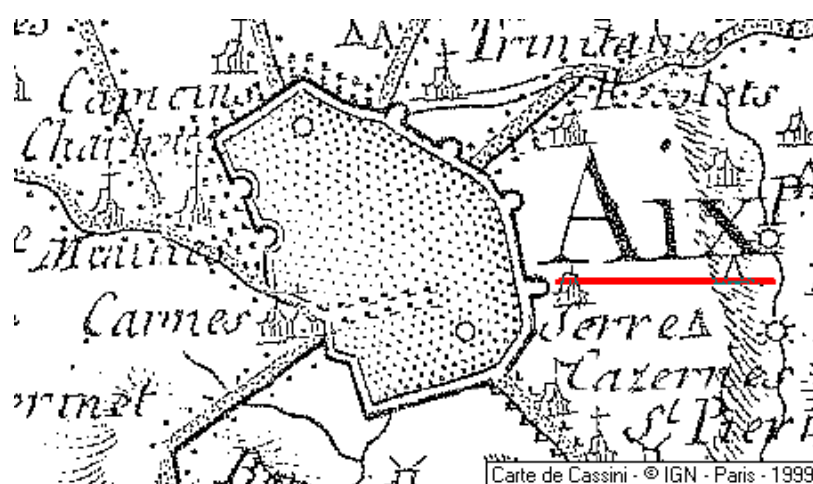
Les commanderies de France triées par département

Département des Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence (13)

Maison du Temple d'Aix-en-Provence

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement et Canton: Aix-en-Provence - 13



Localisation: Maison du Temple d'Aix-en-Provence

C'est à partir de 1143 que l'Ordre est mentionné dans le diocèse d'Aix (1).

La dévotion des princes catalans pour les Ordres Militaires est visible pour le choix des lieux de leur inhumation. Certains choisissent les abbayes, ou les chapelles des commanderies.

1. *J.-A. Durbec, « Les Templiers en Provence », p. 32-37, 97-112 et 123-124. Les premières donations sont reçues à Saint-Antonin sur Bayon, près d'Aix, en 1143, tandis que la cité épiscopale est investie à partir de 1175.*

On trouve parfois ces princes en visite dans les commanderies ou sont témoins d'actes passés par les frères, on rencontre plus souvent encore ces dits frères dans les suites comtales:

En 1145, novembre, Raimon Bérenger IV est témoin d'une transaction passée entre Pierre de « Rovira », maître du Temple en Provence-Espagne, et Gaucelem d'Assillan, prieur de Saint-Gilles. Il est le 23 octobre 1155, au Temple d'Arles, Alphonse II et Sanche sont au Temple de Montpellier en juin 1204.

Raimon Bérenger V est au Temple d'Aix le 12 septembre 1235 et à l'Hôpital d'Aix le 21 février 1239.

A Aix, les Templiers possédaient la petite Maison de Sainte-Catherine, alors que les Hospitaliers eux possédaient un immense complexe dans la ville, qui deviendra très vite une nécropole comtale. Il ne reste plus rien de ces deux Ordres en cette ville. Il faut dire que les aménagements successifs ont été des très dommageables aux vestiges. On trouve encore à Aix une église, tellement remaniée, que l'on ne pourrait croire qu'elle est issue d'un des Ordres.

A Aix, les Hospitaliers occupent une position périurbaine classique, dans les faubourgs le long de l'antique voie aurélienne, les Templiers résident dans la ville comtale: voyez Y. Esquieu, « L'Eglise des Hospitaliers », page 103; et N. Coulet, Aix-en-Provence, page 30.

Des moines-soldats confrontés aux crispations anticléricales

La croisade albigeoise, puis la pacification angevine, ont ranimé en Provence des tensions latentes depuis la crise grégorienne. Au sein d'une partie au moins des élites politisées s'est développé un sentiment mêlant à la fois solidarité pour la cause toulousaine, sympathie pour le parti gibelin et opposition aux Français et à des évêques figurant comme les relais locaux de la théocratie pontificale.

Cet amalgame a donné lieu, entre le dernier tiers du XIIe et la fin du siècle suivant, à des crispations anticléricales cycliques dont les mobiles furent tout à la fois ecclésiologiques, politiques et économiques. Ces réactions furent principalement dirigées contre les clercs séculiers, mais elles n'épargnèrent pas les ordres militaires. C'est encore un troubadour qui nous livre une clé pour comprendre le sentiment d'une partie au moins de l'opinion sur les moines-guerriers. Après le traité de Paris de 1229, et donc la défaite du « parti occitan », Bernat Sicart de Marvéjols s'attriste sur le sort du comté de Toulouse et de la terre d'Argence et jette sa vindicte sur les Français et les

clercs « malhonnêtes. » Il s'en prend notamment aux Templiers et aux Hospitaliers qu'il accable de défauts classiques: orgueil, simonie, avidité de richesses. Surtout, se sentant « déçu et trahi » par leur « perfidie », il soupçonne à mots couverts leur alliance avec ces Français honnis.

Or, cette rancoeur semble bien s'être traduite dans les faits. En mai 1229, Bermon de Luzenson, commandeur de l'Hôpital de Trinquetaille, se plaint à l'archevêque Uc Béroard que les chanoines et d'autres clercs ont envahi la maison de Saint-Thomas, fracturant les portes, s'en prenant aux cloches de la chapelle et emportant divers objets. On apprend en outre que le podestat Torello de Strada, au nom de la commune, s'est attaqué à la commanderie et à ses possessions et qu'il aurait agi à la demande de l'archevêque en personne.

Le conflit entre dans le cadre des tensions entre séculiers et réguliers, mais il se double d'une hostilité du parti communal à rencontre des Hospitaliers. Cette hostilité, on y reviendra, est avivée par des tensions économiques, mais elle semble également recouper des mobiles plus politiques. En effet, alors que les faits remontent très probablement à 1222-1224, date du podestat de Torello de Strada, la plainte des Hospitaliers vis-à-vis de l'archevêque Uc Béroard est ranimée un mois seulement après le traité de Paris (11 avril 1229). Ce podestat fut un Gibelin notoire, tandis qu'Uc Béroard parut également bien plus conciliant que son successeur Joan Baussan à l'égard du parti impérial.

Dans ce contexte, les frères de Saint-Thomas n'ont-ils pas profité d'un retour au calme marqué par la victoire du parti pro-français pour obtenir réparation et rappeler la complicité entre les factieux et un prélat plutôt complaisant à l'égard des Gibelins ?

Une décennie plus tard, survient dans un environnement similaire, un autre épisode impliquant les deux ordres militaires arlésiens. Bien que fréquemment rapporté par l'historiographie locale, il mérite ici quelques approfondissements.

Alors que les opposants au pouvoir angevin unissaient leurs forces autour de la ligue communale entre Marseille, Avignon et Arles, l'épiscopat de Joan Baussan fut marqué par de violentes contestations anticléricales.

Durant l'automne 1248, les Arlésiens révoltés contre le comte de Provence et contre leur archevêque s'en prirent à la commanderie de l'Hôpital, massacrant plusieurs frères, et

s'attaquèrent aussi aux possessions du Temple (2).

2. *J. H. Albanès, U. Chevaliers, Gallia Christiana Novissima - Arles, n° 1132, col. 432* (12 janvier 1250): in primis quod extraxerunt de domo et ecclesia Hospitalis Sancti Thome quosdam milites, quorum quosdam extinctos interfecerunt et vilissime dilaniaverunt. Item quasdam domos Templi propria temeritate diruerunt. L'ensemble de ces révoltes est décrit par un réquisitoire de l'archevêque daté de janvier 1250, mais l'historiographie s'accorde à les placer peu de temps après le 28 août 1248, date de l'embarquement de Charles d'Anjou pour la croisade.

La violence qui semble s'être exercée sur quelques uns de ces Hospitaliers, dont les corps, écrit Joan Baussan, furent mis en pièces, tient peut-être du meurtre ritualisé et témoigne de la rancœur accumulée par les habitants.

Là encore, on peut accepter l'interprétation économique qui voudrait que ces derniers aient été exaspérés par la richesse de l'ordre et par son activité de prêteur sur gages. Mais il faut aller plus loin. Les insurgés s'en sont pris en particulier à un religieux proche de l'archevêque, nommé frère Joan d'Arles, l'accusant d'avoir joué les intermédiaires entre le prélat et les « Francigenas. »

Or il s'avère que ce mystérieux frère Joan est un templier. Successivement commandeur de Fos, de Bayles et d'Aix, il apparaît effectivement, dès - 1245, mais surtout dans les années qui suivent, très proche de l'archevêque comme de Charles d'Anjou (3).

En mars 1245, il intervient en tant que procureur de Joan Baussan dans une concession de moulins au Trébon à la commanderie d'Arles. En octobre de la même année, toujours au nom de l'archevêque, il passe quittance au commandeur de Saint-Thomas au sujet d'une terre. Le 3 août 1251, lorsque Joan Baussan s'engage à livrer son château de Salon à Charles d'Anjou, Joan, devenu commandeur de Bayles, est toujours là. Cinq jours plus tard, on le retrouve comme second témoin au serment de fidélité prêté au prince par les habitants de Salon. En octobre 1257, Joan, devenu commandeur d'Aix, est présent au compromis établi entre l'archevêque et les Arlésiens. En novembre 1258, enfin, il apparaît comme le premier témoin cité d'un accord entre le chapitre et le nouvel archevêque Bertran Malferrat.

3. *Chartier du Temple d'Arles, n° 121; et J. H. Albanès, U. Chevaliers, Gallia Christiana Novissima - Arles, n° 2709, 1154, 1156, 1187 et 1193.*

L'intuition de l'historien d'Arles Louis Anibert, qui avait interprété ces violences comme

une vengeance des Arlésiens à l'encontre des ordres militaires suspects à leurs yeux de pro-angevinisme, se révèle donc exacte. La collaboration entre Joan Baussan et les Templiers de son diocèse ne s'arrête pas au parcours individuel de frère Joan. En décembre 1236, un compromis à propos des dîmes de Saliers soulignait « la ferveur que l'archevêque éprouvait dans l'amour et la protection de la dite maison » du Temple. Deux ans plus tard, le prélat avait ainsi remis dix setiers sur une rente annuelle que la commanderie de Saint-Gilles devait à l'archevêché en remerciement des nombreux services que l'ordre avait rendus à sa personne et à l'Eglise d'Arles.

Or, à l'automne 1249, une année après les événements dont furent victimes les ordres militaires arlésiens, la fureur anticléricale n'étant pas retombée, Joan Baussan doit fuir son archevêché pour se réfugier à Saint-Pierre de Camppublic.

Le choix de ce lieu n'est sans doute pas fortuit. Il se situe en terre d'Argence, un territoire symbole de l'irrédentisme des comtes de Toulouse face à la seigneurie archiépiscopale puis à la confiscation de leurs Etats par les Français. L'Hôpital et le Temple avaient chacun une maison dans cette enclave du diocèse d'Arles désormais en terre royale, et l'archevêque pouvait donc s'y sentir en sécurité (4).

4. *Saint-Pierre de Camppublic avait fait partie des fiefs dont l'archevêque Michel de Mourèse avait investi Simon de Montfort en janvier 1215 - J. H. Albanès, U. Chevaliers, Gallia Christana Novissima - Arles, n° 828, à partir de 1226, la terre d'Argence est incluse dans la sénéchaussée de Beaucaire, - R. Michel, L'administration, page 5.*

Le Temple, on l'a dit, avait même été installé en ces lieux en 1193 par Imbert d'Eyguières, l'un des prédécesseurs de Joan Baussan. A la lecture de ces événements, l'orthodoxie comme l'intégration des ordres militaires dans la politique princière et théocratique locale ne fait donc guère de doute. Quelques décennies plus tard enfin, le troubadour Rostan Berenghler, partisan du roi d'Aragon, s'en prend encore aux Templiers dans une tenson avec un bâtard de Jaume Ier. Il fustige leur orgueil et les décrit admirant leurs chevelures blondes: « E lurs cabeils saurs remiran. »

Ne peut-on voir dans cette allusion hermétique un amalgame entre les frères et les Français ?

Si la blondeur des cheveux peut, pour un Marseillais, éventuellement apparaître comme un trait nordique, souvenons-nous aussi que l'orgueil est un défaut couramment reproché aux Français, et notamment au premier d'entre eux en Provence, Charles d'Anjou.

A Aix, il possédait, avant 1249, un hôpital sous le vocable de Notre-Dame de la

Cavalerie (5). Il apparaît également que l'institution Notre-Dame de Beauvezet, établie par un couple de laïcs à l'extérieur de la ville sur la route de Marseille, échut aux mains de l'ordre. Ce dernier était possessionné autour de cet hôpital et, en 1283, une élection de sépulture fut accomplie « in ecclesia Sancte Marie de Bellevisse de Aquis ordinis milicie Templi (6) »

5. Ainsi que le suggère, à cette date, un legs de 12 deniers fait au cas où cet hôpital serait rétabli. *J. Pourrière, Les hôpitaux, page 16.*

6. Selon J. Pourrière, la maison de l'Aumône et l'hôpital de Beauvezet constituent le même établissement. Or, les Templiers ont des biens dans le quartier de l'Aumône: en 1226, ils donnent aux frères de cette maison un espace vide confrontant l'hôpital et situé devant Notre-Dame de Beauvezet. Et en février 1307, ils obtiennent une reconnaissance pour une maison devant la même église, J. Pourrière, *ibid.*, p. 19, 47 et 177-182. Il n'est pas impossible que l'initiative privée de la fondation ait été faite sur une possession du Temple et que l'établissement leur fût cédé après la disparition des patrons laïcs. *Archives départementales des Bouches du Rhône (Marseille), 56 H 5169 (29 août 1283).*

Le pouvoir central s'immisçait encore dans la perception de tous les revenus lucratifs. Le comte et le roi, en même temps qu'ils s'attachaient à fixer les limites territoriales de leurs juridictions respectives, avaient entrepris de récupérer l'ensemble des péages sur le Rhône (7).

7. *J. de Romefort, « Le Rhône », p. 76-77; et R. Michel, L'administration royale, pages 164 et 171-172.*

A La Motte, le sénéchal de Beaucaire imposa au Temple un partage des revenus du port. Or, l'attention accordée au bornage de ce terroir pourrait avoir été motivée par l'exploitation d'un péage sur le sel nouvellement acquis par le roi(8).

8. *Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 486 (6 juin 1271); et R. Jeolas, Ecrits sur Saint-Gilles, page 146.*

En effet, ce dernier, comme le comte de Provence, s'était assuré le monopole des transactions sur le sel, ce qui dut sérieusement hypothéquer les revenus des Templiers dont on a fait remarquer l'activité en la matière (9).

9. Sur l'acquisition du monopole du sel et sur la gabelle au profit du roi comme du comte de Provence, *J. de Romefort, « Le sel en Provence », pages 174-180; et E. Baratier, Enquête, pages 44-46.*

Ainsi, aux Saintes-Mariés, le bailli du comte de Provence prétendit les empêcher d'exploiter les salines et le commandeur de Nega Romieu dut produire des témoins pour prouver l'ancienneté de l'activité de sa maison (10).

10. Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 497 (20 octobre 1287).

Le développement de la fiscalité saline eut même une conséquence indirecte pour la maison d'Aix qui, en 1302, fut obligée de revendre au comte plusieurs maisons qu'elle louait afin de permettre la construction des nouveaux bâtiments de la gabelle (11).

11. Archives des Bouches du Rhône (Marseille), B 417 (1302).

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Aix-en-Provence

Les Templiers s'installèrent à Aix, proche du palais comtal, vers 1154, dans une rue qui prit le nom de « rue du Temple. » La commanderie comprenait une église dite de « Sainte Catherine »; un hospice, un four, des écuries, un verger, un cimetière. (Roux-Alphéran, Les Rues d'Aix, 1848).

Une grande maison dans la rue Sainte Catherine, qui avait appartenu au Temple, fut démolie en 1787; on y voyait encore, au XVIIe siècle quelques marques de la demeure des religieux, comme des têtes d'empereur en relief, une montée et un escalier à la façon des cloîtres, et une chambre entièrement peinte, ayant à un côté la figure de l'adoration des rois... et de l'autre l'image d'un crucifix, ayant à sa droite la figure de la Sainte Vierge, et à sa gauche celle de Saint Jean, marques bien contraires à ce de quoi on les accusait.

Dans une autre partie de l'ancienne commanderie « on voyait... sculptés deux Templiers à cheval, armés et cuirassés »

Honoré Bouchet, Histoire de Provence pages 329-330

La maison d'Aix avait pour commandeurs

Jean Matthias (Johannes Matthias) - 1263

Guillaume Girard (Guillelmus Girardus) - 1286

Commandeur de la maison du Temple d'Aix, et récemment lieutenant du vénérable seigneur Albert de Blacas, commandeur de la maison du Temple d'Aix.

Albert de Blacas (Albertus Blacasii) - 1286, et avant 1308

« Commandeur de la maison du Temple d'Aix » avant 1286, 1302

« Commandeur des maisons de Saint Maurice et d'Aix » 1293-1302 « Commandeur des

maisons de Saint Maurice, Bras et Aix » 1293, 1308.

Il est non seulement commandeur de ces maisons, mais aussi Bailli de toute la région. Il appartenait à la branche des Blacas d'Aups, qui deviendra plus tard celle des ducs de Blacas.

Fonds: Archives Bouches du Rhône, B. 151, 152, 381, 417, H2 10, 45.

Cf. Trudon des Ormes, p. 261;

Schottmuller, II, p. 424, 433.

Prutz p. 336, 339; Finke, II, p. 347.

Sources: E. G. Léonard Tableau des Maisons du Temple en France et de leurs commandeurs (1150-1317).

Note sur les Templiers.

Les Templiers s'étaient établis à Aix en 1140. Une bulle d'Adrien IV, en 1154, parle de leur maison.

Ils fondèrent de nombreux hospices en Provence, et s'occupèrent de rétablir les chemins et de protéger les voyageurs, moyennant des péages divers.

Le même coup de force qu'en France fut appliqué en Provence. Le comte Charles II envoya, le 13 janvier 1308, tous ses juges et viguiers deux lettres, dont la première demandait un accusé de réception et prescrivant de N'ouvrir la seconde que le 23. Celle-ci portait: « Nous vous ordonnons, sous peine de punition exemplaire, de prendre vos mesures avec tant de prudence et de secret que le 24 du présent mois vous fassiez arrêter et mettre sous bonne garde tous les Templiers qui se trouvent dans votre ressort, empêchant qu'on leur fasse aucun mal. »

Ces instructions furent exécutées au jour dit, de grand matin. A Aix, le commandeur Albert de Blacas et trois religieux furent saisis dans leur lit. Vingt-sept Templiers furent enfermés dans le château de Meyrargues, et vingt-un dans celui de Pertuis ces chiffres indiquent leur nombre dans les maisons de Provence.

Guillaume Aycardi, prévôt de Saint-Sauveur, un des huit commissaires nommés par le pape pour examiner leur cause, refusa d'informer contre eux. Aucun ne fut mis à mort.

Il ne paraît pas que les Templiers de Provence, non plus que ceux du Languedoc, aient pris part aux crimes dont on accusa leurs frères de France.

A Aix en Provence, ils n'étaient pas riches: seulement quelques terres et bestiaux, c'était tout; pas d'argenterie.

Clément V, dans la bulle donnée le 22 mars 1312, au concile de Vienne, supprima l'Ordre du Temple « non par manière de condamnation, mais par voie de provision », ce qui laissera toujours du doute non sur les crimes de quelques particuliers, mais sur la culpabilité de l'Ordre en général.

La bulle du 2 mai 1312, attribua les biens des Templiers aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

La Maison du Temple d'Aix était bâtie sur l'emplacement des prisons actuelles et les Templiers possédaient d'autres Maisons à l'est de cette dite prisons.

Le couvent des Clarisses (rue Sainte-Claire), fondé en 1312 fut bâti sur l'emplacement des écuries de la Maison du Temple d'Aix. L'église des Templiers dédiée à Sainte Catherine, fut rachetée par la province aux Hospitaliers de Saint-Jean en 1787.

sources: Les paroisses du diocèse d'Aix, leurs souvenirs et leurs monuments. Tome 1. Par l'abbé M. Constantin. - Imprimerie de A. Makaire (Aix) - 1890-1898

Aix-en-Provence

Ce groupement comprend les possessions et juridictions d'Aix-en-Provence et de Marseille.

Pourquoi laisser de côté la commanderie d'Aix-en-Provence ou de l'unir à celle de Bayles. Ce furent deux maisons biens distinctes malgré qu'à certaines époques elles eurent un commandeur commun, mais nous verrons pourquoi elles étaient unies.

Les Templiers s'installèrent dans la région d'Aix-en-Provence en 1143. Dans la ville même ils établirent leur maison avant 1191 puisque le 25 avril de cette année, le pape Célestin III demandait à l'évêque d'Antibes de spécifier aux Templiers de démolir une église qu'ils ont fait construire à Aix, malgré l'opposition formulée par le prévôt et les chanoines du chapitre (1). La commanderie d'Aix-en-Provence est surtout connue par des actes concernant son église et son cimetière.

En parlant de l'église il faut croire que la décision pontificale ne fut pas suivie et les droits paroissiaux furent à l'origine de litiges entre les Templiers et les chanoines.

L'archevêque d'Aix, Bermont Cornut conclut un accord entre les deux parties en 1213 (2). Les chanoines ne voulurent pas voir dans la décision épiscopale un quelconque règlement et ne tardèrent pas à revenir sur les droits. Cette fois-ci ce fut le prévôt lui-même, Raimond Audibert qui, avant de devenir archevêque d'Aix défendra les droits des Templiers face à ses chanoines (3).

Le comte de Provence fut à Aix l'hôte des Templiers. Le 12 septembre 1236, il signe la trêve avec les marseillais, dans le cimetière des Templiers (4), tandis que le 14 mai 1239 ce sera Raimond Bérenger, évêque de Fréjus qui signera la confirmation de la donation des châteaux des Arcs et de Trans à Arnaud de Villeneuve. Ce dernier acte fut signé dans les jardins du Temple d'Aix-en-Provence (5).

Le premier document concernant les biens est daté du 28 février 1263, lorsqu'Audibert Suellus donne dix éminées de terre sur le territoire du Puy-Sainte-Réparate au lieu-dit le Pradal. Le commandeur d'Aix, frère Jean ajoute le titre de commandeur de Bayles et confirme cette donation (6).

Le premier commandeur connu est cité dans un diplôme, d'Alphonse d'Aragon concernant les privilèges de l'abbaye de Saint-Pons-de-Gémenos, le 13 décembre 1209 (7).

Aix-en-Provence devint commanderie majeure, chef de juridiction après le chapitre provincial de 1285.

Commandeurs d'Aix-en-Provence

Guillaume de Saino, 1209

Jean Mathias, 1262, commandeur d'Aix en Provence et de Bayles

Guillaume Giraud, 1286, puis lieutenant d'Albert de Blacas

Albert de Blacas, 1286-1308

1. Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanès, Ms. 1042, fol. 3.

2. Albanes, opuscule cité. Aix en Provence, col. 65.

3. Albanes, opuscule cité. Aix en Provence, 132.

4. Albanes, opuscule cité. Aix en Provence, 142.

5. Marseille. Archives Départementales, B 326.

6. Marseille. Archives Départementales, H. 756 et H. 21, fol. 216. 56 H, 5169.

7. Dailliez (Laurent). L'Abbaye de Saint-Pons-de-Gémenos. Marseille. 1967.

Suppressions des Ordres Religieux

Les décrets de l'assemblée constituante supprimèrent les ordres religieux dès le mois de février 1790, après avoir englobé leurs biens dans la confiscation générale des biens du clergé qui marque la fin de 1789. Les religieux de l'ordre de Malte, malgré les éminents services rendus à la civilisation, furent chassés et dépouillés comme les autres.

Le trésor de Saint-Jean offrit une riche proie aux révolutionnaires. Il se composait, en sus de ce que la commanderie d'Aix possédait, des objets de la maison des Templiers d'Aix et de la commanderie hospitalière de Marseille, réunis les uns en 1312, les autres en 1664. De précieuses reliques y étaient conservées deux portions notables de la vraie croix, un doigt de sainte Madeleine, le livre d'heures et un peigne en corne de saint Thomas Becket, le chapeau épiscopal de saint Louis de Provence; etc.; tout fut profané.

On envoya à la Monnaie deux croix processionnelles et un buste de saint Symphorien en argent, la mitre brodée du prieur, sa crosse d'ivoire, un autel portatif antique. Trois chasses en vermeil et d'autres pièces précieuses n'arrivèrent pas jusqu'à Paris, retenues au départ ou au passage par quelques bons patriotes.

sources: Les paroisses du diocèse d'Aix, leurs souvenirs et leurs monuments. Tome 1. Par l'abbé M. Constantin. - Imprimerie de A. Makaire (Aix) - 1890-1898

Top

Argeliers (13)

Maison du Temple d'Argeliers

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Châteaurenard - 13



Localisation: Maison du Temple d'Argeliers

A Arles, même les vieilles familles consulaires sont tôt atteintes par une gêne matérielle mise à profit par l'opportunisme des moines-soldats. Limitons-nous ici à un exemple: Uc Rapina (1175-1216), alors consul, est issu d'une famille qui avait déjà mené des affaires avec le Temple (1).

1. En 1175, sa soeur Rispauda avait vendu une terre et trois ans plus tard, Dolça, épouse de Jaufré Rapina, avait donné ses droits à La Vernède

— Uc Rapina s'était porté fidéjusseur à cette occasion, Chartier du Temple d'Arles, n° 014 et 016.

— Uc Rapina, qui apparaît souvent comme témoin dans les chartes du Temple, est consul en 1204-1205 et 1215-1216, Chartier du Temple d'Arles, n° 014, 026, 041-044, 055.

Il commence, en décembre 1204, par vendre à l'ordre sa part seigneuriale sur un tènement à Perlas. Mais le mois suivant, il doit engager, contre 4 livres de raimondins, sa part de « dominium » sur un « affar » aux Argeliers.

La localisation de l'hypothèque n'est pas innocente: quelques jours auparavant, le Temple avait justement acheté à la maison de **Bonpas** une partie du « dominium » au même lieu-dit et Uc Rapina était intervenu pour confirmer cette vente sous sa directe en percevant le trézain.

La mise en gage offrait à l'ordre la perspective de rassembler les parts seigneuriales sur cet honneur.

Or c'est chose faite en janvier 1214 lorsqu'Uc Rapina, probablement dans l'incapacité d'honorer sa dette, se résout à céder le cens de huit deniers qu'il avait engagé sur l'affar des Argeliers.

2. Chartier du Temple d'Arles, n° 042, 043, 044 et 059.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Top

Arles (13)

Maison du Temple d'Arles-sur-Rhône

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement et Canton: Arles - 13



Localisation: Maison du Temple d'Arles-sur-Rhône

La commanderie de Saint-Gilles avait la juridiction sur la commanderie majeure d'Arles dont la fondation eut lieu aux environs de 1140. On ne sait pas exactement en quelle année eut lieu la première donation. En 1138, nous sommes certains qu'il n'y avait rien en Arles. Par contre, en 1142, Bernard Roland, que nous avons connu à Saint-Gilles, Roaix et Richerenches se trouve en Arles. Dans une transaction avec l'archevêché mais il n'est aucunement fait mention d'une maison du Temple et le frère templier n'est cité qu'en témoin, en 1146 par contre, la maison d'Arles existait. Au mois de juin de cette année, une vigne était vendue aux frères de la maison du Temple d'Arles, en présence de Bernard, commandeur, d'un chapelain et de dix frères (1).

Les bâtiments devaient être importants en 1142, puisqu'au mois de décembre de cette année eut lieu le premier chapitre provincial, ainsi que nous l'apprend un acte de Raoul Guillaume qui, devant partir en Terre Sainte, fait une donation au Temple de La Clau et dresse l'inventaire par devant les frères réunis alors qu'il était de passage à Arles (2). En 1155, la maison du Temple d'Arles recevait un personnage d'importance, le comte Raimond-Bérenger IV, prince d'Aragon qui concédait certains droits à l'archevêché d'Embrun (3). Avec cet acte nous avons la première mention de commandeur d'Arles, en présence de Bernard, maître car l'acte précise qu'il fut signé dans la maison des frères du Temple en Arles en présence de Bernard, maître dudit lieu. L'archevêque d'Arles fut un protecteur des Templiers et c'est peu de temps après la fondation qu'il les autorisa à avoir un cimetière. En 1152, Pierre de la Rovière recevait la permission d'enterrer à côté de l'oratoire. En 1201 et au mois d'avril, l'archevêque Imbert réglait le droit de sépulture entre les Templiers de Marseille et le chapitre de la même ville (4).

Les donations sont des plus importantes et même des plus originales. Le 22 mars 1224, Jacmée, femme de Geoffroy Bâton, fait son testament et lègue pour les templiers de la maison d'Arles ce qu'elle possède depuis les Anguillers jusqu'à la Trache, mais elle demande que « le maître du Temple soit tenu de recevoir comme Chevalier, mon bailli Héliisiaire » (5).

Les biens de la maison d'Arles seront très étendus. Nous pouvons citer les lieux de Trébons qui passeront à Laurade. Dans la Crau les diverses possessions s'étendaient sur Pernes, Dezeaumes, Saint-Martin, Coulier, Coulobires, etc. En Camargue, la maison d'Arles occupait des lieux situés dans la partie centrale de l'île tandis que la partie orientale les biens étaient exploités par la grange de Villeneuve. Les droits sont nettement définis par les actes. Malgré l'enchevêtrement dans les donations entre Arles, Tarascon, Saint-Gilles et Laurade on arrive aisément à départager les biens. Malgré tout nous devons faire une constatation, c'est que dans l'Ordre du Temple, étant donné qu'il n'y avait à proprement parlé aucune indépendance d'une commanderie à l'autre, la fondation d'une maison était souvent nécessitée par une réunion de biens très localisés et cela dès les débuts.

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977

Commandeurs d'Arles

Bernard Roland, 1137-1165

Bernard de Calatori, 1165-1172

Bertrand Calbaud, 1173-1175

Bertrand de Ventairol, 1175-1178

Pierre Bérenger, 1178-1183

Bertrand Hugues, 1184-1185

Guillaume de Soliers, 1185-1189

Pierre Bérenger, 1189-1190, commandeur de Laurade en 1196

Guillaume Soliers 1190-1200

Pierre de Villeplaine, 1200

Bertrang de Casa, 1201

Guillaume de Saignon, 1202-1205

Raimond Chaussoard, 1206-1208

Guillaume de Saignon. 1208-1210

Raimond Chaussoard, 1211-1212

Pons Faber, 1212

Pierre de Chateauneuf, 1213-1219

Raimond Chaussoard, 1219-1227

Guillaume de la Fare, 1228

Gui de Bruissac, 1229-1230

Guillaume Pierre, 1229-1231

Giraud 1234-1235

Gaucelme de Noves, 1235-1237

Giraud 1237-1249

Rostang des Baux, 1249-1250

Giraud 1250-1261

Gui de Bruat, 1262

Jourdan Daumas, 1262

Giraud, 1262-1263

Guillaume de Cavaillon, 1263-1274

Sous-Commandeurs d'Arles

Giraud, 1196-1199

Raimond d'Alma, 1208

Raimond de Tarascon, 1210-1212

Raimond de la Roche, 1213-1217

Guillaume Pierre, 1223-1227

Giraud, 1227-1233

R. 1239-1241

Guillaume Clari, 1274

Jean Roy, 1308

Guillaume Clari, 1275

Lambert, 1275-1277

Guillaume de Cavaillon, 1277

Guillaume Broteil, 1278

Guillaume de Cavaillon, 1279-1282

Guillaume Clari, 1283-1285

Bérenger de Montredon, 1285

Bertrend, 1285

Pierre Ricaud, 1288

Jean Bérenguer, 1289-1296

Jauceran de Plazolis, 1296-1305

Guillaume de la Roche, 1306-1307

1. Marseille. Archives Départementales, 56 h. Ancienne côte. Temple - Arles.

2. Rodez. Archives Départementales, H. Malte, La Clau, n°1 - Verlaguet, Cartulaire. n°2 et 3

3. Bouche (R P. Honoré), histoire de Provence, t. III, p. 121.

4. Albanes Gallia Christ. Novssa. Arles. n° 1132.

5. le texte dit bien premove militem helleiarum bajulum meum. Avignon. Archives Départementales G. 1. 658. 65.

Maison du Temple d'Arles

Il aura fallu attendre une quinzaine d'années après la visite d'Hugues de Payns en Occident pour que l'ordre du Temple prenne pied dans la région du Bas-Rhône, alors que dès l'époque du concile de Troyes, celui-ci recevait ses premières donations en Champagne, en Bourgogne et en Flandre et y fondait bientôt ses premières maisons.

A partir de 1136, l'expansion en Provence est toutefois très rapide et dès le milieu du siècle, l'assise institutionnelle et patrimoniale des principales commanderies est déjà solide. A la fin du siècle, la constitution du réseau des commanderies est achevée grâce à l'établissement d'une série de points d'ancrage secondaires. Puis le système est complété par l'organisation, à partir de chaque commanderie, d'une trame de dépendances qui est achevée dans le premier tiers du XIIIe siècle. Ces fondations répondent-elle à une stratégie raisonnée ou dépendent-elles du hasard des premières donations ? La réponse doit être nuancée, puisque l'ordre semble bien devoir sa présence dans des sites comme Saint-Paul, Richerenches ou Montfrin à l'opportunité des acquisitions préliminaires. Mais l'investissement des cités d'Arles, Avignon et peut-être Saint-Gilles a bien été provoqué par l'envoi de représentants.

Le Temple est parfaitement parvenu à se faire une place dans plusieurs sites où l'Hôpital avait déjà une base solide (Saint-Gilles, Arles, Avignon...).

On peut dire que la chapelle du Temple d'Arles existe sûrement avant 1152.

Un frère se détache également rapidement à la tête de la jeune communauté, trahissant l'établissement d'une véritable commanderie. A Arles, Bernat de Calador est appelé preceptor dès 1146 (1).

1. Chartier du Temple d'Arles, n° 003. Même si la titulature n'est pas immédiatement et définitivement fixée puisque le même est dit procurator en 1166, n° 008.

A Arles, la première mention de ce dignitaire ecclésiastique remonte à 1146 (2).

2. Cartulaire de Richerenches, n° 2 (15 juin 1138); et Chartier du Temple d'Arles, n° 003 (juin 1146).

La présence fréquente de Peire de Rovira dans le Bas-Rhône montre bien l'intérêt revêtu par la région pour les Templiers. Cet infatigable voyageur n'a cessé de raffermir les fondations locales, comme en témoigne son action à divers moments de grande importance pour l'avenir de ces maisons. En décembre 1142, Peire de Rovira préside

un chapitre à Arles, « A. d'Albon Cartulaire Général du Temple, n° 281. »

Il revient enfin dans la région de 1151 à 1157 et est notamment présent à des moments importants pour les maisons d'Arles (1152) « Chartier du Temple d'Arles, n° 004. »

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Territoire du Trébon (Trébon, Laurade, Lansac)

Le manse de Trébon est cité pour la première fois en 1246, Chartier du Temple d'Arles, n° 123. Le site de Laurade, on l'a vu, complète celui de Tarascon dès le début du XIII^e s. La maison apparaît pour la première fois en 1263 (n° 143), mais elle existe sûrement depuis longtemps déjà. Ce doublet Tarascon-Laurade est complété par l'installation de l'ordre à Lansac consécutivement à la donation de cette villa par Uc de Baux en novembre 1234, n° 100.

Camargue (Clamadour, Méjanès, Paulon, Saintes-Maries-de-la-Mer)

La grange de Clamadour, qui appartient à cette date à la maison de Saliers, n'est inventoriée qu'en 1309, Chartier du Temple d'Arles, n° 173-174. Mais celle d'Arles reçoit des biens dans ce terroir dès 1167, n° 038 bis. Une autre grange, dite de Trassam, se trouve dans le même terroir, n° 174. Les Templiers ont une stare à Méjanès en 1249, n° 127. La maison de Paulon apparaît en 1275, n° 149. Un « hospicium » dans la bourgade des Saintes-Maries-de-la-Mer est attesté par l'inventaire de 1309, n° 173.

Le long du bras principal du Rhône (Rupta, Vernède)

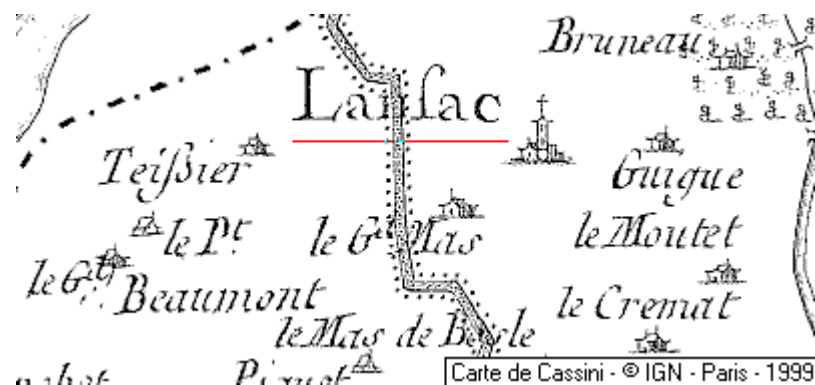
Il faut attendre 1245 pour lire une mention du manse de La Vernède, mais les Templiers ont acquis des biens dans ce terroir dès 1178 au moins, Chartier du Temple d'Arles, n° 016 et 122. Le manse de Rupta n'est pas cité avant 1308, mais les frères ont commencé à acquérir des biens à cet endroit dès le milieu du siècle précédent, Chartier du Temple d'Arles, n° 172 (janvier 1308) et 134 (octobre 1252).

La commanderie d'Arles a pu également être à l'origine de maisons un peu plus éloignées, comme par exemple à Châteauneuf-de-Gadagne (84), dans le diocèse de Cavaillon, dont le statut demeure assez flou.

En 1170, le commandeur d'Arles reçoit une terre dans la localité de Châteauneuf-[de-Gardagne] « subtus domus milicie », Chartier du Temple d'Arles, n° 013; voir R. Bailly, Les Templiers, p. 78-82.

Possession de la Maison d'Arles - Lansac

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Salon-de-Provence - 13



Localisation: Domaine du Temple à Lansac

Possession de la Maison d'Arles - Laurade

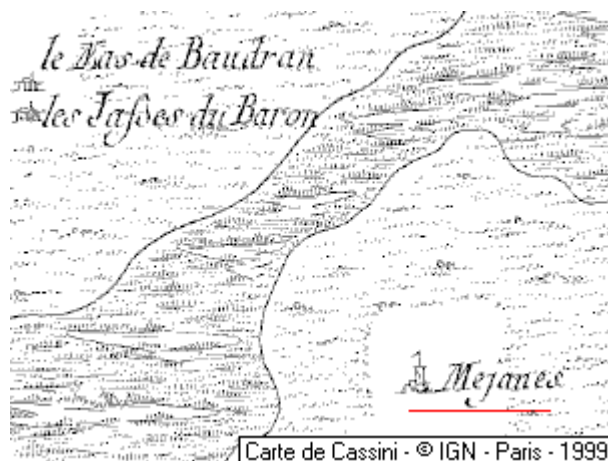
Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Salon-de-Provence,
Commune: Saint-Etienne-du-Grés - 13



Localisation: Domaine du Temple à Laurade

Possession de la Maison d'Arles - Méjanes

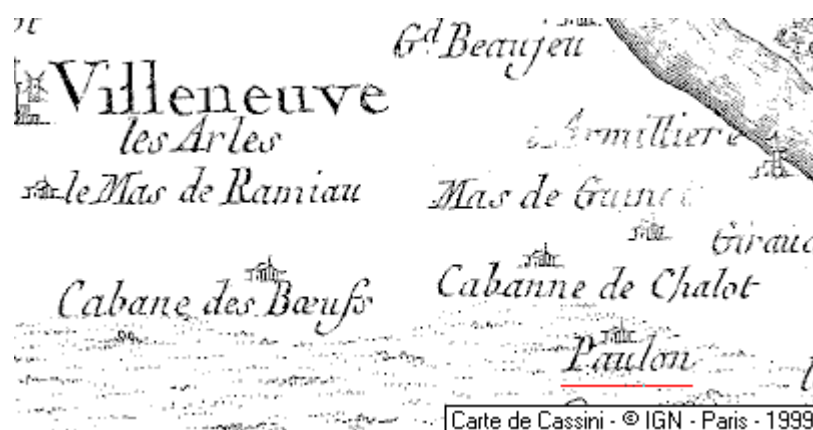
Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Salon-de-Provence,
Commune: Saintes-Maries-de-la-Mer - 13



Localisation: Domaine du Temple à Méjanès

Possession de la Maison d'Arles - Paulon

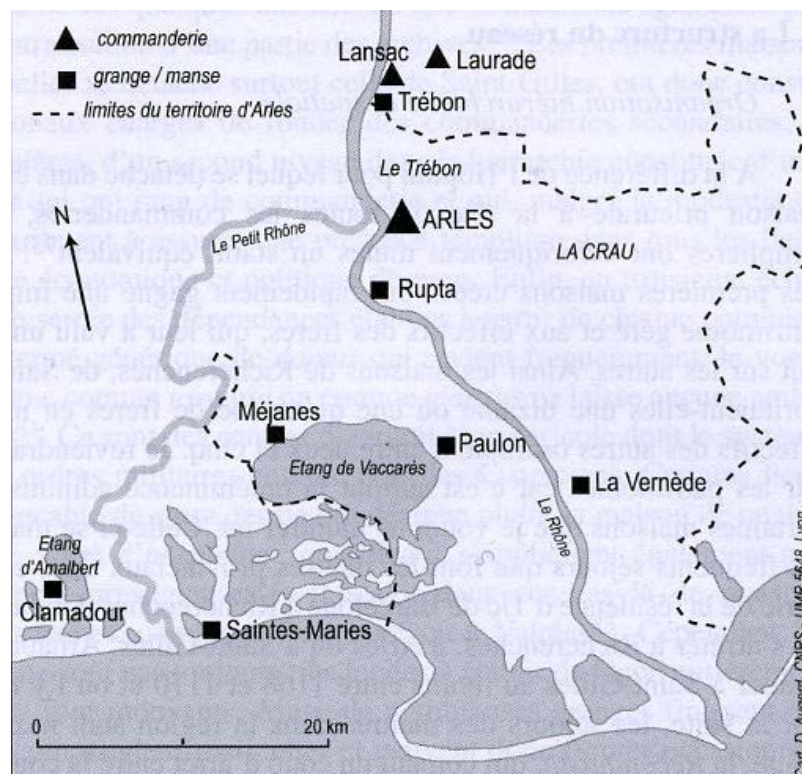
Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement et Canton: Arles - 13



Localisation: Domaine du Temple à Paulon

Possession de la Maison d'Arles - Perles

Les archives templières d'Arles donnent une vision du temporel différente de ce que l'Authentique laisse voir à Saint-Gilles. Ici, pas de cartulaire, mais un charrier qui, quoique fort riche, ne peut prétendre éclairer de manière exhaustive les grandes étapes de la constitution domaniale. En revanche, la présence de l'inventaire de janvier 1308 dressé lors de l'arrestation des frères, malgré quelques lacunes, donne une idée assez précise de leur richesse foncière. C'est tout d'abord en direction de la plaine du Trébon que les Templiers jettent leur dévolu dès 1145, pour y constituer l'un de leurs principaux ensembles fonciers dans le terroir arlésien (fig. 8).



Les acquisitions s'y multiplient jusque dans les années 1230, puis sont complétées par des échanges, notamment au Pré Baussenc (1).

1. Dons et achats: Chartier du Temple d'Arles, n° 002, 011, 012, 019, 026, 049, 080, 089, 098, 109, 110, 114, 117 et 172 (mention dans les archives d'une trentaine d'acquisitions au Trébon); échanges: n° 108, 111, 123, 124, 143.

Le sol, pour l'essentiel tenu en alleu, offre ici plusieurs possibilités: les condamines sont sans doute laissées aux céréales, mais l'ordre y développe la vigne et exploite aussi les pâtures. Au XIIIe siècle, la grande propriété semble bien représentée dans ce secteur où sont mentionnés des affars (2).

2. Chartier du Temple d'Arles, n° 111, 113, 124, 143. Beaucoup de terres s'étendent en moyenne sur 10-20 sétérées, soit 170-300 ares (d'après l'équivalence proposée par L. Stouff, Arles, p. 767). L'affar est un domaine polymorphe (comprenant terres, pâtures, paluns, bois...), vaste d'une soixantaine d'hectares en moyenne et groupé autour d'un mas, L. Stouff, « Le mas arlésien », p. 167-168.

La gestion du domaine s'effectue à partir du manse de Trébon, mais sans doute aussi de la petite maison de Lansac qui a la juridiction sur le Pré Baussenc. L'implantation en ce dernier lieu découle de l'importante donation d'Uc V de Baux, vicomte de Marseille, de la seigneurie sur la villa de Lansac (3). Les biens acquis ici furent regroupés avec

ceux de Laurade et de Tarascon pour former une commanderie, toujours étroitement dépendante d'Arles.

3. Chartier du Temple d'Arles, n° 100 (23 novembre 1234).

Selon une chronologie mal déterminée, les possessions se sont encore étendues au sud d'Arles, en Petite-Camargue et dans la basse plaine de la rive gauche.

Là, furent rassemblés dès les années 1170, des terres à Perles et surtout à La Vernède où le commandeur Guilhem de Solliès dirigea une intense campagne d'acquisitions (4).

4. Acquisitions à Perlas où les donations sont nombreuses les premières années: Chartier du Temple d'Arles, n° 017, 038, 042, 054, 065, 070, 073, 141, 144 et 172 (4 ventes inventoriées); et à La Vernède: n° 016, 020, 021, 022, 029, 031, 032, 033, 036, 040, 122.

En Petite-Camargue, la maison d'Arles possédait quelques biens à Corrège, mais surtout à Méjanès et à Paulon.

Entre 1216 et 1252, elle semble avoir particulièrement ciblé le secteur de Paulon où presque toutes les acquisitions confrontent déjà des terres templières (5). La plupart des terres, dites franchises ou allodiales, sont achetées ou prises à bail à des chevaliers artésiens. L'ordre y cultive des céréales mais possède aussi des herbages.

5. Chartier du Temple d'Arles, n° 063, 079, 083, 084, 085, 086, 093, 094, 095, 097, 104, 105, 132, 133.

En 1234, Uc V de Baux, contre un prêt important, engage auprès de la maison d'Arles tous ses droits sur plusieurs villages de Camargue et notamment Méjanès. Dans l'incapacité de rembourser, son fils Gilbert II de Baux vend finalement cette villa et ses dépendances pour 43 000 sous raimondins en 1240 (6). Désormais seigneurs de Méjanès, les frères durent inaugurer ici une nouvelle campagne d'achats (7). Des terres à céréales, des ferrages, c'est-à-dire des espaces de culture maraichère intensive, et des maisons sont ici tenus par des emphytéotes.

6. Chartier du Temple d'Arles, n° 099 (novembre 1234), 101 (décembre 1234) et 112 (avril 1240).

7. Chartier du Temple d'Arles, n° 119, 130, 154 et 172. Peu d'actes documentent celle-ci, mais l'étendue des possessions se mesure au nombre de baux emphytéotiques que l'ordre consent à partir du milieu du XIIIe s., n° 127, 128, 129, 157 et 172(en 1308, une trentaine d'emphytéotes reconnaissent aux enquêteurs comtaux des biens à Méjanès).

En bordure du Rhône pour finir, sur la rive gauche, un noyau foncier est aussi exploité à

Rupta (8). L'essentiel du patrimoine rural de la maison d'Arles est donc acquis dans les années 1240, époque à laquelle les textes laissent aussi entrevoir le réseau des granges. Malgré l'absence de cartulaire qui rendrait aussi évidente qu'à Saint-Gilles ou qu'à Trinquetaille une progression centrifuge, il est clair qu'ici aussi la maison-mère a conduit avec succès un essaimage systématique dans tout le terroir arlésien.

8. Les acquisitions ne sont pas mentionnées avant les années 1260. L'ordre possède ici des terres, sans doute à céréales, des herbages et au moins un affar, Chartier du Temple d'Arles, n° 134, 137, 138, 139, 151, 162.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Maison du Temple d'Arles

A Arles, il y a deux importantes commanderies, l'une est l'ancienne commanderie de l'Ordre du Temple et l'autre l'actuel musée Réattu, qui lui est l'ancienne commanderie des Hospitaliers.

1145, c'est à partir de cette année que les Templiers commencent à investir les plaines désertiques du Trébon et y constituer leurs principaux ensembles fonciers dans le terroir Arlésien.

En août 1184, ils achètent un jardin;

En 1190, la commune d'Arles construit son enceinte pour structurer le quartier du Bourg-Neuf, les Templiers en profitent pour réorganiser les abords de leur commanderie. Avec l'accord de l'archevêque seigneur du bourg, ils achètent aux consuls une rue longeant leur commanderie. Cette transaction fut faite au prix fort 2 600 sous, ils contribuent en plus au financement du rempart pour 566 sous supplémentaires.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883).

Arles Cartulaire Manuscrit du Temple (1150-1317)

D'après le témoignage d'une charte datée du mois de décembre 1142, où sont inscrites des donations faites au Temple dans un chapitre tenu à Arles en présence de Pierre de Rovère - Maître en Provence et Espagne - et de nombreux frères de l'Ordre, on peut se demander si le Temple ne possédait pas déjà un lieu de réunion dans cette ville ? (Cartulaire d'Albon)

La commanderie d'Arles était située dans la rue de la Cavalerie. Quand les Hospitaliers héritèrent des biens du Temple, ils quittèrent leur maison de Trinquetailles et

s'installèrent rue de la Cavalerie. La chapelle de Malte, récemment restaurée et rendue au culte, est donc aussi celle des Templiers.

Pour les biens du Temple situés dans le comté de Provence, voir Schottmuller, Index II, p. 428.

La maison d'Arles, à laquelle sont soumises toutes les possessions du Temple sur la rive gauche du Rhône - entre Avignon et la mer - a pour personnel des commandeurs, des sous-commandeurs et des cameriers. Mais les commandeurs et leurs lieutenants portent souvent le même titre, il est donc difficile de les distinguer. Ainsi la liste suivante est-elle très Incertaine et doit sans doute mélanger les noms de ces dignitaires.

Commandeurs d'Arles par le Marquis d'Albon

Brenard Rolland (Bernardus Rollandus) vers 1140-1150

Nommé très souvent à cette date dans les chartes de Richerenches.

Bernard de Chaledur (Bernardus de Calateri, Calatorio) - 1165-1170

Bertrand Gabald (Bertrandus Gabaldus) - 1175

Bernard de Venterol (Bernardus de Ventairol) - 1175

(Venterol, Drôme, arrondissement et canton de Nyons)

Pierre Béranger (Petrus Berengarius) - 1176-1189

Bertrand Hugues (Bertrandus Hugo) - 1184-1185

Guillaume de Soler (Gulllelmus de Solario, Soleriis) - 1186-1200

(Soler, Pyrénées Orientales, arrondissement de Perpignan, commune Millau.)

Pierre de Villeplane (Petrus de Villaplana) - 1200

Bernard de Case (Bernardus de Casa) - 1201

Commandeur de Saint Gilles, q.v.

Guillaume de Saignon (Gulllelmus de Sannone, Sagnon) - 1202-1205, 1209-1210

(Saignon, Vaucluse, arrondissement et canton d'Apt)

Maître en Provence - 1214

Raymond Chausoard (Raimundus Chausoardus) - 1211, 1219-1227

Nommé en 1210 à la maison de Bayles (Var) pour représenter l'Ordre dans un procès avec les moines de Saint Victor.

Maître de Toulouse (1213-1215) à l'époque de la bataille de Muret.

Pons Faber (Poncius Faber) - 1212

Pierre de Châteauneuf (Petrus de Castronovo) - 1213-1219

(Châteauneuf de Gadagne, Vaucluse, arrondissement d'Avignon, canton Isle-sur-la Sorgue)

Guillaume de Far (Gullelmus de Fara) - 1228

(Fare-les-Oliviers, Bouches du Rhône, arrondissement d'Aix, canton Berre-1'Etang)

Gui de Brissac (Guido de Bruissaco) - 1229-1230

(Brissac, Hérault, arrondissement Montpellier, canton Ganges)

Guillaume Pierre (Gullelmus Petrus) - 1229-1231

Guiraud (Guiraudus) - 1234-1263

Sous-Commandeur d'Arles de 1227 à 1233

Commandeur des Maisons du Temple en Provence en 1235

Commandeur d'Avignon de 1264 à 1268

Gaucelme de Vaves (Gaucelmus de Naves) - 1235-1237

(Naves, Ardèche, arrondissement de Largentière, canton Les Vans)

Rostand de Buis (Rostagnus de Buccio) - 1249

(Buis-les-Baronnies, Drôme, arrondissement de Nyons)

Commandeur de Ruou en 1252, 1253, 1260

Commandeur de Saint Gilles 1264

Guillaume de Col (Guillelmus de Collo) - 1261

Gui de Bruat (Guido de Bruat) - 1262

(Bruat, Drôme, arrondissement de Valence, canton Chabeuil)

Jordan d'Almace (Jordanus Dalmatii) - 1262

Guillaume de Cavaillon (Gullelmus de Cavaillone) - 1263-1279

(Cavaillon, Vaucluse, arrondissement d'Apt)

Commandeur de Saint Gilles en 1274-1275

Guillaume de Clare (Gullelmus de Clari) 1263-1265, 1284-1285

Commandeur de Cavaillon 1275

Lambert (Lambertus) - 1275-1277

Commandeur d'Hyères en 1256

Camérier de Saint Gilles 1263-1265

Commandeur de Pézenas en 1266

Commandeur de Saint Gilles 1263-1271

Guillaume de Brotet (Guillelmus de Broteti) - 1278

Béranger de Montredon (Berengarius de Monterodata) - 1285

(Montredon, Gard, arrondissement de Nîmes, canton Sommières)

Bertrand (Bertrandus) - 1285

Ricaut de Pierre (Ricavus Pétri) - 1288

Commandeur de Nice, Grasse, Biot 1295-1301

Commandeur de Peirasson et Cogolin 1303

Jean Béranger (Johannes Berengarius) - 1293

Jausserand de Planzolles (Jauceranus de Plauzolis) - 1296-1305

(Planzolles, Ardèche, arrondissement de Largentière, canton Joyeuse)

Guillaume de La Roche (Guillelmus de Roca) 1306-1307

Trudon des Ormes fait aussi mention d'un certain Raimond de Brocadhil.

Sous-Commandeurs d'Arles par le Marquis d'Albon

Guirald (Guiraldus) - 1196-1199

Raymond d'Aumes (Raimundus de Almis) - 1208

(Aumes, Hérault, arrondissement Béziers, canton Montagnac)

Raymond de Tarascon (Raimundus de Tarascone) - 1210-1212

(Tarascon, Bouches du Rhône, arrondissement d'Arles).

Raymond de La Roche (Raymundus de Roca) - 1213-1217

Guillaume de Pierre (Guillelmus Pétri) - 1223-1227

Commandeur 1229-1231

Guiraud (Guiraudus) - 1227-1233

(Commandeur 1234-1263 q.v.)

R. 1239

Jean Roy (Johannes Rey) - 1303

Léonard note avec soin toute variation dans l'usage des termes « Commendator » ou « Praeceptor », mais il ne s'agit que de la langue écrite, a'est à dire d'un latin plus ou moins savant.

On ne disait jamais « praecepteur » ou « praeoptorie », mais « commandeur » et « commanderie. » Les Templiers, d'ailleurs, simplifiaient a l'excès: la Règle ne cite que deux titres - « maître » et « commandeur », et deux formes d'adresse - « beau sire » et « beau frère. »

Fonds: Archives des Bouches du Rhône, B. 433, B. 1126; H2 9-34, 44, 115, 134, 144.

Archives d'Arles, Authenticum domus Templi St. Egidii.

Bibliothèque d'Avignon, ms 2754.

Bibliothèque Nationale, ms lat. 11082

cf. Trudon des Ormes, op. cit. p. 258.

Prutz, op. cit. p. 343

Sources: E-G. Léonard, Introduction au Cartulaire Manuscrit du Temple (1150-1317) constitué par le Marquis d'Albon.

Top

Barbantane (13)

Domaine du Temple de Barbantane

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Châteaurenard - 13



Localisation: Domaine du Temple de Barbantane

Toujours après 1250, les Templiers d'Avignon, rassemblent des terres à Barbentane. Plusieurs maisons fonctionnent d'ailleurs en binôme avec un site en ville et un centre d'exploitation situé en marge de l'habitat ou résolument en campagne. Il en va ainsi avec Avignon - Barbentane.

La commanderie d'Avignon n'avait qu'une dépendance: il faut attendre l'inventaire du 24 janvier 1308 pour avoir la mention du manse dit « ultra Durenciam » dépendant de cette maison, « *Chartier du Temple d'Avignon, n° 89.* »

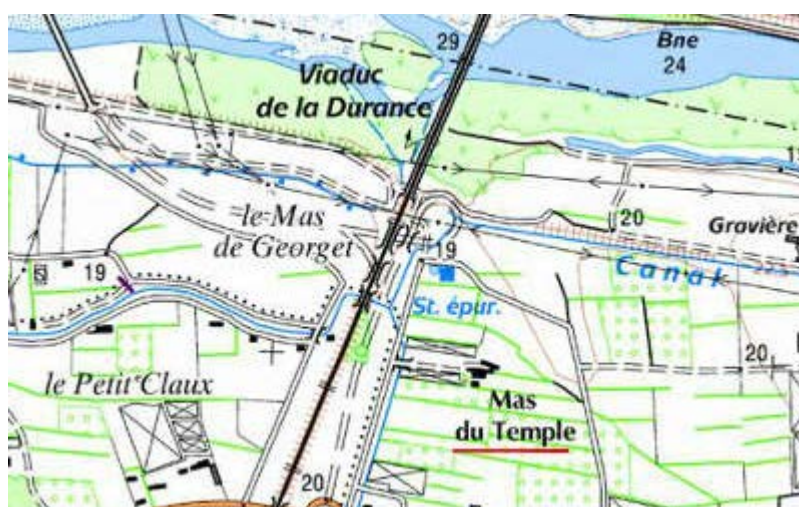
Les visites ultérieures de l'Hôpital permettent de situer cette exploitation dans les environs de Rognonas et de Barbentane.

« *Archives Segreto Vaticano, collection 51, fol. 313 (juin 1373)* »

« Item ultra Durenciam prope locum de Ronhonacio duae bastidae cum certis terris et pratis quorum una bastida de Ronhonacio et alla de Templo nuncupantur » « *Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 56 H 124 (24 juin 1411)* » Quadam grangiam vocatam bastida rempli Barbentane.

Sur les terres qui environnent leur grange de Barbentane, on voit ainsi les Templiers d'Avignon acquérir quelques terrains à bâtir: « *Chartier du Temple d'Avignon, n° 53 et 56.* »

Mas du Temple à Rognonas



Localisation: Domaine du Temple de Rognonas

L'ancienne grange templière de Barbentane, appelée bastide en 1308, est devenue un mas sur le cadastre du XIXe siècle. Son souvenir subsiste sous le toponyme « Mas du Temple », entre la Durance et le village de Rognonas.

Les chartes nous font encore connaître une forme d'habitat dispersé plus modeste et sans doute assez précaire: des cabanes disséminées dans les zones d'herbages ou de marais pouvaient servir d'habitat temporaire aux bergers et autres exploitants: En 1225, un accord avec le monastère d'Ulmet stipule que les familiers du Temple pourront construire des cabanes pour garder le bétail: *Chartier du Temple d'Arles, n° 082.*

Bien souvent signalées au centre d'une condamine, elles constituent avec leur cour une véritable tête d'exploitation: Celle de Rupta est mentionnée avec sa cour protégée par des vallats: *Chartier du Temple d'Arles, n° 139 et 165.*

Toutefois, il n'est pas impossible que ces centres d'exploitation isolés aient parfois offert des éléments défensifs. A la fin du XIIe et au XIIIe siècle en Camargue, le mansus est souvent l'héritier d'une turris. Le terme de bastida, quant à lui, renvoie clairement au registre militaire: La maison de Barbentane peut indifféremment être appelée « domus sive mansus » ou « bastida »: « *Chartier du Temple d'Avignon, n° 89.* »

Il y a autour de chaque grange des ensembles de terres directement cultivées par les frères. Au près de la « bastida ultra Durenciam », à Barbentane, sont comptabilisées cinq pièces de terres céréalières couvrant vingt six saumées au total, soit quatorze hectares environ, que le frère gardien de la grange a en partie ensemencées lui-même, plus huit fosserées de vignes: « *Chartier du Temple d'Avignon, n° 89 (d'après l'équivalence donnée par la Bibliothèque Municipale d'Arles, ms 2195).* »

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Commanderie de Barbentane

D'après l'itinéraire de la célèbre expédition des Croisades, Barbentane étant devenu un lieu de halte pour les pèlerins qui se rendaient de Bordeaux au Saint-Sépulcre, ce poste fixa les yeux des Templiers qui y ont laissé des traces encore vivantes de leur passage dans plusieurs rues et notamment, dans la maison curiale (1) où l'on remarque comme un de leurs ouvrages deux grands arceaux d'une épaisseur extraordinaire, dont le dessus forme une terrasse.

1. La maison curiale est encore appelée Clastrum du latin, cloître.

La maison curiale, nous dit la Statistique, faisait partie du cloître des Templiers ; on y voit leurs croix, et des tombeaux en briques ont été reconnus autour de son enceinte.

Un autre domaine des Templiers était le Mas du Temple, des Templiers, ses premiers possesseurs, suppliciés en l'année 1312.

Après les Templiers, il siégea dans la maison curiale une commanderie de l'ordre de Saint-Jean. Le clocher de notre église en porte aussi la marque dans une croix qu'on trouve à son sommet, et le quartier du terroir qu'on nomme *Coumandours* rappelle ses domaines.

Quant à sa naissance au sein de Barbentane, c'est, selon quelques-uns, au sire Henry-Joseph de Robin que Barbentane dut l'érection d'une commanderie, grâce à un acte héroïque qui le signala en Palestine, alors que cette Terre-Sainte était arrachée aux mains des infidèles.

L'auteur des Bords du Rhône va nous apprendre à quelle occasion. Écoutons-le parler.

« Malgré, nous dit-il, les délices que lui offrait la ville natale, la noble famille de Robin Barbentane n'en continua pas moins ses glorieux travaux, poursuivant toujours son élévation dans l'ordre des chevaliers de Malte : aussi, devons-nous préconiser ici le courage invincible que le fier chevalier montra dans les combats, faisant ; comme nous allons le voir, prouesses merveilles.

« Brave parmi les plus braves, c'est un de Barbentane, le pieux Henri-Joseph qui, dans une mêlée terrible, s'élança comme un lion sur le chef des Sarrasins haut comme une tour : combat de David et de Goliath, non pas à distance avec une fronde et une pierre, mais combat corps à corps, fer contre fer, poitrine contre poitrine, combat de géant dont le chevalier de Malte sortit vainqueur.

« Que ferais-tu à ma place d'un ennemi vaincu, dit-il au chef barbare en le tenant sous son genou gauche et sous la pointé de son poignard ?

« Ce que j'en ferais, répondit fièrement le chef sarrasin, je l'égorgerais sans merci.

« Eh bien ! Infidèle, relève-toi, reprend le preux Barbentanais ; moi, chevalier chrétien, je te fais grâce.

« Ce magnifique fait d'armes fut largement récompensé, car le Grand-Maître de l'Ordre, voulant en consacrer la mémoire, érigea Barbentane en commanderie héréditaire avec un apanage de quatre mille livres. »

Voir une vue de l'ancien château de [Barbentane](#)

Suite du texte avec les **Hospitaliers** de Saint-Jean de Jérusalem

*Sources: Fontaine Sébastien- Histoire pittoresque de la ville de Barbentane et de ses environs, depuis son origine jusques à nos jours. Tarascon 1854 - **Bnf***

Commanderies de Barbentane

Les origines du nom même de la commanderie « Barbentane » sont difficiles à identifier. Il semblerait qu'il n'y a aucun lien avec la commune située au nord d'Avignon. En effet, dès le XVI^e siècle, ce nom de Barbentane est attribué à un terroir géographique parfois lié au chef de la commanderie : Saint-Jean de Barbentane situé sur la commune de Bellegarde, et très souvent comme étant l'ancien nom des cabanes situées sur l'emplacement actuel du mas de Liviers, entre Sylvéreal et Capette, le long du Petit-Rhône. Plus anciennement encore, ce terroir portait le nom de Ribeyrès, lorsqu'il était en grande partie géré par les Templiers.

Ce qui prête à confusion, c'est que là aussi, comme dans le cas d'Argence, Petit-Argence, Grande Argence et Sainte-Anne, les archivistes ont eu du mal à classer ou interpréter certains documents.

Extrait de l'inventaire sommaire Des Archives Départementales des Bouches du Rhône 1869.

Par Mr de Grasset Archives Ecclésiastiques - série H (page 20)

XVII. Commanderies de Barbentane, Beaulieu et Béziers.

I. Barbentane. — L'abbé et chapitre de Psalmodi inféodèrent, en 1178, à la Maison du Temple, le tènement de la Venne, moyennant le service annuel d'un veau d'un an ou de dix sols au choix de l'abbé.

En 1261 et 1264, ce domaine s'accrut par l'acquisition de terres, maisons et moulins, et il devint pour ainsi dire le noyau de la commanderie de Barbentane.

Le membre de Sollich, qui en dépendait, avait été légué aux Templiers en 1152 par Pons-André de Sollich ; quelques années plus tard le commandeur du Temple de Montpellier l'échangea avec le commandeur de l'Hôpital de la même ville, contre une terre à Contreirargues : Il fut agrandi par achats de terres, maisons, droits et directes en 1168, 1169, 1173, 1190 et 1192.

Le commandeur avait en outre droit de dépaissance au terroir de Bellegarde.

Revenu net en 1777, 6.530 livres.

Sources: Histoire du Grand Prieuré de Saint-Gilles : par Frère Jean RAYBAUD (Manuscrit repris par le Chanoine NICOLAS)

TOME I 1904 : Page 247 (Bellegarde, ancienne commanderie templière).

Voir pour les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ce site : **Nemausensis**

Bayles (13)

Maison du Temple de Bayles

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Aix-en-Provence, Canton: Trets, Commune: Saint-Antonin-sur-Bayon - 13



Localisation: Maison du Temple de Bayles

Le 16 décembre 1143, par un acte signé à Aubagne, Marie, fille d'Hugues de Marcholf et Pierre, Geoffroy son mari, notifiant que pour eux, leurs enfants, leurs successeurs, afin que Dieu leur pardonne leurs péchés, donnent et offrent à perpétuité et intégralement à Dieu et à la Milice du Temple, au frère et ministre Pierre Rogerius, la part du territoire de Puyloubier qui leur appartient, limitée par les Croix jusqu'à la limite de Rousset et jusqu'à la Pierre Rouge.

Le même jour, Rotbald d'Aubagne et sa femme Audilense, pour les mêmes raisons, donnent à la milice du Temple de Salomon de Jérusalem, à Pierre Rogerius et à ses successeurs et aux frères du Temple tout ce qu'ils ont et pourraient avoir sur le territoire de Puyloubier (1).

1. Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanès, Manuscrit 753.

La commanderie eut de nombreux biens dans les environs immédiats. Ces biens furent convoités tant par le clergé séculier que par le clergé régulier. Les dîmes firent l'objet de disputes avec l'abbaye de Saint-Victor. Le 18 février 1178, un arbitrage eut lieu pour les dîmes entre le commandeur de Bayles, Hugues de Sade et le prieur de Saint-Pons de Puyloubier. L'affaire fut réglée à l'amiable par Pons Niel, bailli du comte de Provence. Les templiers abandonnent leur champ aux bénédictins, mais toutes les terres que

labouraient les Templiers furent déclarées libres des dîmes et cela à perpétuité. L'acte fut passé entre les mains d'Arnaud de la Tour Rouge, maître en Provence et partie des Espagnes et Guérin, prévôt de Fréjus (2).

2. Marseille. Archives Départementales B. 152.

Les bénédictins de Saint-Victor n'en étaient pas à leur premier coup. Le 26 septembre 1156, l'évêque de Fréjus, Pierre de Montlaur fut chargé par le comte de Provence, Raymond-Bérenger de faire une enquête afin de tracer les limites des possessions des Templiers et des bénédictins sur les territoires de Vauvenargues et de Saint-Antonin (3).

3. Cartulaire de Saint-Victor N° 950.

En 1209, le testament du comte de Forcalquier cite Raimond Chossard, commandeur de Bayles qui sera quelques années plus tard commandeur d'Arles.

Cet embryon de territoire donna naissance à la commanderie de Bayles qui s'implantera à la limite des propriétés actuellement connues sous le nom des Eaux-Vives et touchant les paluds actuellement connus sous le nom de ferme de l'Etang.

Les luttes intestines avec les bénédictins ne s'arrêtèrent pas et les procès se succédaient les uns après les autres à une cadence très rapide. Le plus important eut lieu le 23 mars 1225 et se termina par un compromis entre R. d'Argilière, commandeur de Bayles et le prieur Bernard Dupuy représentant les moines de Saint Antonin sur Bayon. Les deux parties choisirent leurs arbitres: Rostang de Combs commandeur du Ruou pour les Templiers et le prieur d'Auriol pour les bénédictins. L'affaire fut débattue sur le perron de la maison du Temple d'Aix-en-Provence en présence de plusieurs chanoines et autres personnes parmi lesquelles se trouvaient les avocats Valentini, père et fils.

Le prieur réclamait aux templiers, au nom de son monastère des terres, près et vignes qu'il prétendait posséder par droit seigneurial ou presque, biens situés sur le territoire de Saint-Antonin et du Castellet de Bayles. Les arbitres ayant repris les actes s'aperçurent que toutes les possessions en litige avaient été données par les seigneurs voisins: Jaucerand, Roubaud, Pons Bernard et autres et cela aux Templiers. Les bénédictins furent déboutés de leurs prétentions (4).

4. Cartulaire de Saint-Victor N° 968.

Afin et surtout de mettre en évidence les élucubrations émises au sujet de prétendus

trésors ou secrets nous devons signaler que le plus intéressant pour la commanderie de Bayles n'en reste pas moins l'inventaire des biens exécuté le 24 janvier 1308. Nous le donnons intégralement. On pourra noter aussi l'importance des instruments aratoires.

L'inventaire fut dressé par Pierre Raymond, damoiseau et clavaire d'Aix, du mandat de Pierre Gantelme et Pons Garnier, juges d'Aix en présence de Benrmond de Lanzela, notaire à la cour.

L'inventaire commença par l'église où ils virent:

- deux cloches dans le campanile
- une petite cloche pour l'élévation
- deux clés des portes de l'église
- une autre d'armoire dans laquelle il y avait:
 - un missel, un livre des évangiles
 - un livre des épîtres
 - un collataire ou ordinaire
 - un livre des offices
 - un livre des répons
 - un livre de l'office eucharistique
 - un livre contenant les psaumes, les hymnes, les répons et les légendes historiques
 - un livre contenant la vie des pères ou des saints
 - un grand livre des légendes historiques
- deux chasubles avec une aube et une étole et un manipule

A l'autel de Notre-Dame:

- une croix
- trois tableaux de piété
- trois nappes d'autel
- quatre vieux dessus d'autel
- trois petits cierges
- une lampe
- deux burettes
- un grand chandelier
- un petit chandelier
- une autre petite croix
- un calice en argent et sa patène
- un ostensor pour tenir l'hostie
- un dessus d'autel

- un reliquaire
- deux corporaux

A l'autel de Saint-Jean:

- trois nappes
- un dessus d'autel ancien et orné
- des sièges de bois ou petit choeur avec ses sièges

Dans la chambre de l'église (la sacristie):

- cinq toiles entre les neuves et les vieilles dans lesquelles se trouvaient cinq chasubles de soie
- deux étoles, deux manipules et deux chappes de soie
- six nappes d'autel
- un vieux manteau
- deux aubes et deux amicts avec une ceinture (cordon liturgique)
- deux vieilles couvertures
- une caisse dans laquelle se trouvent deux épées
- un couteau
- deux scies pour couper le bois
- un jésus (objet liturgique pour le baiser de paix)
- une bourse de fil avec 65 sous tournois d'argent vieux Dans la dite chambre il y avait:
- une selle pour le cheval
- un instrument de fer pour le jardin
- une faux
- une bêche
- deux houes cassées
- une hache
- deux guides
- deux serviettes
- deux fers pour marquer le chaume
- deux couvertures de lits
- deux étoffes de toile
- une couverture en peau d'agneau
- un matelas
- un coussin

Dans une autre caisse il y a:

— un peu de légumes

Dans une autre pièce:

— quatre balistes

— quatre étoffes de toile, deux matelas et deux coussins

— une caisse dans laquelle se trouvent 60 gros tournois d'argent

— deux sous

Dans une autre pièce:

— un lit avec deux couvertures de lit

— un coussin

— un matelas

— deux étoffes de toile

— une couverture pour dessus

Dans une autre partie de la maison:

— un pétrin

— deux vases de ...

— un pain de cire prête à l'emploi

Dans une autre pièce:

— deux couvertures

— six matelas

— un vase à eau

— deux couvertures de lit

Dans le fournil:

— un pétrin

— une roue à fourner

— quatre moulins

— une caisse à farine

— autour de 80 setiers de farine

Dans la caisse à viande:

— quatre jambons entiers

Dans la salle à vin:

- trois grandes foudres de vin pur
- un autre petit vase plein de vin pur
- trois autres grandes foudres pleines de vin de l'année
- deux foudres vides
- trois grandes carafes
- une chausse pour filtrer

Dans la grande salle:

- une grande table avec les ustensiles pour les repas

Dans la chambre:

- un grand matelas
- un coussin

Près de là:

- 80 grands fromages
- 140 autres petits fromages
- quatre pièces de fer
- trois cribles
- trois peaux de boeuf
- cinq ensembles de joug de boeuf
- deux objets en fer concave pour tendre la tente
- quelques légumes
- 82 émines de grain pour les poules
- six émines de civette
- 184 emines d'anone à la mesure d'Aix

En ce qui concerne les animaux, l'inventaire poursuit après avoir donné le détail des grilles et des plats de cuivre de la cuisine.

— 40 animaux de labour dont:

- 16 à la Galinière
- 2 animaux bovins jeunes
- une vache et son veau
- un âne

20 animaux bovins à la ferme

Le 25 janvier le clavaire se rendit à la Galinière où il y avait:

- 40 émines d'anone
- 1 émine de bois
- 1 banc
- 1 table
- 1 support
- 34 chèvres
- chaume et paille en grande quantité
- une petite porte
- un petit plat en cuivre
- un petit pétrin
- un trépied

Ils allèrent ensuite dans les terres et fermes de Bayles où ils virent:

- 328 animaux ovins entre ceux que gardaient Bertrand Colomb et Hugues Bragenco, pâtre du Temple, le dernier actuellement absent.

Ils virent en plus:

- 4 ânes
- 1 vieux roncín
- deux poulains

Dans la maison de Bayles:

3 linges lavés et une nappe

Le même jour ils virent 455 chèvres entre plusieurs gardiens, 16 coqs et poules.

Ainsi nous avons une juste idée de ce que pouvait posséder une commanderie. L'élevage était intense et la vie des Templiers pauvre. Nous verrons d'ailleurs d'autres inventaires montrant la pauvreté d'une communauté face à des biens temporels importants.

De la commanderie de Bayles dépendait la maison-ferme grange de la Galinière (5).

5. Marseille. Archives Départementales B. 131. Fol. 80-84.

Commandeurs de Bayles

Foulques de Bras, 1170

Hugues de Sade, 1176-1178

Raimond Chaussoard, 1208-1210, commandeur d'Arles avant et après.

R. d'Aguillier, 1225-1227

Hugues du Luc, 1236

Raimond Ermengaud, 1244

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977.

Maison du Temple de Bayles

L'ancienne maison des Templiers de Bayle, « domus templi Bailès », Pergam 1200, à une demi-lieue au sud-est de Saint-Antonin, datait du milieu du XIIe siècle. Elle avait précédé celle d'Aix de quelques années. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une bastide. La bergerie occupe la place de l'église. Dans la cour, débris du cloître; deux pierres portant en relief le soleil et la croix du Temple. On attribue à ces religieux une tranchée de 12 à 15 m. de profondeur, sur une longueur de plus de 300 m. Taillée dans le roc. Ce travail paraît avoir été entrepris pour dessécher un étang qui existait autrefois au-dessous de l'hospice.

Le 24 janvier 1307 au soir, les Templiers furent arrêtés à Bayle et à la grange voisine de la Galinière par le viguier Pierre Gantelmi et le juge Garnier. Tous leurs biens meubles et immeubles furent mis sous séquestre. Un chevalier nommé Raymond Pardigon, un prêtre et onze serviteurs furent saisis et conduits au château de Meyrargues. L'inventaire dressé à cette occasion relate « un troupeau de 384 bêtes à corne, beaucoup de volaille, peu d'argent, seulement 68 sous tournois, etc.; 2 cloches au clocher, une clochette, un livre d'offices, un psautier, un légendaire, une vie de saints, etc. »

Les paroisses du diocèse d'Aix, leurs souvenirs et leurs monuments. Tome 1 - par l'abbé M. Constantin. - Imprimerie d'A.

Makaire (Aix) - 1890-1898

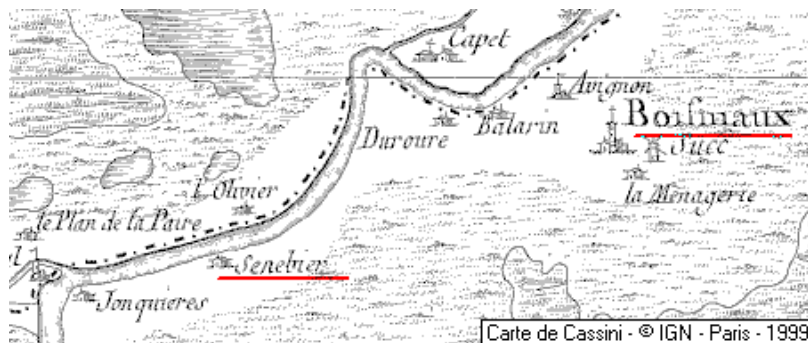
Top

Boismeaux (13)

Biens du Temple à Boismeaux

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Saintes-Maries-de-la-Mer -

13



Localisation: Biens du Temple à Boismieux

Il est très difficile de dire ou de préciser l'étendu des biens du Temple à Boismieux, comme vous pouvez le lire, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient une commanderie sur ce territoire.

A partir de 1170 environ la maison de Saint-Gilles se constitue un domaine propre en Camargue, au bord ou à faible distance du Petit-Rhône. En un temps relativement court - une vingtaine d'années - les Hospitaliers se rendent présents d'un bout à l'autre de cet espace par des acquisitions multiples.

En Haute Camargue, ils procèdent à de nombreux achats à Lauricet à partir de 1177. Plus au nord, les Templiers étaient bien implantés à Saliers, où ils avaient une maison. En 1193, l'Hôpital se rend acquéreur du 1/12e de la seigneurie de Saliers et du 1/4 de celle de Lauricet (Pierre Agulhon, commandeur de Villedieu, achète des droits dans le terroir de Villedieu à un particulier).

Déjà l'Ordre était présent en Moyenne Camargue grâce à une donation à **Gouyère** en 1170, par un achat à **Sénebiers** en 1175.

Vers 1200, il s'implante à Boismieux qui deviendra son principal point d'attache dans cette région (Pierre Agulhon, commandeur de Villedieu, achète des droits dans le terroir de Villedieu à un particulier).

Sources: Daniel Le Blevec - L'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem à **Avignon** et en comtat Venassin au XIIIe siècle.

Biens du Temple à Boismieux

Les possessions templières de Saint-Gilles se développeront vers l'est en direction d'Aigues-Mortes et le domaine trouva son centre au lieu-dit Saint-Jacques. L'extension des biens se poursuivra jusqu'en Camargue où les Templiers acquièrent des propriétés à Saliers qui devint une commanderie. Nous ne savons dire si les biens acquis à Albaron, à Boismieux, à La Vernède étaient sous la juridiction de Saint-Gilles ou d'Arles, quoique

la prédominance de Saint-Gilles soit plus souvent signalée.

La maison de Saliers possédait une chapelle et un cimetière sur l'emplacement de l'église actuelle. La construction des bâtiments eut lieu avant 1198 puisque cette même année éclata un litige qui fut tranché dans l'église de la milice du Temple de Saliers, au sujet des biens acquis à Boismieux (1).

1. Marseille. Archives Départementales chartrier de Saint-Césaire d'Arles.

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977

Biens du Temple à Boismieux

L'alleu semble concentré sur certains terroirs de prédilection de l'ordre, comme le Trébon ou Paulon. Autour de Richerenches enfin, il constitue, selon Ripert-Monclar, « la condition normale de la propriété. » Mais il demeure néanmoins délicat d'estimer l'importance réelle de l'alleu car les chartes sont loin de préciser systématiquement le statut de la terre. Il n'est pas aisé non plus de prouver que les ordres militaires ont activement cherché à s'approprier d'anciens alleux. Certains actes peuvent se révéler d'interprétation délicate. En 1224 par exemple, la maison de Saint-Gilles préfère une moitié de terre allodiale en Argence à cinq terres relevant des seigneurs de Boismieux. Mais rien n'indique la superficie de ces ensembles fonciers respectifs: Cartulaire du Temple de Saint-Gilles, n° 392.

Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Top

Clamadour (13)

Maison du Temple de Clamadour

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Saintes-Maries-de-la-Mer - 13



Localisation: Maison du Temple de Clamadour

L'ordre avait obtenu des seigneurs de Posquières, tout comme l'Hôpital et Franquevaux des droits d'usage dans la proche Sylve Godesque. Il était en outre possessionné dans la forêt de Clamadour, sise autour de l'étang d'Amalbert, à une dizaine de kilomètres au sud-est d'Aigues-Mortes:

Sur la donation des Posquières (1174), cf. dans l'annexe de cet ouvrage, sur la sylve Clamadour, dite aussi d'Albaron, Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 038 bis (mai 1201); et voyez P. Amargier, « La Silva piocha »

La grange de Clamadour, est située dans la Sylve Godesque:

Chartier de Temple d'Arles, n° 038 bis.

La concurrence fut plus vive avec Cîteaux. En effet, l'implantation des deux ordres est contemporaine et les stratégies économiques tout à fait similaires. A partir de 1201, la maison d'Arles s'est opposée au monastère de Silveréal à propos de la forêt de Clamadour. Celle-ci semblait avoir été donnée par Alphonse II d'Aragon à la fois au Temple (1167) et à Cîteaux (1194) afin que ce dernier y fonde un monastère:

Chartier du Temple d'Arles, n° 038 bis (mai 1201). L'abbaye d'Ulmet, primitivement installée au sud de l'étang de Fournelet, se transporte à partir de 1194 dans la sylve d'Albaron, le long du Petit-Rhône, pour y édifier un monastère sur un site plus propice, voyez F. Mazel, La noblesse et l'Eglise, p. 345-346.

L'arbitre, Imbert d'Eyguières, archevêque d'Arles, se rendit sur place pour procéder au partage des terres en cause. La qualité des protagonistes qui intervinrent pour chaque partie - l'abbé de Bonneval, les deux maîtres provinciaux en Provence-Espagne et en Provence - indique assez l'enjeu de l'affaire: pour les Cisterciens, il s'agissait d'obtenir la confirmation du site de leur nouveau monastère, tandis que pour le Temple, il ne fallait

pas laisser échapper cette vaste zone de pâture.

Et de fait, le conflit fut rallumé à deux reprises, en 1217 puis en 1225, lorsque les Cisterciens se plainquirent des spoliations du Temple aux lieux-dits « Argenton » puis « Fournel », dans cette sylve d'Albaron qui leur avait été concédée par le roi d'Aragon:

Chartier du Temple d'Arles, n° 066 bis (19 février 1217) et 082 (18 novembre 1225). L'acte de 1217 précise l'étendue de la donation royale qui longe le Petit-Rhône, du castrum d'Albaron jusqu'à la mer.

Sans doute les Templiers durent-ils mettre à profit les limites mal définies de ce milieu fluctuant de forêts et de marais pour accroître leur espace pastoral. Aussi chaque nouvel arbitrage s'appliqua-t-il à préciser encore les bornages, symbolisés par des croix en 1217, puis par des bornes de pierre en 1225. Les modalités de l'exploitation des herbages, mais aussi des palus (roubines, pêche) et de la sylve (chasse aux lapins et ramassage du bois) furent également détaillées. La rivalité éclate donc ici entre deux ordres lancés dans une politique d'exploitation analogue du terroir camarguais, fondée notamment sur l'élevage. Pour autant, ces tensions apparaissent plutôt ponctuelles, en ville comme à la campagne. Il faut donc se tourner vers l'Hôpital pour apprécier l'impact, sur le développement templier, de la présence d'un ordre sociologiquement et idéologiquement identique.

En 1213, les Templiers de Saint-Gilles interdisent aux emphytéotes d'un domaine à Albaron de couper la végétation des palus car ils se réservent l'herbe pour leurs troupeaux:

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 374.

En 1217, lors d'un accord à propos des pâturages de Clamadour, les Cisterciens d'Ulmet, qui sont les propriétaires éminents, font promettre aux Templiers de ne pas pratiquer l'écobuage pour accroître les friches:

Chartier du Temple d'Arles, n° 064 bis: Et est sciendum quod fratres militie Templi nec alii eorum nomine non debent mittere ignem in predictis pasturis sine consilio abbatis Ulmeti vel ejus bajuli.

En novembre 1225, une controverse avec Ulmet à propos des pâturages de Clamadour déboucha sur l'usuelle procédure de bornage:

Chartier du Temple d'Arles, n° 082.

En 1286, les consuls de Montfrin et la commanderie réglèrent par voie d'arbitrage

l'usage des pâturages et des carrières du territoire. Quelques mois plus tard, la maison du Temple de Bellegarde fut, à son tour, confrontée aux habitants du lieu qui, soutenus par le viguier du roi, empêchaient le bétail de l'ordre de paître sur le ténement du castrum²²⁸. En 1293-1294, les Templiers de Saint-Gilles résolurent leur contentieux avec la communauté des Saintes-Mariés au sujet du territoire de Silveréal et de leur grange de Clamadour.

Tout juste sait-on que la grange et la maison de Clamadour était composée de quatre bâtiments: Clamadour:

Chartier du temple de Saint-Gilles, n° 174 (octobre 1309): dictum mansum seu grangiam cotinentem quatuor domos constructas.

La grange de Clamadour, qui appartient à cette date à la maison de Saliers, n'est inventoriée qu'en 1309:

Chartier du Temple d'Arles, n° 173-174.

Au-delà du terme générique de domus qui revient fréquemment, le vocabulaire qui les désigne comme grangia ou comme mansus ne laisse aucune ambiguïté sur leur statut: Parmi d'autres, sont dits mansus les sites de Trébon, de La Vernède, de Rupta, de Paulon:

Chartier du Temple d'Arles, n° 172 et 173.

On trouve les équivalences de grangia seu domus pour Laurade, de grangia seu mansus pour Paulon et Clamadour, de domus seu mansus pour Rognonas:

Chartier du Temple d'Arles, n° 173-174; et Chartier du Temple d'Avignon, n° 89.

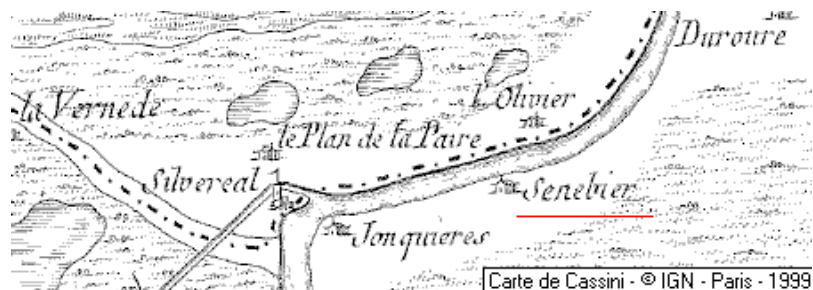
Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Top

Consoude (13)

Pêcheries des Templiers de Consoude

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Saintes-Maries-de-la-Mer, Commune: Sénebiers - 13



Localisation: Consoude était près de Senebiers

Un dossier relatif aux honneurs de Ribaires, de Venna et de Consoude tenus par le Temple sous la directe de l'abbaye de Psalmodi détaille encore les modalités de l'exploitation des canaux et en laisse entrevoir les acteurs.

En 1178, l'abbaye de Psalmodi concède l'honneur de Venna avec l'usage de toutes ses rives au Temple de Saint-Gilles. Les moines recevront une tanche en guise de cens et le produit de quatre pêches ou levées, réalisées de nuit. Ils interdisent en outre aux Templiers de faire de nouvelles pêcheries sans leur accord.

En 1209, la même abbaye, dans la concession de l'honneur de Ribaires, exerce son droit de levée en se réservant la pêche dans les vallats une fois par semaine. Le travail est confié à des piscatores professionnels liés par serment à l'abbaye. Les conditions d'exploitation des honneurs de Venna et de Ribaires sous le dominium de Psalmodi sont rappelées en 1266.

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 091, 367 et 482.

Il montre les moines de Psalmodi très attentifs à la gestion des ressources aquatiques, à l'instar d'ailleurs de ceux de Montmajour.

Les droits d'exploitation des roubines, souvent qualifiés de pêcheries, sont donc activement recherchés et font l'objet de toutes les transactions.

Le droit de pêche peut faire l'objet d'une vente isolée, par exemple à Consoude, ou d'un legs testamentaire, mais les pêcheries sont surtout mentionnées dans les achats de vastes ensembles fonciers, comme l'honneur de Ribaires.

Une roubine peut encore faire l'objet d'une concession emphytéotique; celle dite de la resclausa del Gabin, dans le territoire de Méjanès, est cédée par les Templiers contre un cens fixe de sept poissons.

Leur usage donne lieu à des réglementations avec les communautés, leurs seigneurs

ou avec les officiers du pouvoir central. Les étangs en communication directe avec la mer connaissent, quant à eux, l'installation de bourdigues, c'est-à-dire de pièges à poissons.

Les Templiers possédaient dans les étangs de Fos et de Caronte nombre de ces bourdigues qui étaient accensées. La pêche pouvait enfin être pratiquée également en rivière, notamment dans les conduites et les retenues d'eau chargées d'alimenter les moulins.

Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005 (Extraits)

Top

Corrège (13)

Domaine du Temple à Corrège

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement et Canton: Arles - 13



Localisation: Corrège est de nos jours un lieudit du centre d'Arles

En Petite-Camargue, la maison d'Arles possédait quelques biens à Corrège, mais surtout à Méjanès et à Paulon.

Beaucoup de redevances étaient perçues les jours de marchés de la Crau ou de Saint-Gilles. Le marché de la Crau (nundinis Cravi) est constamment cité dans l'inventaire de 1308 pour les cens se rapportant aux territoires de Méjanès ou du Trébon. Le cens sont à apporter ce jour là, aux frais des tenanciers, à la stare du Temple à Méjanès:

Chartier du Temple d'Arles, n° 125, 127, 128, 129, 157.

Les tenanciers possessionnés à Corrège, en Camargue, doivent apporter le produit du

cens au marché de Saint-Gilles et un marché aux grains se tient aussi à Arles, le jour de la Saint Pierre aux Liens:

Chartier du Temple d'Arles, n° 172; et CTSG, n° 382.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Top

Eyragues (13)

Maison du Temple d'Eyragues

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Châteaurenard - 13



Localisation: Maison du Temple d'Eyragues

Je pense que cette Maison du Temple d'Eyragues a été soustraite de l'héritage des Templiers au profit des papes d'Avignon, et qu'elle fut incluse dans ce que l'on appelle « l'enclave des papes »

A cette époque, mon grand-père avait commencé la construction d'un nouveau château en dehors du village, dans les prés, lequel devait être plus vaste et plus commode que celui que ses pères avaient habité et qui est attenant au village.

Des bassins et un pavillon avaient été déjà construits lorsque la Révolution éclata. Eyragues est un gros bourg qui contient près de 3,000 habitants, il est entouré de murs épais. L'église est ancienne, surmontée d'une plate-forme crénelée, et possède une

chapelle où mes ancêtres ont été enterrés. Elle a été bâtie par les Templiers, et l'on voit à la voûte tous les attributs de l'Ordre ciselés dans la pierre.

Eyragues a été d'abord une commanderie de l'ordre des Templiers. Il a appartenu ensuite aux évêques d'Avignon, puis au Comte de Villeneuve-Trans, duquel un chevalier de Bionneau, gentilhomme du Poitou, venu en Provence avec le commandant-général des Galères au commencement du XVI^e siècle, l'acheta.

A partir de cette époque notre généalogie se trouve dans tous les almanachs de la noblesse de France.

Le territoire d'Eyragues est charmant et arrosé, en partie, par un canal nommé le Réal, et plus récemment par le canal des Alpines ; d'ailleurs le sol y est très-fertile. La vue des Alpines dont la chaîne n'est qu'à une lieue, celle du Mont-Ventoux, du château d'Avignon, et de Château-Renard, notre chef-lieu de canton, donnent au pays l'aspect le plus pittoresque. Outre les prés les plus verts et les terres arables où l'on cultive le blé, la garance, le chardon, la luzerne, etc., etc., nous avons sur les coteaux des vignes, des oliviers, des figuiers, et des amandiers. Dans les terres, à l'arrosage, on cultive aussi toute espèce de légumes qui s'expédient par Avignon, sur Lyon et Marseille.

De Paris j'entrepris une course à Eyragues, où je n'avais pas été depuis plusieurs années. On m'y fit une brillante réception, avec harangue, aubade et étourdissantes farandoles.

J'ordonnai diverses réparations au château. Le curé me fit visiter l'église avec plus de soin que je ne l'avais fait jusque-là. Elle est véritablement intéressante. La portion la plus ancienne a été bâtie par les Templiers, dont Eyragues était une commanderie, et, dans la chapelle du Christ, où mes ancêtres sont enterrés, et qui porte nos armes, tous les attributs des Templiers sont sculptés à la voûte. Le haut de l'église forme une plate-forme crénelée. L'église servait de citadelle à Eyragues qui est encore entouré de murs forts épais, en grosses pierres de taille.

Après la destruction des Templiers, la seigneurie d'Eyragues appartient aux évêques d'Avignon, puis, aux seigneurs de Villeneuve-Trans. L'un de ces derniers la vendit à un sieur de Bionneau, gentilhomme du Poitou, venu en Provence, à la suite du capitaine-général des galères, au commencement du XVI^e siècle.

*Sources: Eyragues, Etienne Guillaume Théophile de Bionneau. Mémoires pour mes fils par le marquis d'Eyragues, page 327 ; introduction, par E. de Meneval. Falaise 1875. - **Bnf***

Les Templiers en Provence

Région d'Arles: Nous ignorons si quelques-uns des biens tenus pour les Hospitaliers, en 1338, dans les localités de Malemort, Sénas, Saint-Andiol, Eyragues, Mouriès, Châteaurenard ..., provenaient du Temple. Ce n'est pas invraisemblable, étant donné le succès de cet Ordre dans la région. D'après la tradition, les Templiers auraient eu des biens à Saint-Andiol et Cabannes, des établissements à Orgon et Mollèges.

Sources: *Joseph-Antoine Durbec. Les Templiers en Provence, Formation des Commanderies et répartition géographique de leurs biens.* - [Suite](#)

Top

Fos-sur-Mer (13)

Maison du Temple de Fos

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Istres, Canton: Istres-Sud, Commune: Fos-sur-Mer - 13



Localisation: Maison du Temple de Fos

Les archives de Fos font défaut, il ne reste rien des 241 « instrumenta » et privilèges enfermés en 1308 dans un coffre de la chambre du commandeur:

[Archives départementales des Bouches-du-Rhône \(Marseille\)](#)

La Maison du Temple de Fos, installée dans cette petite ville, dont le patrimoine paraît avoir été essentiellement limité à la campagne.

Les commanderies plus modestes ont reproduit le même système qu'à Arles, à une échelle réduite, telles celles d'Avignon, de Fos ou d'Orange: Quatre granges existaient autour de Fos (Berre, Saint-Giniez, Marignane et Gignac), L. Dailliez, *Les Templiers en Provence*, page 126. Pourtant, l'inventaire de la commanderie du 24 janvier 1308 ne cite

que le manse dit de Niolano:

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 5301.

Les connaissances sont plus floues encore autour d'Orange, voyez D. Pradier, « Essai sur les possessions. »

A Fos, l'hôtel templier paraît également situé dans une zone bâtie « in castro »:

In primis hospicium ipsum seu domus templariorum cum juribus et pertinentiis suis, situm in dicto Castro de Fossis, confrontatum cum domo Guillelmi Muratoris et cum hospicio Raimundi Gaufridi et cum carreria publica:

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 5301 (24 janvier 1308)

Cela peut être précisé aussi à Richerenches ou à Montfrin, où la commanderie est intégrée dans les limites supposées du village médiéval.

L'élevage ovin fut sans doute privilégié dès l'origine. Dès les années 1140, la commanderie de Richerenches est en mesure de fournir d'importantes quantités de laine. Mais il faut avouer que les troupeaux eux-mêmes échappent largement à la documentation. Il est ainsi rare de rencontrer des exemples chiffrés comme ces cent-dix ovins cédés par la commanderie de Saint-Gilles pour mettre fin à un litige. D'une manière générale, l'importance des troupeaux possédés par chaque commanderie a pu être de l'ordre de quatre cents têtes. C'est le chiffre avancé par la commune d'Arles réclamant à la maison de Fos les redevances de pascuage:

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 487 (26 mars 1273).

Les bovins semblent également présents mais ne se laissent deviner qu'au fil des contre-dons ou autres rétributions dispensés par les frères.

Les Templiers possédaient dans les étangs de Fos et de Caronte nombre de ces bourdigues qui étaient accensées:

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 5301 (24 janvier 1308)

Et sur les bourdigues, voyez L. Stouff, Arles, pages 467-468.

La pêche pouvait enfin être pratiquée également en rivière, notamment dans les conduites et les retenues d'eau chargées d'alimenter les moulins:

Chartier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 054 (septembre 1231) et 138 (août 1292).

L'endettement des laïcs, notamment de la chevalerie, est un phénomène général dès la fin du XIIe siècle, qui s'aggrave au cours du siècle suivant. On soupçonne même que l'accumulation des dettes contractées auprès du Temple a pu amener parfois certains milites à se dessaisir de quelques droits fonciers. Le montant des prêts accordés à quelques uns de ces seigneurs (Baux, Porcelet, Albaron) ou encore à Psalmodi donne une idée des disponibilités en numéraire des commanderies, mais aussi des « intérêts cachés » perçus sur l'usufruit des biens gagés, notamment lorsqu'il s'agit de seigneuries entières. Voici donc un ordre habitué à manier l'argent, ce qu'atteste encore le fait que certains débiteurs le chargent parfois de rembourser directement leurs créanciers. Malgré tout, il ne faut pas se laisser abuser: ces pratiques financières étaient courantes et n'étaient pas l'apanage des Templiers. D'autre part, on trouve parfois ces derniers en position de débiteurs, ce qui prouve que l'argent circule dans les deux sens entre seigneurs monastiques et riches investisseurs laïques:

Chartier du Temple d'Arles, n° 045 (mars 1205): domui milicie de Fos relinquo M. solidos de debito quod debet michi domui milicie Arelatis et totum residuum illius debiti relinquo eidem domui milicie Arelatis.

En 1266, une confirmation pour l'honneur de Ribaires tenu sous le dominium de Psalmodi prévoit encore que les Templiers devront à l'abbaye le huitième des revenus reçus de la location de pâturages, mais qu'ils ne devront rien pour leurs propres bêtes. Quelques années plus tard, un procès avec la communauté d'Arles montre que les frères vendent du fourrage à partir de leur grange de Paulon:

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n°441 (12 mai 1246) et 482 (3 mars 1266); et Chartier du Temple d'Arles, n° 149 (15 janvier 1275).

En 1308, ce même manse abrite 54 animaux et une trentaine de chevaux appartenant à des Artésiens. Et plusieurs citoyens reconnaissent encore auprès des enquêteurs avoir loué à bail un pâturage ou bien avoir tout simplement acheté le droit de pacage. A la même date, l'inventaire de la maison de Fos donne une liste d'habitants de ce castrum et d'Arles devant un cens de 3 ou 4 sous coronats pour l'usage des herbages appartenant au Temple:

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 5301 (24 janvier 1308).

Un abandon progressif de l'élevage, semble-t-il général dans l'économie des ordres militaires à la fin du moyen-âge, paraît donc s'être manifesté, peut-être dès la moitié du XIIIe siècle.

Autre symbole de la vie commune, le cloître est encore une rareté que l'on trouve cependant dans quelques commanderies majeures extérieures à la région. Si un claustrum est parfois mentionné, ainsi à Arles, les archéologues connaissent toute l'ambiguïté d'un terme qu'il faudrait peut-être traduire ici par clôture monastique. Il n'est cependant pas exclu que la façade de certains bâtiments ait été précédée d'une galerie couverte. Un portique est mentionné devant le réfectoire à Avignon et à Arles. Dans cette dernière maison, un portique est également placé devant l'église, tandis qu'un corridor jouxte la chapelle à Fos et à Marseille:

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 467-468: in porticu ante ecclesia Beate Marie.

A Fos, le corridor fait office de réfectoire: on y trouve deux tables à manger et quatre bancs:

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 5301.

A Marseille, ce corridor est en bois:

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), B 464 (23 janvier 1325)

Même une maison a priori modeste comme celle de Fos apparaît avec un nombre non négligeable de pièces. En 1308 sont inventoriés un réfectoire, la chambre du commandeur, quatre « cellules » équipées chacune d'une literie, une cuisine et un cellier:

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 5301 (24 janvier 1308)

Mais de quelle manière le culte, à l'attention des frères comme des fidèles, était-il célébré - Le nombre restreint de frères ordonnés ne devait pas autoriser une liturgie très développée. Toutefois, la présence à Arles d'au moins neuf ornements sacerdotaux complets, avec chasuble, amict, étole et manipule, ou bien à la petite maison de Fos de six ensembles semblables, suggère tout de même un minimum de faste, en même temps qu'elle confirme le recours à des prêtres extérieurs à l'ordre. A Arles, ces neuf parures, conservées dans un coffre du trésor avec d'autres vêtements dont huit dalmatiques, ne sont peut-être portées que pour les grandes cérémonies. Mais d'autres vêtements d'usage plus courant se trouvent dans l'église, dont quatre ensembles sacerdotaux:

Chartier du Temple d'Arles, n° 172.

En janvier 1308, à Fos, les vêtements sont conservés dans l'église et à Avignon, la chapelle abrite quatre ensembles sacerdotaux:

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 5301; et Chartier du Temple d'Avignon, n° 89.

Cette impression d'aisance donnée au culte se trouve corroborée à la fois par les dimensions respectables des chapelles et par le mobilier liturgique.

La piété des moines-soldats se laisse encore approcher par le biais des inventaires de leurs bibliothèques. La liste des ouvrages possédés par la maison du Temple d'Arles dressée lors de l'arrestation paraît exceptionnelle: près d'une cinquantaine de volumes y figurent, dont une quarantaine de livres liturgiques. On y trouve les livres nécessaires aux lectures de la messe, tel le missel - il y en a trois - ou ses composantes - deux évangéliaires et deux épistoliers. Les livres de l'office sont, entre autres, représentés par trois psautiers, trois légendiers, un bréviaire, un collectaire et un responsorial. En revanche, il est logique de ne trouver qu'un seul ordinaire, livre s'appliquant à l'administration des sacrements. Les ouvrages renfermant des sermons sont au nombre de cinq.

La riche bibliothèque arlésienne, qui supporte tout à fait la comparaison avec celle de la fondation comtale de Saint-Jean d'Aix, confirme l'importance, non seulement institutionnelle et économique, mais aussi culturelle, de cette maison du Bas-Rhône. A titre comparatif, l'église de Fos renfermait onze ouvrages, celle d'Avignon, neuf seulement, celle de Grasse, une quinzaine, et l'importante commanderie rurale de Sainte-Eulalie du Larzac, vingt et un volumes. On est certes loin d'un centre culturel comme Saint-Victor qui réunissait plus de trois cents manuscrits dès la fin du XIIe siècle. Et la sélection des ouvrages s'inscrit ici dans une démarche résolument utilitaire. Mais il faut relever que la moindre commanderie, si modeste fût-elle, possédait bien les ouvrages de base de la liturgie des Heures comme de la messe. Il ne faut donc pas se laisser tromper par la dispersion des ouvrages dans les multiples maisons: des livres circulaient bien en milieu templier, même s'ils ne reflétaient pas forcément les dernières tendances de la spéculation théologique ou scolastique.

D'autres pratiques s'appliquent plus proprement à la spiritualité véhiculée par le monachisme militaire. Dans le sillage des premiers milites provençaux acquis au Temple, la démarche pénitentielle apparaît encore chez certains de ces testateurs. Raimon de Saint-Andiol par exemple, dispense largement ses générosités aux maisons templières d'Arles, de Saint-Gilles et de Fos avant de partir pour Compostelle:

Chartier du Temple d'Arles, n° 045 (mars 1204).

La traditio cum equis et armis, déjà prégnante dans les contrats d'affiliation, occupe

encore une large place dans les testaments adressés au Temple et à l'Hôpital. Cheval et armes:

Cartulaire de Trinquetaille, 187, 188; Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 343; Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 3 G 10, n° 414.

voyez Barthélémy, n° 341; cheval seul:

Cartulaire de Trinquetaille, n° 68 et 195.

Parfois, le Temple reçoit cheval et armes, tandis que l'Hôpital obtient le lit orné, Cartulaire de Trinquetaille, n° 187. Gérard Amie, lui, préfère donner tout son équipement guerrier au Temple et une somme d'argent à l'Hôpital. Cela traduit-il une répartition préférentielle des fonctions attribuées aux ordres, la guerre au premier, la charité au second ?

Si la fréquence de cette pratique prouve que la vocation guerrière des frères était présente dans tous les esprits, qu'en est-il, à partir du XIIIe siècle, de leur lien avec la Terre sainte ?

Vers 1259, les Arlésiens entreprirent encore des actions contre les troupeaux du Temple, subtilisant sans doute quelques têtes. Ainsi qu'il appert d'une promesse adressée par Barraï de Baux au commandeur des ovins au sujet d'une indemnisation portant sur des exactions commises par les Arlésiens:

Chartier du Temple d'Arles, n° 172 (acte du 15 mars 1259).

Il est probable que des abus répétés de la part des commanderies ont provoqué de telles mesures de rétorsion. Un acte de 1273 a ainsi conservé la liste des amendes imposées aux maisons templières de Saint-Gilles et de Fos pour les nombreux bovins, ovins et porcins surpris dans le ténement arlésien:

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 487 (26 mars 1273).

Le grignotage systématique des droits et des revenus des commanderies ne put manquer d'aggraver des difficultés financières déjà structurelles. Dès 1180, le pape Alexandre III permit au prieuré hospitalier de Saint-Gilles de vendre des biens pour rembourser ses dettes:

Inventaire des bulles pontificales relatives aux ordres militaires dans le Bas-Rhône, n° 036 (5 juin 1180).

A cette époque encore, quelques testaments font état de dettes contractées par les deux ordres auprès de particuliers: En octobre 1194, Saint-Thomas de Trinquetaille doit 20 marcs d'argent à Raimon Laugier:

Cartulaire de Trinquetaille, n° 187.

Et en mars 1205, Raimon de Saint-Andiol remet à la maison du Temple de Fos 1 000 sous qui lui étaient dus par la commanderie arlésienne:

Chartier du Temple d'Arles, n° 045.

Les difficultés ne purent que s'accroître, ce dont témoignent certaines ventes de terres concédées par les commanderies. En 1253, parce que son ordre était accablé de dettes, le maître du Temple demanda à Innocent IV l'autorisation de vendre des biens en Provence à concurrence d'un montant de 2 000 marcs d'argent. Le pape comprit la situation mais dépêcha l'évêque d'Uzès et l'abbé de Saint-Gilles afin de surveiller les transactions:

Inventaire des bulles pontificales relatives aux ordres militaires dans le Bas-Rhône, n° 131 (27 janvier 1253).

Procès

Les frères du Temple du royaume de France étaient déjà enfermés depuis quatre mois lorsque les Templiers du comté de Provence furent arrêtés à leur tour, à la demande du Saint-Siège cette fois-ci. Les procès-verbaux de l'arrestation conservés pour trois maisons du Bas-Rhône - Avignon, Arles et Fos - donnent une mesure de l'opération entreprise par les officiers angevins à l'échelle du comté. Pour un exemple complémentaire, le procès-verbal concernant la commanderie d'Aix a été étudié par B. Beaucage, « La fin des Templiers en Provence. » Voir l'étude sur les **Templiers de Provence**

La même procédure fut conduite à Avignon, où deux frères furent arrêtés, et à Fos, où le bailli de l'Île-Saint-Geniès trouva un seul frère:

Chartier du Temple d'Avignon, n° 89 (arrestation de Peire Maurin et de Guilhem Michel; l'inventaire dura ici jusqu'au 5 février); et Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 5301 (arrestation de Peire de Montarello)

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Fos-sur-Mer

La famille de Fos s'illustra dans l'Ordre du Temple par deux de ses membres: Hugues et Roncelin. Sur ce dernier, les imaginations brodèrent les plus grandes absurdités avec une histoire de secrets, de faux et prétendu ésotérisme dont nous pouvons réfuter toutes les conclusions grâce aux textes.

Commanderie sous la juridiction directe d'Arles, nous n'avons pas beaucoup de renseignements en dehors des documents qui, pour la plupart traitent d'Arles.

Il devait certainement exister une maison au début du XIIIe siècle puisqu'en mars 1205, Raimond de Saint-Andiol léguait aux templiers de Fos, la somme de mille sous à prendre sur ce que lui devait la maison d'Arles en rentes, dîmes, cens, etc.

En 1213 apparaît le premier commandeur connu, Michel, qui ne sera pas cité dans tous les actes entre 1213 et 1230 année où nous trouvons encore ce nom. La maison de Fos possédait de nombreux troupeaux et la majeure partie des actes ont trait à cette manière de rapport. Les arbitrages sont aussi nombreux que les donations de droit de pacage.

En 1274 éclata un procès entre la communauté d'Arles au sujet du droit de pacage des troupeaux, lesquels s'étant échappés prirent pacage dans les domaines communaux. Le chambrier de l'Ordre à Saint-Gilles prit la défense des Templiers de Fos. Devant cette prise de position les consuls d'Arles condamnent au ban et les Templiers de Fos et ceux de Saint-Gilles (1).

1. Arles. Bibliothèque Municipale, manuscrit 159.

Nous ne connaissons que deux commandeurs directement cités par les actes de Fos: Michel que l'on retrouve dans la donation des droits de pacage par Hugues des Baux en 1217 mais qui est aussi mentionné en 1213 et 1230 et Jean cité en 1240.

Les biens s'étendaient à Martigues, Saint-Pierre et dans tous les villages situés au nord de Fos jusqu'à Port-de-Bouc et les rives du Rhône.

A Martigues se trouvait une maison dépendante connue sous le nom de **Saint Giniez**.

Il y avait aussi la maison de **Berre** (L'Etang) établie là pour le sel.

Gignac et **Marignane**

Ces-quatre maisons, dont nous n'avons que très peu de renseignements servaient surtout d'entrepôts (2).

2. L'inventaire des biens de la commanderie de Fos sur Mer se trouve aux Archives des Bouches-du-Rhône sous la côte B. 156.

Commandeurs de Fos-sur-Mer

Michel, 1213, 1228, 1230

Ermangaud, 1217-1225

Jean, 1240

Hugues, 1267

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée-Éditions - Nice 1977.

Commandeurs de Fos

Cette Maison est soumise à la commanderie d'Arles, mais elle a aussi parfois des rapports avec celle de Saint Gilles.

La maison ou grange de Berre (Berre-l'Étang, arrondissement d'Aix) en dépend, ainsi que celle de Saint-Giniez (aujourd'hui Martigues, arrondissement d'Aix), de Marignane (arrondissement d'Aix, canton Martigues), et de Gignac (Gignac-la-Nerthe, arrondissement d'Aix, canton Martigues).

Nous ne connaissons que deux commandeurs de Fos

Michel (Micaelis) - 1213, 1228, 1230

Jean (Johannes) - vers 1240

— *Archives des Bouches-du-Rhône B, 156.*

— *Inventaire de l'archive d'Arles,*

— *Livre Vert.*

— *Livre Rouge. H2, 18, 140.*

— *Bibliothèque d'Arles, ms 159.*

— *cf. Prutz, op. cit. page 345*

Sources: E. G. Léonard - Tableau des Maisons du Temple en France et de leurs commandeurs (1150-1317).

Fos-sur-Mer

A Fos, l'inventaire de 1308, fait mention que de possessions agricoles disséminées dans le terroir: vignes, terres à blé, nombreux herbages, nombreux jardins, nombreuses pâtures. Le tout regroupé aux alentours immédiat du bourg.

Sources: Mairie de Fos, Histoire du bourg médiéval.

Fos-sur-Mer, Fos-les-Martigues

« Fossae Marianae », Village fort ancien, à une lieue de Martigues.

L'église paroissiale a été construite ou rebâtie par les Templiers. Elle est sous le vocable de la Transfiguration.

Sources: Description Historique, Géographique et Topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence

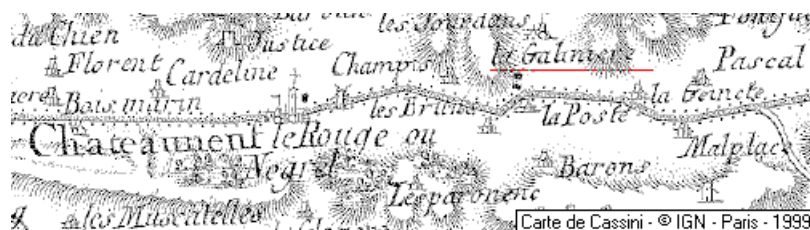
ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. Par M. Achard, Médecin de Marseille, Membre de plusieurs académies. Aix M. DCC. LXXXVII. Page 547.

Top

Galinière (La) (13)

Fief du Temple La Galinière

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Aix-en-Provence, Canton: Trets, Commune: Châteauneuf-le-Rouge - 13



Localisation: Fief du Temple La Galinière

Petit Fief du Diocèse et de la Viguerie d'Aix que l'on croit avoir appartenu aux Templiers, sur la grande route d'Aix à Saint Maximin. Ce fief est de la Paroisse de Rousset; mais dans le dernier affouagement, on en forma une Communauté, représentée par un seul Syndic des possédants-biens, et contribuable aux charges du Pays de Provence.

Sources: Description Historique, Géographique et Topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. Par M. Achard, Médecin de Marseille, Membre de plusieurs académies. Aix M. DCC. LXXXVII. Page 559.

Top

Jarnegues (13)

Jarnègues (Ile du Rhône)

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement et Canton: Nîmes, Commune: Tarascon - 13



Localisation: Domaine du Temple sur l'île de Jarnègues

D'abord établis dans l'île de Jarnègues, les Templiers se seraient transportés près de la porte de la Condamine à Tarascon dans les années 1180:

M. Constantin, Les paroisses, tome II, page 103.

Certains frères devaient posséder un talent prisé de négociateur. Ainsi le maître en Provence Uc Jaufré, qui intervint lors de deux affaires entre l'archevêque d'Arles et des laïcs, mais qui fut surtout l'un des artisans du premier traité de Jarnègues entre Raimon V et Alphonse II, en avril 1176: *L.-A. Boyer, Additions, page 22 (1173); et Boeuf, n° 122 (1174).*

En 1176, il se trouve parmi les arbitres choisis dans la partie du roi d'Aragon, *A. I. Sanchez Casabon, Alfonso II, page 300-301, n° 215*: Transaccio et amicabilis compositio prenominata facta est anno et mense quo supra mediante Ugone Gaufredi, magistro milicie Templi, astantibus ei pro parte régis Raimundo de Monte Canato, Guidone Gerreiato et Amallo de Villa Mulorum. Et pro parte comitis, Ermengarde, Narbone vicecomitissa, Ismidone de Pauta, et Guillelmo de Sabrano, comestabulo.

Et, lorsque le 26 janvier 1190, après une décennie de guerre, Barcelone et Toulouse concluent une nouvelle paix au même lieu, on trouve encore parmi les cinq médiateurs, Pons de Rigaud, maître du Temple en Provence-Espagne, et le commandeur de l'Hôpital de Saint-Gilles. On comprend dès lors pourquoi d'importantes commanderies du Temple étaient choisies comme lieux de négociation.

Sources: Damien Carraz - *l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône* - 2005. Lyon

Les portes historiques de Tarascon



Localisation: porte Jarnègues

Des quatre portes secondaires des remparts, la porte Jarnègues est la seule qui existe encore. La porte donnait sur un pont enjambant un bras ou « brassière » du Rhône qui entourait l'île de Jarnègues, elle était la plus vaste des nombreuses îles jalonnant le lit du fleuve, aujourd'hui disparue.



Localisation: Porte de la Condamine

Les vestiges des remparts de Tarascon sont un ensemble architectural très intéressant. Ils comprennent la Porte Saint-Jean (17e et 18e siècles), la Porte de Jarnègues (12e et 17e siècles) et la Porte de la Condamine (14e siècle). La Porte de la Condamine est classée monument historique et la Porte Saint-Jean est inscrite dans l'inventaire des monuments historiques.

Laurade (13)

Maison du Temple de Laurade

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Tarascon, Commune: Saint-Etienne-du-Grés - 13



Localisation: Maison du Temple de Laurade

Dans le Chartier du Temple d'Arles, n° 172 et 173. On trouve les termes de grangia seu domus pour Laurade. Nous savons que les Templiers y possédaient une grange et au moins une Maison.

En janvier 1203 est reconnue au commandeur d'Arles une donation à Tarascon, faite dix ans auparavant et confrontant la maison du Temple: [Chartier du Temple de Tarascon-Lansac-Aurade, n° 02](#)

Le rôle de la maison d'Arles dans l'investissement de la région de Tarascon est démontré par l'intervention de ses dirigeants tout au long de l'existence de la commanderie de Tarascon et de ses dépendances. Dès 1203 cependant, cette nouvelle unité est gérée par un commandeur qui n'est apparemment pas établi à Tarascon même, mais à Laurade, une villa située à une dizaine de kilomètres:

[Chartier du Temple de Tarascon-Lansac-Aurade, n° 04.](#)

A partir d'Arles dont le territoire est investi de maisons pour lesquelles on suit cependant plus difficilement le cheminement chronologique. Celles-ci sont situées dans la plaine du Trébon (Trébon, Laurade, Lansac). Le manse de Trébon est cité pour la première fois en 1246:

[Chartier du Temple d'Arles, n° 123.](#)

Le site de Laurade, complète celui de Tarascon dès le début du XIIIe siècle. La maison apparaît pour la première fois en 1263 (n° 143), mais elle existe sûrement depuis longtemps déjà. Ce doublet Tarascon-Laurade est complété par l'installation de l'ordre à Lansac consécutivement à la donation de cette villa par Uc de Baux en novembre 1234, n° 100.

Plusieurs maisons fonctionnent d'ailleurs en binôme avec un site en ville et un centre d'exploitation situé en marge de l'habitat ou résolument en campagne. Il en va ainsi avec Lansac-Laurade. Lansac situé dans la Plaine du Trébon et Laurade au sein d'un castra.

La Maison d'Arles, gère le domaine à partir du manse de Trébon, mais sans doute aussi de la petite maison de Lansac qui a la juridiction sur le Pré Baussenc. L'implantation en ce dernier lieu découle de l'importante donation d'Uc V de Baux, vicomte de Marseille, de la seigneurie sur la villa de Lansac:

Cartier du Temple d'Arles, n° 100 (23 novembre 1234)

Les biens acquis ici furent regroupés avec ceux de Laurade et de Tarascon pour former une commanderie, toujours étroitement dépendante d'Arles.

La maison d'Arles a ainsi rassemblé de nombreux herbages dans le Trébon jusque dans les tènements de Laurade, Lansac ou Paulon et elle s'est souciée de s'en faire confirmer l'usage par les seigneurs locaux.

Les inventaires de 1309, faits dans chaque Maison ou grange comme à Saliers, ce n'est pas moins de quatre charrues que les enquêteurs trouvent et la visite de 1309, ils indiquent encore la présence d'araires (charrue ou outil ancien pour labour) à Paulon et à Laurade.

Certains des employés du Temple devaient résider à demeure dans ces centres de peuplement intercalaire que constituaient les manses. Au début du XIVe siècle, les enquêteurs comtaux trouvèrent à La Vernède un forestier et un gardien de troupeau, un « dortoir » avec cinq à six literies dans les mas de Paulon et de Saliers, et quatre tonneaux de vin réservés à la familia à la grange de Laurade:

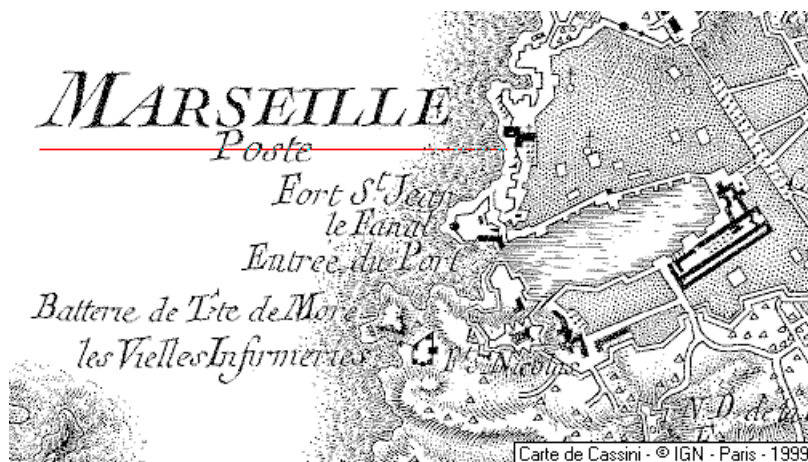
Chartier du Temple d'Arles, n° 172 (24 janvier 1308) et 173 (5 octobre 1309)

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Marseille (13)

Maison du Temple de Marseille

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement et Cantons: Marseille - 13



Localisation: Maison du Temple de Marseille

Situés aux bords du Lacydon (Vieux-Port), s'élevaient au XIII siècle la commanderie et l'église des Templiers dont le souvenir s'est perpétué par le nom de la Brasserie des Templiers à défaut de la rue qui a disparu.

Après la condamnation de l'ordre, les bâtiments ont été affectés aux Hospitaliers de St Jean lesquels les ont vendus en 1367 aux Augustins venus s'installer à l'abri des remparts de la Ville.

Sources: Bernard CORMIER Archives Diocésaines

Maison du Temple de Marseille

L'ordre du Temple ne pouvait pas ne pas avoir de maison à Marseille, et il est à peine besoin d'en faire ressortir l'utilité, Marseille étant le principal port d'embarquement non seulement pour les Templiers, mais aussi pour beaucoup de pèlerins qui se croisaient avec l'espoir d'aller défendre les Lieux-saints. Peut-être l'hôtel du Temple se trouva-t-il situé non dans la ville même, mais dans une des petites îles comprises dans le territoire de cette ville; en effet, un sergent du Temple, originaire d'Auvergne, qui avait été quatre ou cinq fois outre mer comme messenger de l'Ordre, frère Etienne del Celeyr, nous apprend qu'il fut reçu, ainsi que deux chevaliers du même pays décédés outre mer, en une île près Marseille, dans la chapelle de la maison du Temple, par le visiteur frère Geoffroi de Vichiers.

Parmi ceux du Temple qui semblent n'être venus solliciter l'habit de l'Ordre à Marseille qu'au moment d'embarquer, on peut citer le chevalier Itier de Roquefort, ou Rochefort, plus tard commandeur de Douzens, dans le diocèse de Carcassonne, qui arrêté, en 1307, fut mis plusieurs fois à la torture. Reçu en 1276 en une tour du Temple de Marseille, par frère Humbert (ou Imbert) Blacas, lieutenant du commandeur de Provence, en présence de huit ou dix frères, il avait pris la mer dès le jour même, et était resté outre mer jusqu'à la prise d'Acre.

Le commandeur de Provence dut venir souvent à Marseille; on l'y trouve par exemple en 1302; il y avait alors comme chapelain de la maison un certain frère Bertrand de Marseille. Mais on y trouve également d'autres personnages du Temple; ainsi, un Italien dit avoir été reçu, en août 1305, par un Templier qui était commandeur en Espagne et en Castille, en présence de frère Vital prieur de la maison.

Un certain Guillaume de Gy, originaire du diocèse de Besançon, qui faisait partie de la maison du grand maître, avec les fonctions de palefrenier ou quelque chose d'analogue, interrogé dès le 21 octobre 1307 (il n'avait alors que trente ans), nous apprend qu'il avait été reçu, en 1303, à Marseille, par frère Simon de Quincy, chevalier, spécialement chargé des Templiers qui s'embarquaient, ou, suivant l'expression latine, « magister passagii ». Il est à remarquer que ce malheureux servant, eut le triste courage de prétendre qu'en Chypre, car il s'était trouvé à Limisso, en l'été de l'an 1305, le grand maître aurait abusé de lui par trois fois en une nuit.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les comminssions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.

Maison du Temple de Marseille

Marseille doit davantage nous retenir pour l'importance stratégique de ce port dans l'organisation de l'ordre. La perte totale des archives de cette commanderie interdit de remonter aux origines de la création de ce centre majeur. Tout juste sait-on que les Templiers y sont présents entre 1171 et 1181, date à laquelle le pape Alexandre III prend leur église sous sa protection.

Les commanderies d'Arles, de Marseille et de Saint-Gilles (avec celle de Montpellier) sont aussi, autant qu'on puisse en juger, les seules à accueillir des chapitres provinciaux voire généraux. En l'absence de sources statutaires produites au niveau provincial, les

réunions capitulaires sont uniquement révélées par les actes de la pratique. Un chapitre provincial est mentionnés à Arles en 1152 et en 1296 s'y tient un chapitre général:

Bibliothèque Municipale d'Aix, ms 338, fol. 645. Un chapitre provincial se tient à Saint-Gilles en décembre 1181, un autre vers 1267: Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 108; et H. Finke, Papsttum, vol. 2, p. 347.

Les ordres se sont d'abord appliqués à obtenir la liberté de navigation pour leurs marchandises et la possibilité d'embarquer des passagers sur les navires qu'ils affrétaient. Le port de Saint-Gilles est curieusement absent de ce trafic et c'est surtout la place de Marseille que la documentation met en évidence. Les commanderies des deux ordres étaient installées sur la rade. Celle du Temple, sise paroisse Saint-Martin, dans la ville vicomtale, ouvrait sur une place, dite « platea Templi », où les marchandises étaient débarquées. Probablement peu après leur arrivée, les deux ordres avaient obtenu des vicomtes l'exemption de péage et des droits d'importation et d'exportation à partir du port:

Cartulaire Général des Hospitaliers, n° 542 (août 1178)

Seul l'acte relatif à l'Hôpital est connu, mais les confirmations ultérieures laissent entendre que la même libéralité avait été décernée au Temple.

Ils veillèrent à se faire confirmer ces privilèges par le nouveau lignage vicomtal en obtenant, en 1216, d'Uc V de Baux et de son épouse Barrala la liberté de navigation en direction de la Terre sainte ou de l'Espagne ainsi que le droit de transporter marchands et pèlerins. La même année, l'empereur Frédéric II accorda aussi à la maison du Temple d'Arles un privilège de navigation. On ne connaît pas pour le Temple l'acte d'Uc de Baux, mais seulement sa confirmation par Frédéric II en septembre de la même année. En 1232, le privilège est à nouveau confirmé par Raimon Bérenger V:

R. Pernoud, L'histoire, p. 142.

A partir du siècle suivant, l'activité de fret ressort mieux à Marseille, grâce aux registres notariés et notamment ceux relatifs à la famille commerçante des Manduel. On voit notamment se dessiner enfin la flotte des deux ordres. Celle de l'Hôpital compte au moins trois navires, baptisés le Faucon, la Comtesse et la Griffonne. Robert de Gloucester, Guilhem Odet et Pons Foulques sont respectivement commandeurs du Faucon, de la Comtesse et de la Griffonne: *Blancard I, p. 403-405, n° 344-345 (1er août 1248); et II, p. 19-20, n° 396 (7 avril 1248), p. 295-296, n° 1003 (23 juillet 1248).*

Les naves du Temple sont de même attestées, au nombre desquelles figurent la Bonne

Aventure et la Rose. Les négociants marseillais font transiter leur argent vers la Syrie sur ces deux navires:

Blancard II, p. 272, n° 952 (6 juillet 1248), p. 436, n° 49 (11 mai 1288) et p. 446, n° 79 (13 avril 1290).

Malheureusement, il n'est pas aisé de déterminer si les ordres sont effectivement propriétaires de ces vaisseaux ou s'ils les louent à des armateurs. Entre novembre 1233 et juin 1248, la Bonne Aventure se trouve par exemple successivement aux mains de Guilhem Guillensi, Arnaut Gasc et Bonapresa de Florence, tous laïcs:

Blancard I, p. 56-57, n° 42, p. 261 et suivantes, n° 1, 13, 24, 32, 272; et II, p. 233, n° 875.

Pourtant, en avril 1248, elle figure comme « navem novam », toujours sur le chantier, dans un contrat de nolis adressé par cinq associés aux procureurs du comte Gui de Forez. En avril 1278 et en mai 1280, la Bonne Aventure est encore signalée entre les Pouilles et Acre aux mains de l'Hôpital. Sans doute faut-il donc imaginer au moins deux navires différents portant le même nom.

Entre la fin du XIIIe et le début du XIVe siècle, d'autres vaisseaux apparaissent, les Templiers utilisent le Faucon et la Sainte-Trinité et les Hospitaliers, la Sainte-Lucie et la Montjoie:

A. Demurger, Vie, p. 221; et A. Demurger, Jacques de Molay, p. 167.

Le Faucon est attesté aux mains du Temple entre 1263 et 1301, mais on ne sait s'il s'agit du même navire que celui qui est utilisé par l'Hôpital en 1248.

Les commerçants marseillais s'embarquent fréquemment sur les navires dirigés par le Temple ou par l'Hôpital pour acheminer de l'argent vers la Syrie en échange de produits du Levant (draps, toiles, safran). Par exemple, le 9 août 1235, Bernat Manduel passe commande à Joan Bourguignon d'une cargaison de corail pour 32 livres coronats à porter sur le navire du Temple:

Blancard I, p. 102-103, n° 68.

Les Manduel font également porter en Syrie, « in nave Templi », des livres coronats à échanger contre des besants « sarrasins »:

Blancard I, p. 28-29, n° 22 (9 août 1229), et p. 134-135, n° 87 (23 février 1240).

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les commanderies servent de lieux de dépôt aux marchandises. Deux passages vers la Syrie, le plus souvent Acre, l'un au printemps et l'autre à la fin de l'été, étaient ainsi régulièrement accomplis par au moins un navire de chaque ordre. Après la chute d'Acre, c'est Chypre, où se sont repliés les deux ordres,

que desservent régulièrement leurs vaisseaux à partir de Marseille. L'implication des deux ordres dans les traversées à partir de Limassol ou de Famagouste en direction de Marseille et parfois d'Aigues-Mortes, ou bien vers la Syrie-Palestine, est également révélée par les fonds des notaires génois. Les bateaux, et notamment le Faucon du Temple, sont alors utilisés par des négociants provençaux (principalement marseillais et montpelliérains) et italiens (génois, pisans et placentins):

N. Coureas, « Provençal Trade », p. 73-76.

A partir de Gênes même, les marchands s'adressent aussi aux navires templiers et hospitaliers afin d'acheminer leurs commandes jusqu'à Marseille:

L. Balletto, Notai Genovesi, n° 64 (11 février 1279) et 92 (24 mars 1279).

Il est donc incontestable que tout au long du XIIIe siècle le port provençal tint une place prédominante dans la politique méditerranéenne des deux ordres, supérieure peut-être à celle de ses rivales Montpellier et Barcelone. En outre, une nette familiarité apparaît entre les ordres militaires et les milieux négociants provençaux désireux d'accroître leur marché avec les régions levantines.

En 1234, un accord avec la commune permet au Temple et à l'Hôpital d'envoyer en Syrie chacun deux navires par an, aux départs de Pâques et de la Saint-Jean. Chaque vaisseau pourra embarquer jusqu'à mille cinq cents pèlerins. Cartulaire Général des Hospitaliers, n° 2067 (3 octobre 1233). Le chiffre de 1 500 passagers peut sembler exagéré. A. Graboïs, « Aspects économiques », p. 232-233, attribue pourtant une capacité de 800 à 2 000 personnes à ces bateaux aménagés pour le transport des pèlerins.

L'âpreté du conflit qui a précédé ce règlement donne une mesure des enjeux financiers représentés par ce « trafic de pèlerins ». Si des cohortes de négociants et de pèlerins s'embarquent donc sur les navires nolisés par le Temple, ou bien lui appartenant, il peut paraître étrange de ne jamais voir les frères utiliser ces embarcations pour leurs propres besoins. Même s'il est bien évident que les naves templières ne transportaient pas que des voyageurs ou des cargaisons étrangères, l'acheminement du matériel, des provisions ou des fonds destinés à la guerre sainte, est assez mal documenté.

A Marseille, les registres notariés du XIIIe siècle compensent la disparition des archives des deux ordres. Ils révèlent l'emploi fréquent que les négociants ont fait des navires affrétés par les ordres militaires pour acheminer en Provence, à partir d'Acre, de Chypre

ou de Gênes, les produits d'Orient. Loin de se contenter de transporter les intermédiaires dépêchés par les « capitalistes » marseillais, le Temple et l'Hôpital ont encore pris part à l'« industrie de pèlerinage. » L'activité de prêt enfin, si elle n'est pas l'apanage des moines-soldats, n'en révèle pas moins les capacités monétaires des frères, mais aussi les difficultés matérielles d'une frange non négligeable de propriétaires laïques. Au total, les réussites matérielles des commanderies et les liens étroits noués avec le monde des affaires témoignent de la parfaite insertion de l'ordre au sein des systèmes économiques des villes les plus dynamiques.

Les vestiges des Ordres ont tous disparus

En ville, les témoins matériels relatifs aux ordres militaires ont rarement échappé au temps. La chute du Temple a très tôt précipité le déclin de nombreux bâtiments, tandis que les restructurations urbaines, de la fin du Moyen Age à l'ère industrielle, ont condamné la plupart des commanderies qui avaient été implantées en des zones périphériques. Dans le meilleur des cas, il demeure aujourd'hui dans le paysage citadin un seul élément marquant de ces établissements, là une église (Avignon, Aix), ici une tour (Avignon, Hyères, Marseille). Aussi, la plupart du temps, il faut tenter de retrouver l'empreinte laissée par les bâtiments dans la topographie quand, par chance, plans et cadastres anciens ont été conservés. Les textes médiévaux n'apportent que quelques indications éparses qui, confrontées aux observations topographiques, complètent un puzzle auquel il manque, de toutes manières, toujours des pièces. L'apport des inventaires de 1308 peut être digne d'intérêt, mais il ne faut pas perdre de vue qu'ils ne laissent entrevoir des bâtiments qu'un état tardif. Les premiers états de ces maisons urbaines nous échappent sans doute à jamais. En outre, cette documentation écrite souffre, elle aussi, de graves lacunes puisque des commanderies telles que celles de Marseille, d'Aix ou de Toulon n'ont pratiquement laissé aucunes archives. Cet aspect là a bien été saisi par Anthony Luttrell qui fait remarquer que « les hasards de la conservation des documents ont peut-être exagéré l'impression que l'Hôpital avait une implantation essentiellement rurale et manquait de propriété et de revenus urbains. » En Provence, les deux enquêtes prierales sur l'Hôpital (1338 et 1373) ont ouvert des voies pour une approche quantitative de l'économie rurale. Mais l'exploitation de ces documents qui éclairent, je le concède, une époque où l'activité urbaine n'est peut-être pas la plus florissante, a marginalisé tout autre problématique sur la présence provençale de l'ordre.

Rares sont les implantations situées au coeur des villes. C'est le cas pourtant à Marseille où les deux commanderies occupent chacune un emplacement stratégique sur

le port.

Ce que l'on sait sur les bâtiments

Autre symbole de la vie commune, le cloître est encore une rareté que l'on trouve cependant dans quelques commanderies majeures extérieures à la région. Si un claustrum est parfois mentionné, ainsi à Arles, les archéologues connaissent toute l'ambiguïté d'un terme qu'il faudrait peut-être traduire ici par clôture monastique. Il n'est cependant pas exclu que la façade de certains bâtiments ait été précédée d'une galerie couverte. Un portique est mentionné devant le réfectoire à Avignon et à Arles. Dans cette dernière maison, un portique est également placé devant l'église, tandis qu'un corridor jouxte la chapelle à Fos et à Marseille. A Marseille, ce corridor est en bois:

Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, B 464 (23 janvier 1325).

La plupart des églises sont citées assez tardivement, sans qu'il soit possible de remonter à leur origine. C'est le cas à Marseille (1171-1181).

La présence du cimetière n'est pas systématiquement attestée. On en connaît l'existence à Arles, Saint-Gilles, Avignon, Montélimar, Marseille:

Chartier du Temple d'Arles, n° 004 (cimiterio Sancte Marie de Milicia), 023 et 049.

L'empreinte dans le paysage urbain

La tour apparaît bien comme un élément commun à ces maisons urbaines. A Marseille, l'attestation remonte au XIIIe siècle.

Templiers contrôlent entièrement les abords de leur maison. Le cas se reproduit à Marseille, ainsi qu'il appert en 1325 d'une vente portant sur plusieurs maisons, certaines avec tours, ayant appartenu aux Templiers et confrontant leur ancienne commanderie:

Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, B 464 (23 janvier 1325).

Certaines de ces acquisitions pourraient avoir été effectuées dans la perspective de travaux d'agrandissement. Si de fréquents chantiers ont animé ces maisons urbaines, comme on l'a suggéré plus haut, le contrôle des environs immédiats des commanderies a permis également d'éviter tout voisinage encombrant, avec son lot de litiges liés aux mitoyennetés et au caractère souvent inextricable du bâti urbain. Les Templiers d'Avignon louaient par exemple une maison imbriquée dans leur propre commanderie et située sous leur « vieille cuisine »:

Chartier du Temple d'Avignon, n° 89.

La toponymie, qui perpétue jusqu'à une époque avancée du Moyen Age le souvenir des Templiers, corrobore la marque laissée par leurs maisons dans la topographie. A Nîmes, Aix ou Toulon, la rue qui accueille la commanderie et dans laquelle l'ordre a accumulé les hôtels est également dénommée « carreria Templi ». L'appellation classique de « portail du Temple » ou de « portail de la Milice » donnée aux portes urbaines situées à proximité des commanderies témoigne encore de la marque de l'ordre sur le quartier. Elle est attestée à Avignon, à Arles ou à Marseille. A Marseille, on relève la mention « porta de Templo sive Annonarie » :

J. H. Pryor, Business contracts, p. 64-67.

La dispersion des biens du Temple

On sait ainsi qu'en 1362, les Bénédictines récupérèrent l'église Sainte-Catherine à Cavaillon et l'année suivante, les Hospitaliers de Marseille cédèrent l'ancienne église du Temple aux Augustins qui venaient de s'installer dans le quartier.

A Tarascon, la chapelle templière fut donnée aux Trinitaires, mais à une date mal fixée. En Comtat, les Hospitaliers durent rétrocéder les biens acquis à la chambre apostolique. L'église Saint-Vincent à Saint-Paul-Trois-Châteaux apparaît ainsi, entre 1317 et 1338, parmi les biens laissés au Saint- Siège. Dans toutes ces villes, le fait qu'hôtels et lieux de culte sortirent du patrimoine de l'Hôpital contribua à effacer assez tôt le souvenir templier. La conjoncture économique et politique des deux derniers siècles du Moyen âge devait encore contribuer à cet oubli.

La communauté des frères du Temple

A certains moments cruciaux où l'avenir de l'Orient latin était en jeu, la nécessité d'envoyer rapidement des effectifs frais sur le « front » justifiait peut-être que l'on passât outre l'année de probation. Bien des frères reçus à Marseille semblent en effet avoir pris le large très peu de temps après leur admission dans l'ordre.

Une petite dizaine de Templiers provençaux ont été interrogés hors de la région, majoritairement à Paris. Certains de ces frères se trouvaient donc au nord de la France en octobre 1307, en poste dans une commanderie ou simplement de passage, mais certains purent aussi avoir été transférés après leur capture comme Guilhem de Ranco. D'autres indices diffus laissent supposer, de la part d'une catégorie du personnel au moins, une certaine mobilité. Les nécessités de l'administration provinciale rendaient déjà, au moins chez les dignitaires locaux, les déplacements temporaires fréquents.

Pour s'en tenir au cas d'une maison modeste, Jordan de Cereix, commandeur du Puy, est à Avignon en 1263, accompagné de Raimon Cambarut, commandeur de Richerenches et Aimeric de Noves, également commandeur du Puy, s'y trouve en 1267. En 1273, c'est Guilhem de Saint-Jean, commandeur de Toulouse, qui figure comme délégué du maître provincial:

Chartier du Temple d'Avignon, n° 35, 48 et 63.

Surtout, les quelques mentions de Provençaux effectuant leur carrière loin de leur pays permettent de supposer que ces cas étaient plus répandus que ne le laissent croire les sources tardives. Guilhem de Noves, dit le Provençal, fut commandeur de Lombardie entre 1286 et 1289, et un autre Provençal, Peire de Pierrevert, dit aussi « Ultramontanus », fut dignitaire dans le royaume de Sicile entre 1297 et 1303. Au même moment, un parent, Jaufré de Pierrevert était également maître en Pouille. Un Theouron de Provence fut encore commandeur de Hongrie vers 1304.

Quelques frères intégrèrent encore l'ordre hors de la région, par exemple en Italie - Uc Gaysennon, du diocèse de Vaison, entré à Barletta, ou Peire Cadel, à Venise -, ou en Péninsule ibérique - le chevalier Jaufré de Pierrevert, reçu à Castelo Branco, au diocèse de Coïmbra. Mais, les passages dans la région de frères étrangers ressortent aussi des interrogatoires. Le rôle de Marseille, évoqué dans le précédent chapitre, comme plaque-tournante de première importance dans la logistique templière, se trouve confirmé par le nombre de professions qui y sont signalées. Ordre chronologique des réceptions: Itier de Rupe Forti (c. 1276), Estève de Cellario (diocèse de Clermont, c. 1287) reçu avec deux autres Auvergnats, Barraï de Cainhano (c. 1297), Eubald de Rumolis (diocèse de Bourges, c. 1302), Guilhem de Giaco (diocèse de Besançon, c. 1303), Peire Malamuçça (Le Puy, c. 1303), et Bertran de Brandisio (c. 1305) en présence d'un frère Martin Yspanus. Peire Pic, originaire de Clermont, fut quant à lui reçu à Aix.

Il est évident, d'après certaines dépositions, que ces nouveaux profès transitaient par le port phocéén pour rejoindre l'Orient. Parmi les Templiers cités ci-dessus, deux disent avoir effectué le passage immédiatement après leur réception et trois autres furent interrogés à Chypre. Estève de Cellario, interrogé à Paris, dit avoir été quatre ou cinq fois outre-mer:

A. Forey, « Towards », p. 200-201, a montré que les jeunes recrues, notamment d'origine chevaleresque, étaient immédiatement envoyées outre-mer.

Concurrences avec le clergé séculier

Les nombreux rappels à l'ordre du Saint-Siège sont révélateurs de la rivalité exacerbée pour les revenus mortuaires - quarte, legs et aumônes - à laquelle se livrèrent dès lors séculiers et réguliers à partir du dernier tiers du XIIe siècle. Alexandre III, puis ses successeurs, intervinrent ainsi auprès des prélats de la chrétienté pour qu'ils se contentent de prélever la quarte sur les legs et qu'ils n'exigent rien sur les aumônes. Le même pape entendit bien faire respecter en Provence les privilèges décernés aux ordres militaires, comme en témoigne la protection particulière qu'il accorda à l'église du Temple de Marseille. Il rappela à cette occasion la possibilité de célébrer en temps d'interdit et la liberté d'accueillir des fidèles à la sépulture, à l'exclusion des excommuniés:

Inventaire des Bulles Pontificales relatives aux Ordres Militaires, n° 033 (28 avril 1171-1181).

Malgré la protection apostolique, les ordres militaires n'en furent pas moins en butte de toutes parts au mécontentement des prélats. Parfois, les relations, déjà tendues, dégénérent en violences.

A trois reprises, en 1246 et 1247, Innocent IV exhorta ainsi les Marseillais à laisser les Templiers charger librement leurs navires à destination de la Terre sainte:

Inventaire des Bulles Pontificales relatives aux Ordres Militaires, n° 119 (21 avril et 7 décembre 1246) et 121 (2 février 1247).

A la même époque, les Hospitaliers cherchèrent encore à s'appuyer sur un chevalier influent à Marseille, nommé Briton, pour obtenir de la commune l'autorisation d'acheter et d'acheminer des céréales destinées à la Syrie: *Cartulaire Général des Hospitaliers, n° 2322 (5 mai [1244-1249])*. Ce Briton est membre des Ancelme-Fer, une vieille famille de négociants marseillais:

R. Pernoud, Essai sur l'histoire, p. 188-192.

En 1250, la cité autorisa l'ordre à faire sortir quelques vaisseaux chargés de blé pour secourir les Latins affectés par le désastre de Mansûra. Ce type de faveur, qui n'était pas permanent, fut à nouveau accordé en octobre 1279: *E. Isnard, Inventaire sommaire, n° 143.*

Charles Ier intervint également, à plusieurs reprises, pour faire respecter les privilèges de navigation des Templiers dans le même port:

Registri della Cancelleria Angiona, t. 6, p. 42, n° 147 (16 octobre 1270), et t. 27, p. 483, n° 61 (6 septembre 1284).

Saint-Louis et la croisade

La croisade de 1248 a laissé à ce titre un dossier fourni faisant largement intervenir les ordres militaires. Saint Louis disposait d'un port à Aigues-Mortes, mais non de navires, il en commanda seize à Gênes et vingt à Marseille. Or le roi se reposa presque totalement sur l'expérience des ordres militaires pour organiser ces nolis. En août 1246, André Polin, prieur de l'Hôpital en France, et Renaud de Vichiers, maître du Temple en France, furent chargés, avec trois autres membres de l'hôtel du roi, de traiter avec les deux syndics de Marseille. La commune s'engageait à livrer à Aigues-Mortes vingt vaisseaux équipés et gréés d'ici la Saint-Jean-Baptiste prochaine:

Layettes, t. II, n° 3537 (19 août 1246). Les mêmes dignitaires des ordres militaires furent également chargés de traiter avec le podestat génois quelques mois plus tard, Cartulaire Général des Hospitaliers, n° 2425 (octobre 1246).

Pour définir au plus juste le prix de 1 300 marcs sterling réclamé par bateau en fonction de la taille et du tonnage, le contrat prit comme référence le navire nommé la Comitissa del Hospital. En outre, la ville dut encore participer en fournissant à ses frais dix galées équipées, armées et capables d'emporter un minimum de vingt-cinq hommes. En mai 1248, les frères Otton de Gavi, commandeur de l'Hôpital de Marseille, André de Gignac, templier, et Peire Bonel, probablement commandeur du Temple de Marseille, à partir de cette ville, transmirent aux deux amiraux du roi basés à Gênes, Ugo Lercaro et Jacopo de Levante, une commande de trois navires. Dans les jours suivants, les notules du notaire Giovanni Vecchio ont conservé les contrats de nolis passés par les deux amiraux avec plusieurs armateurs génois pour des naves entièrement équipées avec leurs marins qui devaient être amenées à Aigues-Mortes. Il en coûta au roi, pour ces trois vaisseaux, baptisés le Saint-Esprit, le Saint-François et le Paradis, respectivement 1 095, 900 et 1 259 marcs d'argent. Dans cette affaire, on retrouve, comme bien souvent, les moines-soldats en position d'intermédiaires financiers, puisque c'est à eux que devaient s'adresser les envoyés des armateurs afin de recevoir les sommes prévues par les contrats de nolis.

Son frère Charles 1er utilisa également à plusieurs reprises les bateaux affrétés par les ordres militaires. En 1278, il demanda par exemple à son officier chargé de l'armement des navires en Pouilles d'équiper plusieurs navires à destination d'Acre, dont la Bonne Aventure, un vaisseau alors aux mains de l'Hôpital, mais dont la présence à Marseille est bien attestée autour de 1250 par les notules de Giraud Amalric.

Et c'est dans la maison marseillaise du Temple que Charles Ier concéda aux citoyens de cette ville la liberté de commerce à Acre en remerciement de l'aide apportée contre les rebelles de Sicile. L'acte est évoqué dans la confirmation qu'en fit le prince à partir de Brindisi, en septembre 1284:

H. E. Mayer, p. 212-213, n° 27.

Malheureusement, la disparition totale des archives des deux ordres à Marseille ne permet pas de préciser davantage la nature des relations qu'ils entretenirent avec les milieux de négociants. Si les gens du Midi traversaient donc assez facilement la Méditerranée pour commercer, quelle fut la part de leur investissement militaire ?

Marseille plaque tournante des Ordres Militaires

Chargées du soutien matériel, les commanderies locales avaient encore l'obligation de fournir des combattants. Comme les ordres militaires étaient devenus, dès les années 1180, les pièces maîtresses de la défense puis de la reconquête de l'Orient latin, le recrutement et le transfert de frères ne s'interrompit jamais. Or, les commanderies provençales contribuèrent pleinement à l'effort général. En 1268, lorsque le maître de l'Hôpital appelle l'Occident à l'aide, c'est d'abord au prieur de Saint-Gilles qu'il s'adresse. Et en 1302, le chapitre général demande à la Provence d'envoyer quinze combattants à Chypre - un chiffre atteint seulement par la langue de France - sur un total de quatre-vingts. La situation n'est pas différente pour le Temple. On a vu qu'une dizaine de Provençaux étaient attestés en Orient dans les deux décennies précédant le procès. Nombre de transferts outre-mer eurent encore lieu à partir de Marseille, où plusieurs réceptions sont signalées entre les années 1270 et 1300. Et c'est par là encore, qu'à trois reprises au moins, en mai 1293, en août 1296 et à l'automne 1306, Jacques de Molay transita. Il débarqua en mai 1293, dans le but de tenir un chapitre général à Montpellier en août. Après le chapitre général d'Arles, le 15 août 1296, il rentra probablement à Chypre par le port « phocéén ». Enfin, appelé de Chypre par Clément V pour l'organisation d'une nouvelle croisade, il transita encore par la Provence, entre octobre et novembre 1306:

A. Demurger, Jacques de Molay, p. 118, 121-123 et 211-212.

La cité phocéenne reste donc véritablement « le port d'attache de la navigation templière en Méditerranée occidentale », ainsi qu'en témoigne encore la présence du magister « passagii », c'est-à-dire du dignitaire responsable de l'acheminement du matériel et des hommes vers l'Orient. L'importance stratégique du port ne se limite d'ailleurs pas aux deux ordres internationaux. La présence d'un hôpital du Saint-

Sépulcre atteste bien de l'étroitesse des relations avec la Terre sainte. Et le développement de la maison de l'ordre de Santiago, autour de 1248, s'explique notamment dans le cadre des projets préparés en 1306 par Foulques de Villaret et Jacques de Molay. Une initiative au départ de ce port pourrait ainsi être mise en relation avec les plans du maître du Temple. A l'été 1306, le maître en Auvergne, Humbert Blanc, et un citoyen marseillais, Pierre de Lengres, qualifié d'« amiral des galères dépêchées pour le secours de la Terre sainte », prévirent en effet un passage particulier avec le soutien de Clément V. Or il est difficile de penser que le maître n'ait pas été au courant de ces préparatifs:

A. Demurger, Jacques de Molay, p. 209-210.

Peut-être ce projet est-il lié à un autre passage qui dut avoir lieu au même moment, celui de Peire de Saint-Just, un dignitaire catalan, parti rejoindre Molay à Limassol, où il avait été convoqué pour le chapitre général. Le 14 juin 1306, Pierre de Castillon, qui avait été dépêché en Aragon par le grand maître, écrit au maître des passages à Marseille, Jehan de Villamer, afin qu'il pourvoie au transfert de Peire de Saint-Just, de sa suite et de ses montures:

Archives de la Couronne d'Aragon, Jaime II (Templarios), 139, n° 334 « je remercie (Damien Carraz) A. Demurger de m'avoir communiqué ce document. »

Peire de Saint-Just avait été convoqué par Molay avant janvier 1306 et il obtint de ce dernier l'autorisation de quitter l'île de Chypre en octobre 1306:

A. Demurger, ibid., p. 210-211 et 173.

Les arrestations des Templiers du Rhône

Il paraît évident qu'avant le 24 janvier 1308, les Templiers provençaux étaient déjà sur leurs gardes. Des rumeurs couraient sur l'ordre depuis 1306 au moins:

A. Demurger, Jacques de Molay, p. 213-219.

Le magister passagii basé à Marseille avait d'ailleurs tenté d'informer Jacques de Molay de certains des dangers menaçant l'ordre. D'après le témoignage d'un frère mineur lyonnais déposant à Paris en janvier 1311:

Michelet I, p. 458; et A. Demurger, Jacques de Molay, p. 214-215.

Et le coup de filet conduit juste de l'autre côté du Rhône n'augurait rien de bon. Dans les semaines qui précédèrent leur arrestation, les Templiers semblent d'ailleurs avoir pris quelques précautions. A Avignon, le chapelain Jaume Castelli avait confié aux frères prêcheurs, dont le couvent voisinait la commanderie, un paquet contenant quelques objets personnels. Les commissaires se transportèrent au couvent le 2 février 1308 pour vérifier le contenu du paquet à la suite de la déclaration d'un frère mineur. Celui-ci

renfermait surtout des vêtements et deux livres liturgiques:

Chartier du Temple d'Avignon, n° 89.

Peut-être les reconnaissances de biens, auxquelles la maison procéda dans les mois précédant l'opération conduite en France, dénotent-elles encore une certaine inquiétude ?

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Maison du Temple de Marseille

A l'entrée du port, fut bâtie en 1075, une chapelle sous le titre de Saint-Jean-Baptiste; en 1240 elle devint l'église de la commanderie des Templiers, qui obtiennent, pour elle, plusieurs privilèges des papes et en outre d'Innocent IV, en 1246, une indulgence plénière, pour tous ceux qui la visiteraient le jour de la fête. Ils édifièrent près de la chapelle la tour Malbert, ou Tour du Port, *turreta portus*.



La tour Malbert, ou Tour du Port. Sources: [Marseille en Vue](#)

En 1307, l'Ordre du Temple ayant été supprimé, le roi Charles II, alors à Marseille, donna cette propriété aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. La tour fut réparée en 1318; démolie par les Aragonnais en 1423, elle fut rebâtie en 1448, telle qu'elle est encore de nos jours; elle fut dès lors appelée, tour Saint-Jean, soit à cause de la chapelle, dont nous avons parlé, soit parce qu'elle était la possession des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. En 1664, Louis XIV fit construire le fort Saint-Jean, qui renferme le couvent et l'hôpital des Chevaliers; cet hôpital avait été fondé en 1384 spécialement pour les pauvres marins. En effet, le 27 juillet de cette année, Arnaud de Montolieu, syndic, expose que Raymond Francisque, tonnelier, mû par un sentiment de piété, désir faire construire un hôpital sous le nom de Saint-Jean, pour hospitalier les

marins pauvres et autres indigents, et demande que la ville lui cède une maison située près de l'église.

Le conseil, après délibération, donne pleins pouvoirs de vendre la maison en question moyennant 50 livres (1).

Le bureau de la santé, établi sous la tour Saint-Jean, fut alors transféré à bord d'une patache, et ce ne fut qu'en 1719 que le roi autorisa l'établissement de la Consigne sur l'emplacement actuel. En 1803, ce bâtiment fut agrandi tel qu'il est aujourd'hui.

La chapelle Saint-Jean fut en partie démolie et M. Thomas Bouche, nommé en 1676 recteur de cette chapellenie dite de Sainte-Croix, Sainte-Madeleine et Notre-Dame la Belle dans cette église, ne put prendre possession de son titre, parce que ladite église avait été unie à la citadelle. Il n'en resta que le chœur qui servit de chapelle à la garnison (2).

1. *Archives communale, BB, 30 page 107.*

2. *Institutions ecclésiastiques, folio 757.*

Sources: *Abbé Veritier, Confréries et Chapellenies. Provincia, Bulletin trimestriel de la Société de Statistique d'Histoire et d'Archéologie de **Marseille** et de Provence. Tome VI, année 1926. Marseille 1926.*

Marseille, rue Fontaine Sainte-Anne

Cette rue s'appelait, au quatorzième siècle, de la Chandellerie-du-Temple, *La Candelaria del Temple* (1) parce qu'il y avait des fabricants et des marchands de chandelles, et que la maison des Templiers était dans le voisinage. En 1684 on la nommait encore de la Chandellerie (2).

1. *Livre-Trésor de l'hôpital Saint-Jacques de Galice, 1400, folio 56 recto, aux archives de l'Hôtel-Dieu de Marseille.*

2. *Registre coté X des censes et directes de l'Hôtel-Dieu, folio 87, aux archives de cet hôpital.*

Marseille, rue des Alfiers

Comme cette rue était proche l'ancienne maison des Templiers, à peu près située où se trouve aujourd'hui l'église des Augustins, on l'appela longtemps la rue du Temple. Elle portait, en 1392 (3), ce nom sans doute beaucoup plus ancien ; et plus tard on appelait indistinctement rue du Temple, des Templiers, de Saint-Augustin. Dans le seizième siècle, un autre nom prévalut, en concurrence toutefois avec celui des Templiers.

On l'appela *d'aou Vlat deis Cougourdos*. C'est qu'il y avait là un grand ruisseau ou fossé dans lequel, en temps de pluie orageuse, la violence des eaux entraînait les produits et

surtout les citrouilles des jardins les plus rapprochés de la ville.

3. Registre contenant des délibérations municipales de 1469 à 1485, folio 62 verso, aux archives de la ville.

Marseille, rue Sainte-Claire

Le 28 décembre 1357, le conseil général de la commune de Marseille délibéra, dans un intérêt de défense et de salut public, de raser jusqu'en leurs fondements les faubourgs voisins des remparts (4). Le couvent des clarisses fut ainsi condamné à la démolition mais il paraît qu'il ne la subit qu'en 1359. Les religieuses, au nombre de dix-neuf, se réfugièrent dans l'église de l'ancienne maison des Templiers à Marseille, et y demeurèrent environ deux ans, jusqu'à ce que la construction de leur nouveau monastère fut terminée à la rue dite alors de *l'Escarlade*, et qui fut appelée plus tard rue Neuve de-Sainte-Claire.

4. Ruffi, Histoire de Marseille, tome II, page 65-67.

Sources: Augustin Fabre. Notice historique sur les anciennes rues de Marseille démolies en 1862 pour la création de la rue Impériale, pages 27, 34, 174. Marseille 1842. - [Bnf](#)

Rue Bouono carrière

C'est un reste de rue étroite et fort ancienne, à l'extrémité couchant de la rue des Gantiers et près du palais de justice. Elle avoisinait autrefois l'Eglise Sainte Catherine du Temple, propriété des Templiers.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, page 173, tome VII. Marseille 1843. - [Bnf](#)

Templiers et Marseillais

L'an 1187, Saladin se rendit maître de Jérusalem et de quantité d'autres Villes encore. Le Pape Grégoire VIII, qui appréhendait ce malheur, et qui ne siégea que deux mois, fit pendant ce peu de temps tous les efforts possibles pour persuader les Princes Occidentaux d'y envoyer du secours et pour donner courage aux Marseillais d'y aller en personne, il les prit sous sa protection et écrivit à l'Archevêque de Narbonne, et aux Evêques de Toulon et d'Antibes de lancer les foudres d'excommunication contre ceux qui les vexeraient par procès. Pendant leur absence quantité de Princes, Seigneurs, et Gentilshommes se croisèrent alors pour secourir la Terre-Sainte.

Conrad Marquis de Montferrat frère de Guillaume Longue-Epée fut l'un de ceux-là. Il acquit alors le Comté de Tyr, et parce qu'il fut assisté par les Marseillais en la défense de cette place contre les Sarrasins pour leur donner quelques témoignages de sa gratitude de l'avis du grand Maître des Templiers, leur fit expédier l'an 1187, des lettres

patentes portant permission aux Marseillais de négocier en la Ville de Tyr sans payer aucun droit, avec pouvoir d'y établir un Consul pour leur administrer la justice.

En cette même année la République de Gènes fit un traité avec celle de Marseille dont je n'ai pu trouver les conditions ni dans « Lustinien », ni dans nos Archives. L'année suivante les Marseillais firent la paix avec Abuissac chef et Calife des Sarrazins d'Afrique pour la sureté de leur commerce. Les Vénitiens les Génois et les Pians firent la même chose en ce temps-là comme aussi l'Empereur Frédéric II Roi de Sicile. Quelque temps après les Marseillais entrèrent en différent avec les Templiers et les Hospitaliers leur querelle vint de ce que ces deux ordres ayants été exempts par privilège Spécial des Vicomtes, des droits ordinaires que les vaisseaux avaient accoutumé de payer à l'entrée, et à la sortie du Port de Marseille: La Ville ayant été réduite en République les priva de cette franchise et exigea d'eux de grandes sommes ce qui les aigrit si fort, que pour en tirer raison, ils s'adressèrent à Oddo de Montbéliard Connétable du Royaume de Jérusalem et demandèrent l'arrêt des marchandises et des vaisseaux des Marseillais qui ne faisaient que d'aborder au Port de la Ville d'Acre. Ce Seigneur qui voyait que cette affaire pouvait avoir de mauvaises suites fit de grands efforts pour la terminer, et après y avoir travaillé de tout son pouvoir l'accord en fut à la fin, conclu de cette forte.

Que les Templiers et Hospitaliers pourraient deux fois l'année au passage de Mars et d'Août, charger des navires dans le Port de Marseille de ce qui leur serait nécessaire, et recevoir jusques à quinze cens Pèlerins sans être tenus au paiement d'aucun droit, si ce n'est pour les Marchands qui s'y embarqueraient. Voilà le principal article de ce traité, qui fut confirmé du sein d'Armand de Peiragros, et de Guérin grands Maîtres des Templiers et des Hospitaliers, de Rostan de Puihaut, et de Guillaume de Carranson député de la République de Marseille, en présence du Connétable, et Jean de Ibelin Seigneur de Beyrouth, de Jean Seigneur de Césarée, de Gautier de Flory, de Henri de Nazareno, et du Sr. de Manabei Chevaliers, de frères Baudouin de Beuraye, de René Allemand, et de Jaques du Bois Commandeurs de la Maison du Temple d'Acre, et plusieurs autres, qui assistèrent aussi à ce traité, qui fut rendu fort solennel par la présence de tant d'illustres personnes.

Ce traité ne fut guère bien observé par les Marseillais puisqu'en l'an 1246, les Templiers obtinrent une Bulle du Pape Innocent IV, qui était adressée aux Marseillais, par laquelle sa Sainteté les prie d'observer cette convention, et leur déclare qu'il a donné ordre à l'évêque de Marseille, de leur enjoindre de l'observer à peine d'Excommunication.

Quelques années après cet accord, le Comte d'Empurias envoya un Ambassadeur à Marseille, pour confirmer l'étroite alliance que son Père avait contractée avec Elle. Et ce qu'il y a de remarquable dans les Patentes de cet Ambassadeur, est que ce Prince qui l'avait envoyé, prenant la qualité de Comte d'Empurias, y ajoute cette clause (par la grâce de Dieu) qui est un acte d'indépendance et de souveraineté.

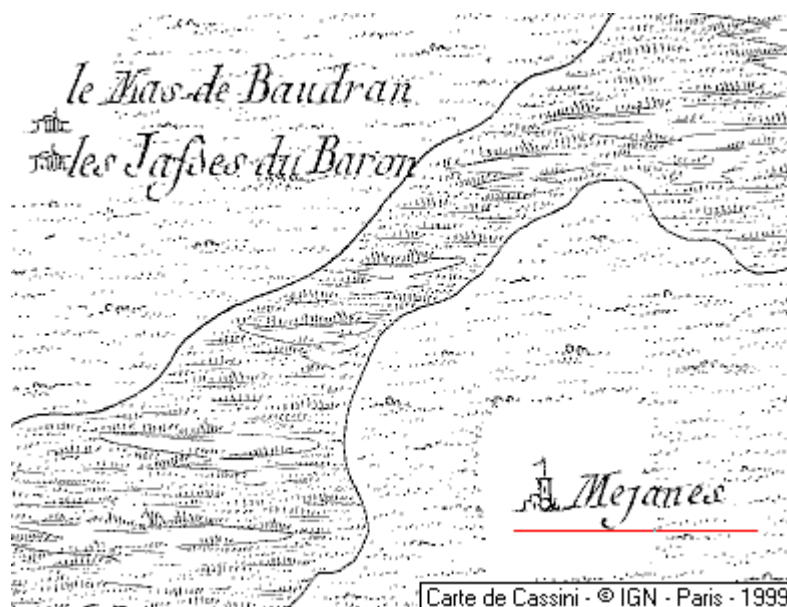
Sources: *Antoine de Ruffi. Histoire de la ville de Marseille, pages 94 et 120, tome premier. Marseille 1696. - Bnf*

Top

Mejanès (13)

Maison du Temple de Méjanès

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement et canton: Arles, Commune d'Arles - 13



Localisation: Maison du Temple de Méjanès

De nos jours, c'est Le Domaine Paul Ricard de Méjanès

Les Templiers de Saint-Gilles, habitent une stare « Maison » à Méjanès, mais celle-ci peut être aussi appelée casal:

Chartier du Temple d'Arles, n° 127 et 129 (février 1249).

Certains lieux reçoivent le vocable de stare, terme qui désigne plutôt la maison de qualité en milieu urbanisé, voire d'hospicium, qualificatif s'appliquant également aux

demeures relativement prestigieuses.

Les Templiers ont de même choisi des bourgs castraux pour y percevoir les redevances ou y fonder une « domus », qu'il s'agisse de la rive droite du Rhône (Aubais, Générac, Le Caylar, Calvisson, Meynes) ou de la rive gauche (Méjanès, Lansac, Laurade). Mais les sources écrites ne permettent pas de préciser si ces maisons monastiques se sont implantées au sein du tissu urbain ou légèrement à l'écart.

Seuls les qualificatifs de stare évoqués à Méjanès ou la mention d'un solarium à Châteauneuf-de-Gadagne, renvoient à des édifices de qualité et à étage. Cela ne doit toutefois pas occulter le fait que ces maisons de village, comme les granges campagnardes, ont avant tout une fonction économique. Les chartes montrent clairement qu'elles centralisent les produits des redevances en nature apportées par les tenanciers:

Chartier du Temple d'Arles n° 071 (in solario majori domus Templi).

Elles devaient donc comporter des annexes agricoles destinées à conserver les réserves.

A Méjanès, les Templiers ont concédé des terrains à bâtir en emphytéose:

Chartier du Temple d'Arles, n° 128 (18 février 1249): « quoddam casale ad domum faciendam. »

Dans l'inventaire arlésien de 1308, les ferrages de Méjanès sont donnés contre un cens fixe s'élevant de 2 à 6 setiers d'orge prélevés à la fête de saint Pierre aux Liens (1er août) ou à la moisson. L'accapte apparaît plus modérée que pour les maisons, entre 1 et 5 sous. En 1247, une terre, un jardin et une vigne à Méjanès sont concédés contre un cens de 6 setiers d'orge et 5 sous raimondins d'accapte. Les jardins de Méjanès rapportent entre 1 et 2 sous d'accapte:

Chartier du Temple d'Arles, n° 125, 127 et 129.

Ainsi, des salines sont citées parmi de nombreux autres biens acquis à Méjanès:

Chartier du Temple d'Arles, n° 119 (décembre 1243) et 122 (juillet 1245).

En 1204, l'ordre avait déjà reçu de Guilhem de Valflor des salines à la « Lona comitali », n° 041.

Le Temple a tenu la justice seigneuriale dans plusieurs villages du Bas-Rhône, ainsi à Méjanès, Générac, Meynes, peut-être Richerenches. La vente de la seigneurie de Méjanès, en avril 1240, par Gilbert de Baux, comprend « les justices sur les hommes,

les bans, les juridictions »:

Chartier du Temple d'Arles, n° 112;

Générac et Meynes:

Chartier du Temple de Montfrin et des Maisons du Gard rhodanien, n° 085, 127, 131, 135 et 141.

A Richerenches, on n'a aucune idée des relations entre la commanderie et la communauté d'habitants, mais si cette dernière s'est bien regroupée autour de la première, il ne serait pas étonnant que les Templiers aient exercé des droits sur les hommes.

Une affaire permet d'illustrer la rivalité sans merci que se livrèrent les juridictions comtale et templière et autorise quelques remarques sur les mécanismes juridiques employés au service de l'ordre. L'origine de l'affaire peut être précisée grâce au procès-verbal du jugement rendu en appel:

Chartier du Temple d'Arles, n° 163 (26 février 1292) ; et Chartier du Temple de Tarascon, Lansac, Laurade, n° 21 (26 février 1292).

Cette affaire en prolonge alors une autre opposant le Temple à Gui de Buco, prédécesseur de Gui de Tabia en tant que procureur de la cour royale, à propos de jugements prononcés par les cours d'Arles et de Tarascon contre des hommes relevant de la seigneurie templière de Méjanès.

En ce dernier tiers du siècle, le cas de Peire de la Milice, par son engagement et sa générosité au service du Temple, n'est-il pas déjà marginal ? Le flux des donations pieuses s'est en effet ralenti dès les premières décennies du XIII^e siècle. Il s'agit bien sûr d'une évolution générale qui n'est en rien spécifique ni au Bas-Rhône, ni à l'ordre du Temple. Partout en Occident, les ordres militaires connaissent, de manière décisive à partir du milieu du XIII^e siècle, un recul de la générosité laïque. Et en Provence à la même période, l'ensemble des nouveaux ordres religieux accuse le contrecoup des difficultés matérielles de la noblesse aggravées par la fragmentation lignagère. Pourtant, pour être moins massives, les aumônes n'ont jamais véritablement cessé. A Arles, le chartrier de la maison conserve encore, même après 1250, de véritables marques de générosité émanant de la chevalerie urbaine:

Chartier du Temple d'Arles

n° 172 - janvier 1256 donation de l'épouse de Raimon Gibert, miles;

n° 172 - 1278 Rainaud Porcelet donne des droits de pacage dans la Crau;

n° 154 - juillet 1279 Guilhem Raimon donne tous ses biens à Méjanès;

n° 147 - 14 octobre 1274 Guilhemet et Uc Laget donnent un cens sur une maison aux

arènes;

n° 158 - 18 avril 1285 Imbert Dardier donne un cens aux arènes;

n° 162 - juillet 1289 Autard Aurella donne des terres à Rupta « pour toutes les grâces et bénéfiques que la maison du Temple d'Arles m'apporte continuellement. »

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Villa Mejanis

La première mention de la terre de Méjanes remonte au XI^e siècle. En effet, en mars 1048, un acte de l'archevêque d'Arles évoque déjà la « Villa Mejanis. »

Au XIII^e siècle, le domaine aurait appartenu aux Templiers et c'est peut-être à cette époque qu'a été construite la tour qui subsiste encore aujourd'hui et qui aurait été fortement modifiée au XVII^e siècle (porte principale, mascarons, escalier intérieur) au moment de la reconstruction du logis, plusieurs fois remanié par la suite (modifications de baies, adjonctions, surélévations).

Erigée en marquisat en 1723 pour Guillaume de Piquet, la terre de Méjanes passa ensuite à son fils Jean-Baptiste-Marie Piquet, marquis de Méjanes, célèbre pour avoir légué son importante bibliothèque à la ville d'Aix-en-Provence en 1786 (c'est vraisemblablement un membre de la famille Piquet qui a fait sculpter le blason ornant la porte principale).

Sources: base de données Mérimée ministère de la Culture et de la Communication - direction de l'Architecture et du Patrimoine.

Top

Paulon (13)

Domaine du Temple de Paulon

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Saintes-Maries-de-la-Mer -

13



La maison de Paulon apparaît en 1275, n° 149. Un hospicium dans la bourgade des Saintes-Maries est attesté par l'inventaire de 1309, n° 173.

Les centres d'exploitation: commanderies rurales et granges

Dans les zones de colonisation de la Camargue, l'isolement des granges au sein des sylves ou des marais est encore plus marqué: Chartier du Temple d'Arles, n° 172. Les confronts mentionnant des champs attenants ou des plans d'eau (brasures du Rhône, marécages) ne laissent guère de doute sur la localisation en pleine campagne de nombre de ces granges: c'est le cas à Paulon, Saliers et Rupta.

Les textes médiévaux ne révèlent pas grand chose de ces granges. Tout juste sait-on par exemple que celle de Clamadour était composée de quatre bâtiments et que celle de Paulon en possédait cinq avec une cour.

Tout juste sait-on par exemple que la grange de Clamadour était composée de quatre bâtiments et que celle de Paulon en possédait cinq avec une cour. Paulon: Chartier du Temple d'Arles, n° 173 (octobre 1309): dicti mansi seu grangiam in qua quatuor domos constructas cum sua curte.

Une économie de rentiers

Le raisin provenant des vignes concédées à mi-fruit était sans doute apporté dans les maisons templières au moment des vendanges. Il n'est pas rare en effet d'y rencontrer pressoir ou autres instruments à vinifier, tandis que certaines conservaient en 1308 des réserves de vin. Mentions de pressoir à Châteauneuf et dans le cellier de Saliers et de marmites à bouillir le vin à Saliers. L'enquête de 1308 évoque à Arles deux cuves à vin et, dans le cellier, neuf tonneaux dont trois pleins de vin dit « médiocre » ou « mineur », et à Paulon, trois tonneaux de vin rouge.

Le maintien de la réserve

En Petite-Camargue, la maison d'Arles possédait quelques biens à Corrège, mais surtout à Méjanes et à Paulon.

Au manse de Paulon, pas de mention de réserve, mais la présence de vingt deux

boeufs de labour donne une mesure de la surface que les ouvriers du Temple pouvaient travailler. A titre indicatif, dans le Larzac du XVIIIe siècle, une paire de boeufs était capable de labourer cent hectares, A.-R. Carcenac, Les Templiers, page 99.

La réserve de terres emblavées compte alors cinq cents sétérées pour la grange de Trébon, trois cents sétérées pour celle de Paulon et deux seulement pour celle de Lansac, soit un total de cent quarante hectares.

La maison d'Arles exploite surtout trois cents quarterées de vignes soit cinquante cinq hectares, tandis que celles de Trébon et de Paulon n'ont que six quarterées chacune.

Les facettes multiples de l'élevage

Les granges sont au coeur du système pastoral, notamment celles de Paulon, de La Vernède ou d'Argence.

La maison d'Arles a ainsi rassemblé de nombreux herbages dans le Trébon jusque dans les tènements de Laurade, Lansac ou Paulon et elle s'est souciée de s'en faire confirmer l'usage par les seigneurs locaux 242. Là, les granges sont au coeur du système pastoral, notamment celles de Paulon, de La Vernède ou d'Argence.

En 1308, la grange de Paulon conserve 107 porcs et on en trouve 16 à Saliers.

En 1308-1309, à part une dizaine de chevaux au manse de Paulon, dont un poulain et deux jeunes roncins, les bêtes présentes dans les autres granges ne sont probablement que des animaux de bât ou de trait.

Quelques années plus tard, un procès avec la communauté d'Arles montre que les frères vendent du fourrage à partir de leur grange de Paulon.

La visite de 1309 indique encore la présence d'araires (charrue ou outil ancien pour labour) à Paulon et à Laurade.

Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Top

Domaine du Temple à Perles

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Arles-Est, commune: Saint-Martin-de-Crau - 13



Localisation: Domaine du Temple à Perles

Acquisitions à Perlas où les donations sont nombreuses les premières années:

« *Chartier du Temple d'Arles, n° 017, 038, 042, 054, 065, 070, 073, 141, 144 et 172.* »

A Arles, même les vieilles familles consulaires sont tôt atteintes par une gêne matérielle mise à profit par l'opportunisme des moines-soldats. Limitons-nous ici à un exemple: Uc Rapina (1175-1216), alors consul, est issu d'une famille qui avait déjà mené des affaires avec le Temple.

En 1175, sa soeur Rispauda avait vendu une terre et trois ans plus tard, Dolça, épouse de Jaufré Rapina, avait donné ses droits à La Vernède - Uc s'était porté fidéjusseur à cette occasion:

« *Chartier du Temple d'Arles, n° 014 et 016.* »

Uc Rapina, qui apparaît souvent comme témoin dans les chartes du Temple, est consul en 1204-1205 et 1215-1216:

« *Chartier du Temple d'Arles, n° 014, 026, 041-044, 055, 062.* »

Il commence, en décembre 1204, par vendre à l'ordre sa part seigneuriale sur un tènement à Perlas.

Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Puylobier (13)

Domaine du Temple à Puylobier

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Aix-en-Provence, Canton: Trets - 13



Localisation: Domaine du Temple à Puylobier

1143, jeudi 16 décembre. Fait à Aubagne

Marie, fille de Hugues « de Marcholfo » et son mari, Roubaud d'Aubagne et sa femme, donnent à l'ordre du Temple des terres à Puylobier.

Sources: Marquis d'Albon, Bullaire du Cartulaire Général de l'Ordre du Temple, 1119-1150, Paris 1913

Domaine du Temple à Puylobier

Les Templiers eurent dans le XIIe siècle, des possessions dans le territoire de Puylobier, au quartier de La Palud.

Lors de la suppression des Templiers, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem héritèrent de leurs biens.

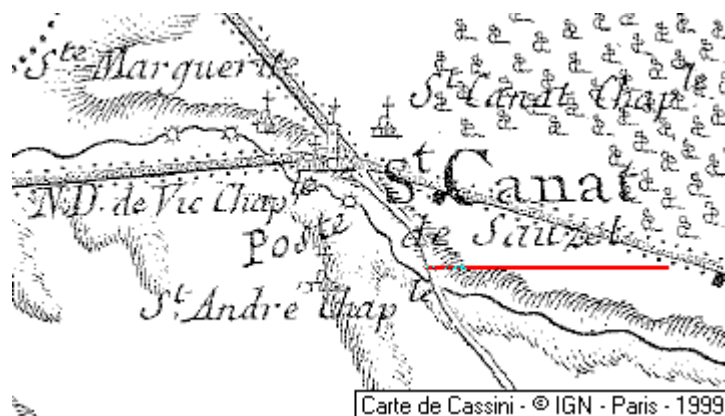
Sources: Augustin Payan. La Provence artistique et pittoresque. N° 135. Editeur: Marius Olive, Marseille 1883

Top

Saint-Cannat (13)

Maison du Temple de Saint-Cannat

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Aix-en-Provence, Canton: Pélissanne - 13



Localisation: Maison du Temple de Saint-Cannat

Il y a d'abord existé une Chapelle, dédiée à Notre Dame de Vie, vers le VIIe siècle (en ruines depuis le tremblement important de 1909).

Au XIIIe siècle, les pauvres chevaliers du Christ, nommés aussi les Templiers, obtiennent un bail de l'évêque de Marseille pour la création d'un Prieuré à Saint-Cannat. Ces chevaliers y édifieront, entre autre, maisons, fermes, bâtiments, mais surtout une église conventuelle.

En 1307, Philippe IV le Bel brise l'existence du Temple, et c'est le Seigneur-Evêque qui récupère son bien à Saint-Cannat. Plus tard, le peuple intégrera les locaux abandonnés du Prieuré des Templiers ; c'est alors que l'église conventuelle des Templiers devient l'église paroissiale après 1342.

Malheureusement, au XIXe siècle, les fidèles de plus en plus nombreux ne trouvent plus tous leurs places. En 1858, le vieil édifice est détruit, ce qui entraîne en 1863, l'achèvement d'une église plus grande et plus vaste, tout en ayant conservé le clocher bâti par les Templiers.

Le 11 Juin 1909, le tremblement de terre affecte grandement cette église.

Sources: Ville de [Saint-Cannat](#)

Maison du Temple de près de Rognes

D'où une nouvelle zone de dévastation où les villages situés en bordure de la chaîne de la Trévaresse, Saint-Cannat, Puyricard, Mikely, Venelles, Eguilles, ont été les plus endommagés.

Inversement, de part et d'autre de cette zone troublée les massifs stables de l'ouest et de l'est ont joui du privilège de la stabilité. Les rares et très faibles d'ailleurs centres habités, ainsi que les bergeries qui s'y trouvaient, n'ont, pour ainsi dire, rien senti.

Mêmes faits à Rognes. Ce gros village a dû d'être plus sinistré que les autres non seulement à sa situation qui le plaçait haut perché, avec son vieux château culminant, sur une colline en bordure de la faille sismique, mais à ce fait d'avoir pour soubassement une nappe de grès molassiques étalée sur les calcaires.

Comme preuve il a suffi que cette couverture disparaisse au pied de la colline, dans l'est, pour qu'en face des ruines du village une tour dressée à son pied, sur la roche calcaire ainsi découverte, à l'état de témoin, d'une ancienne commanderie de Templiers, y subsiste dans son intégrité.

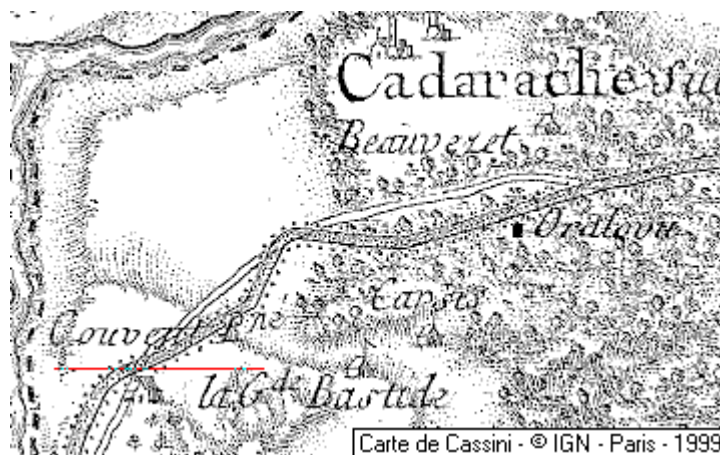
Sources: *Drapeyron, Ludovic. Revue de géographie, page 626. Institut géographique de Paris 1909. - Bnf*

Top

Saint-Paul-les-Durance (Cadarache) (13)

Domaine du Temple de Cadarache à Saint-Paul-lès-Durance

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Aix-en-Provence, Canton: Peyrolles-en-Provence - 13



Localisation: Domaine du Temple de Saint-Paul-lès-Durance

Saint-Paul-lès-Durance, se compose d'une longue rue construite sur le bord même de la rivière en face du rocher de Saint-Eucher. Quelques vestiges d'antiquités romaines ont été découverts dans les environs, et des ruines d'une Maison de Templiers existent encore entre Saint Paul et Cadarache. Certains disent un ancien Hospice.

Saint-Paul-Lès-Durance fut une dépendance de la commanderie de **Bayle**, qui avait

d'autres petites dépendances: à la **Galinière**, à **Rousset**, au **Trets** et cette Maison ou Hospice à Saint-Paul-lès-Durances.

Sources: *Itinéraire général de la France: de Paris à la Méditerranée - Par Adolphe Laurent Joanne, Hachette 1865, Paris*

Top

Salgues (grange de la) (13)

Grange du Temple de Salgues

Département: Var, Arrondissement: Brignoles, Canton: Cotignac, Commune: Entrecasteaux - 83



Localisation: Grange du Temple de Salgues

La Maison du Temple de Ruou existait déjà en 1155 quand quinze co-seigneurs de Flayosc donnèrent « aux frères du Temple de Ruou » et au « seigneur maître Pierre de Rovère » certaines terres situées sur le territoire de Flayosc, avec droits de pâturage. En janvier 1156, leurs biens s'étendaient à Salernes, Flayosc, Entrecasteaux et Tourtour, qui s'ajoutaient aux biens du Temple à Ruou, Salgues et Salguette.

La grange de Salgues à Entrecasteaux, était une dépendance de la Maison du Temple du Ruou.

Au mois de juin 1310, Pierre-Bernard de Salgues, chevalier, Commandeur de Saint-Gilles et Pons de Segnery, chevalier de ladite commanderie, furent interrogés parmi les trente-trois Templiers détenus au château royal d'Alais.

Sources: E.-G. Léonard. — *Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et*

conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Top

Saliers (13)

Maison du Temple de Saliers

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement et Canton: Arles - 13



Localisation: Maison du Temple de Saliers

Ainsi à partir de Saint-Gilles, très tôt se met en place un réseau de dépendances dans un rayon de dix-quinze kilomètres autour de la maison-mère. Nombre de castra ou de villae sont en effet investis par les Templiers dans les années 1160-1190, dans le diocèse d'Arles, Saint-Pierre de Campublic, Saliers et Saint-Césaire de Boarenc. La première mention de Saliers date de 1197, Chartier du Temple de Saint-Gilles.

Un commandeur à Saliers est attesté en 1228.

La grange de Clamadour, qui appartient à maison de Saliers, et n'est inventoriée qu'en 1309.

Une des première donation provient d'une dame Maria Seguin, qui fait dont d'un bien-fonds à Saliers.

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 054, 151, 177, 210 et 246. La modestie de certains donateurs semble pouvoir être déduite du fait que, bien souvent, ceux-ci réservent l'usufruit du bien cédé à la subsistance d'un parent ou s'assurent en retour de la réception d'une aumône en victuailles ou en numéraire.

La Maison du Temple de Saint-Gilles offre 14 000 sous raimondins pour une part à la

coseigneurie de Saliers, et 38 500 sous pour un ensemble de droits à Saliers.

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 397 (janvier 1227), n° 400 (janvier 1228)

L'ordre a, entre 1177 et 1195, concentré son emprise sur le quartier de Pelamourgues, situé en bordure du bras est du Petit-Rhône, donc non loin de son îlot. Mais l'expansion dans les proches environs de Saint-Gilles a rapidement connu des limites et l'ordre dut s'étendre le long du Petit-Rhône. Dès 1170, il entreprend la constitution d'une solide seigneurie à Saliers, dans le territoire de la commune d'Arles.

Dans les Chartiers du Temple de Saint-Gilles, il y a une centaine d'actes d'acquisitions à Saliers entre 1170 et 1246.

Certaines granges, où le sel était traité et stocké, constituaient, là encore, le centre de l'exploitation. La maison de Saint-Gilles et ses dépendances de Nega Romieu et de Saliers - dont l'étymologie indique assez la fonction - récoltaient notamment le produit sur le territoire des Saintes-Mariés.

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 497 (20 octobre 1287).

Apparemment, l'extraction était confiée à des gens du village, tandis que des intermédiaires, les saliniers, pesaient les quantités extraites et les transportaient par voie d'eau jusqu'à la Maison du Temple de Saint-Gilles. L'installation d'une petite maison de ville aux Saintes-Mariés ne devait avoir d'autre fonction que le contrôle de ce trafic.

L'extraction et le transport à partir des Saintes-Mariés avaient été réglementés par Raimon Bérenger V qui avait tôt compris les profits à tirer de la gabelle (1)

1. F. Benoît, Recueil des actes des comtes de Provence de la Maison de Barcelone - Alphonse II et Raymond-Beranger V (1196-1245), Paris 1925.

A Saliers, en 1197, l'accroissement des surfaces cultivées est sujet d'une controverse entre l'Hôpital et différents propriétaires dont le Temple. Les arbitres confirment les droits des Hospitaliers. En 1209, les deux maisons soumettent à un arbitrage la délimitation des terres et des marais qu'ils possèdent près de Saint-Geniès, en Argence.

En 1201, les deux ordres conviennent de leurs droits respectifs à Saliers et à Auricet. Un an plus tard, les deux commandeurs reconnaissent et se confirment mutuellement leurs possessions au même endroit et se partagent une terre qu'ils avaient en indivis. En 1217, les répartitions des terres à Saliers et à Auricet sont de nouvelles garanties.

Toutefois, il n'en est pas moins évident, qu'ils ont souhaité dégager les terres qu'ils

avaient acquises de toute emprises féodales. Car si l'alleu est présent, le fief l'est aussi. Les Templiers de Saint-Gilles tiennent des droits en fief (feudus) en divers lieux, et notamment à Saliers. Le terroir de Saliers se partage entre « fief haut » et « fief bas » (Chartiers du Temple de Saint-Gilles).

Cette situation peut entraîner des contraintes: ainsi, les coseigneurs du fief de Saliers, des chevaliers artésiens, ont très régulièrement exercé leur prérogative de confirmation pour les biens acquis par l'ordre sous leur dominium, prélevant occasionnellement le lods¹².

Il est bien probable que le morcellement des droits sur la terre ne fut pas de nature à faciliter la force et la cohésion du pouvoir seigneurial. A l'image des coseigneurs de Saliers, bien des possesseurs laïques ne purent sans doute résister face au « pouvoir d'achat » des commanderies, capables de rassembler progressivement des parts seigneuriales jusque-là dispersées entre une myriade de détenteurs¹⁶. La seigneurie de Saliers fut en effet progressivement rachetée et organisée à partir d'un nouveau pôle de domination, cette fois-ci monastique, au point d'être qualifiée, à partir des années 1230, de « fief du manse de Saliers » ou de « fief du Temple. »

Dès février 1200, le Temple s'était fait confirmer par les coseigneurs, Guilhem Uc de Marroc et Laurent Guidator, tous leurs droits sur le manse du Temple de Saliers.

Chartiers du Temple de Saint-Gilles n° 330.

La collaboration entre l'archevêque d'Arles, Joan Baussan et les Templiers de son diocèse ne s'arrête pas au parcours individuel de frère Joan. En décembre 1236, un compromis à propos des dîmes de Saliers soulignait « la ferveur que l'archevêque éprouvait dans l'amour et la protection de la dite maison » du Temple. Deux ans plus tard, le prélat avait ainsi remis dix setiers sur une rente annuelle que la commanderie de Saint-Gilles devait à l'archevêché en remerciement des nombreux services que l'ordre avait rendus à sa personne et à l'Eglise d'Arles.

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 424 (16 décembre 1236) et 429 (20 mars 1238)

Entre 1236 et 1264, une longue affaire opposant l'archevêque d'Arles Joan Baussan, à la maison du Temple de Saint-Gilles au sujet des dîmes de Saliers, montre que le *modus vivendi* dépendait en grande partie des rapports personnels tissés entre les prélats et les moines-soldats.

En 1236, l'archevêque Joan Baussan réclama à la maison de Saint-Gilles la dîme du fief

de Saliers, invalidant au passage un accord passé entre son prédécesseur Uc Béoard et le commandeur Guilhem de Nîmes. Malgré l'argumentation juridique des Templiers, qui contestèrent notamment la suzeraineté que l'archevêque prétendait détenir de l'empereur sur le fief de Saliers, ces derniers furent contraints de verser une rente annuelle de 90 setiers. Deux ans plus tard, en remerciement des services rendus, et jugeant l'arbitrage précédent trop sévère, l'archevêque remettait 10 setiers sur cette rente. Toutefois, l'un des successeurs de Joan Baussan, l'archevêque Florent, ne l'entendit pas ainsi, et obligea finalement les frères à s'acquitter de l'intégralité de leur redevance.

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 424 (16 décembre 1236), 429 (20 mars 1238) et 478 (février-avril 1264).

En 1223-1224, les citoyens arlésiens veillèrent ainsi à se réserver le passage de tels corridors, depuis leurs herbages de la Crau et de la Camargue, à travers les possessions du Temple.

L'année suivante, une commission fut chargée, sur ordre de Torello de Strada et des juges de la commune, de borner les coussoux pour se prémunir des empiétements des troupeaux étrangers et notamment de ceux des moines-soldats. A la demande de ces derniers, des enquêtes durent de même être diligentées pour prouver la propriété de certaines pâtures, comme en octobre 1229 pour le fief de Saliers. En mai 1246, la commune d'Arles devait définitivement reconnaître à l'ordre la possession du manse de Saliers et de ses dépendances, *Chartier du Temple de Saint-Gilles n° 406 et 441.*

Il est fait mention dans la Chartier du Temple d'Arles, de pressoir dans le cellier de Saliers et de marmites à bouillir le vin à Saliers.

Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Maison du Temple de Saliers

La maison, de Saliers est située sur la rive gauche du Petit Rhône, en face de Saint Gilles, dont elle dépend probablement. Nous trouvons les noms d'un certain nombre de ses commandeurs dans les chartes de Saint Gilles.

Raymond (Raimundus) 1228

Guillaume Asimund (Guillelmus Asimundus) 1229

Pierre (Petrus) 1233

Pierre Lobat (Petrus Lobatus) 1234

Jean (Johannes) 1241

(Peut-être le même)

André Gonter (Andréas Gonterius) 1254

Hugues (Hugo) 1271

Hugues Alphonse (Hugo Alfantius) 1278

Sources: E.-G. Léonard. — Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Ceci est la donation de Guillhem Calvetus

L'année 1202 de l'incarnation de Dieu, le neuvième jour avant les kalendes de juillet, sous le règne de Philippe, roi de France, moi, Guillhem Calvetus, par pur libéralité, spontanément, de bonne foi et sans ruse, par don et droit de donation entre vifs, à perpétuité, par cette charte et avec toute exception, je remets à Dieu et à la Chevalerie du Temple de Saint-Gilles et aux Frères de cette même maison, tant présent que futurs, en tes mains, Guillhem Cadellus commandeur de cette même maison tout cet honneur que j'ai ou que de n'importe quelle manière je dois avoir en tout ce terrain dont voici les limites:

De Venerelle jusqu'à Consoalta sur les terres cultivées et incultes les prés, les pâturages, les marais, les eux et les chutes d'eaux, enfin sur toute les autres choses quelle qu'elles soient, où qu'elles soient ou puissent être et ce que j'ai ou que de n'importe quelle manière je dois avoir sur tout ce terrain de *Salago - Saliers* ou qu'il soit et puisse être. Je jure en touchant les Saints Evangiles de respecter à perpétuité et fermement cette donation et (m'engage à ce) qu'aucune controverse à l'avenir ne s'élève d'autre part par moi ou par personne interposée.

De ceci sont témoins les Frères de la Chevalerie du Temple: Guillhem de Nîmes, Guillhem Apilis, Guillhem Bedoz, Bernard de Venrelle, Bernard Ascelinus, Pons Gontand, Bernard Rosterius ;

Et les laïcs:

Guillhem de Belvesin, Richard de Belvesin et ses fils Peire, André et Raymond Richerus, Raymond Merchati, Guillhem Peterinus, Bernard Azelard, Peire Carbonel, Bertrand Calsamira, et Raymond Bodon, notaire, qui a écrit ceci à la demande des deux parties.

Authentique de Saint-Gilles (1201-1202), AC Arles, GG90, traduction M. Lebourgeois.

Un grand domaine au XVIIe siècle. La Commanderie de Saliers en Camargue

Le fonds de l'Ordre de Malte (Grand Prieuré de Saint-Gilles) aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône fournit, particulièrement par ses procès-verbaux de visite des commanderies, des renseignements précieux de distribution géographique des biens et fiefs, conflits socio-juridiques avec seigneuries, propriétaires laïques et ecclésiastiques, villes et communautés du voisinage, adaptation de l'économie agraire au milieu naturel, etc.

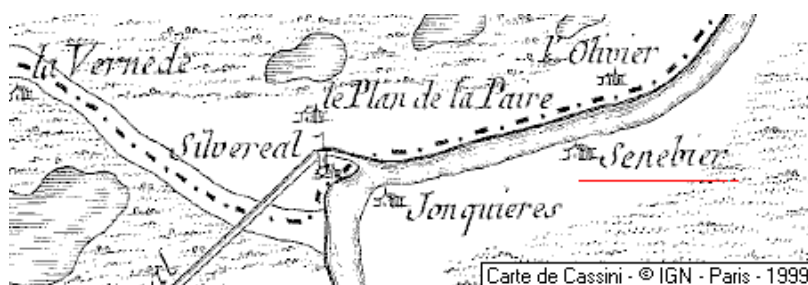
Une étude très approfondie de Monsieur G. Gangneux - [Suite](#)

Top

Senebiers (13)

Seigneurie du Temple de Sénebiers

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Saintes-Maries-de-la-Mer - 13



Localisation: Seigneurie du Temple de Sénebiers

La seigneurie de Sénebiers est constituée entre 1173 et 1194, Chartiers du Temple de Saint-Gilles.

Porcel est le premier à inaugurer des relations suivies avec les moines-soldats. Entre 1160 et 1177, il vend des droits et cède aux deux ordres plusieurs terres en emphytéose dans la zone de Sénebiers et de Venrella.

Actes de la famille Porcelet d'Arles: n° 137 (1160-1167), 135 (novembre 1167), 142 (juillet 1173), 147 (avril 1175) et 151 (15 mars 1177).

Voyez M. Aurell, Actes de la famille Porcelet d'Arles (972-1320). Paris 2001

Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon -

Tarascon (13)

Maison du Temple de Tarascon

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Tarascon - 13



Localisation: Maison du Temple de Tarascon

On s'imagine mal la création d'une commanderie dans la ville qu'illustra plusieurs siècles plus tard l'écrivain Alphonse Daudet avec son illustre Tartarin et pourtant.

En 1192 environ, Guillaume Barralis, de l'illustre famille provençale fort connue, fera don d'un immeuble contigüe à la maison que possédait la Milice du Temple à Tarascon. C'est le donateur lui-même qui nous apprend cette installation du Temple dans cette ville, lorsqu'au mois de janvier 1203, il confirme cette donation (1).

1. Marseille. Archives Départementales, 56 H. ancienne côte H.2, 19. Nous sommes loin des données émises par J.A. Durbec.

On peut être assez surpris de l'installation de trois commanderies à moins de dix kilomètres l'une de l'autre.

En effet, Tarascon, **Lansac** et **Laurade** forment un triangle assez étroit. Laurade prévalait néanmoins sur les deux autres maisons ainsi que nous allons le voir. Bien souvent, le commandeur d'Arles était qualifié de maître d'Arles et de Tarascon, tout comme celui de Laurade.

Au début du XIIIe siècle, il y avait un bailli de la maison du Temple de Tarascon en la personne de Catalan, Devenu membre de l'Ordre, on peut le qualifier de frère donné, sans qu'il soit membre à part entière. Malgré cela, il enrichit le domaine utile de la

maison de Tarascon et jusqu'en 1215, année où nous ne le voyons plus apparaître dans les actes, les Templiers de Tarascon acquièrent des biens à **Gourgan**, Saint-Georges, Violes et **Trébon**. Ces dernières possessions passeront par la suite sous la juridiction de Laurade, Tarascon devant une simple maison de ville. Nous n'avons trouvé aucune trace de chapelle pour Tarascon, mais seulement le nom de deux commandeurs.

Commandeurs de Tarascon

Catalan, 1201-1210 bailli de Tarascon

Raimond, 1245

Isnard, 1247

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977.

Maison du Temple de Tarascon

La documentation révèle que le précepteur Jean Catalan, est attesté Tarascon entre 1193 et 1215. La petite maison templière ne dut son développement qu'à l'énergie déployée entre 1200 et 1215 par le chevalier Catalan.

Isnart Audeguier (1187-1219), prestigieux légiste entré au service de la commune, puis du comte de Toulouse. Il est, dans les années 1220, un fidèle partisan de Raimon VII. Il fréquente la Maison en 1188 et en janvier 1205, avec son épouse, il vend au Temple tous ses biens à Tarascon. En 1209, il encourage encore son épouse Mabile, visiblement pressée par la nécessité, à vendre deux terres à Tarascon.

En janvier 1203 est reconnue au commandeur d'Arles une donation à Tarascon, faite dix ans auparavant et confrontant la maison du Temple. Le rôle de la maison d'Arles dans l'investissement de la région de Tarascon est démontré par l'intervention de ses dirigeants tout au long de l'existence de la commanderie de Tarascon et de ses dépendances. Dès 1203 cependant, cette nouvelle unité est gérée par un commandeur qui n'est apparemment pas établi à Tarascon même, mais à Laurade, une villa située à une dizaine de kilomètres.

La Maison de Tarascon est tout comme à Orange fortifiée, close de murs. La Maison possédait un jardin. Il est bien évident que les Templiers de Tarascon avaient une chapelle et qu'elle existait à la fin du XIIe siècle.

La chapelle du Temple apparaît détruite en 1373, peut-être à la suite des ravages causés par les routiers de Du Guesclin.

En juin 1373, la maison, ruinée par les guerres, est inhabitée par les Hospitaliers.

A Tarascon, la chapelle templière fut donnée aux Trinitaires, mais à une date mal fixée.

Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Top

Torremier (13)

Domaine du Temple de Torremier

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Saintes-Maries-de-la-Mer, lieu-dit: Sénébiers - 13

L'Ordre du Temple a acquis de nombreux biens et honneurs au XIIe siècle, sous le dominium des Porcelet. Ces actes sont documentés dans le Chartier du Temple de Saint-Gilles, la contitution de ce domaine occupes une trentaine d'actes.

Le domaine de Torremier est introuvable sur les cartes

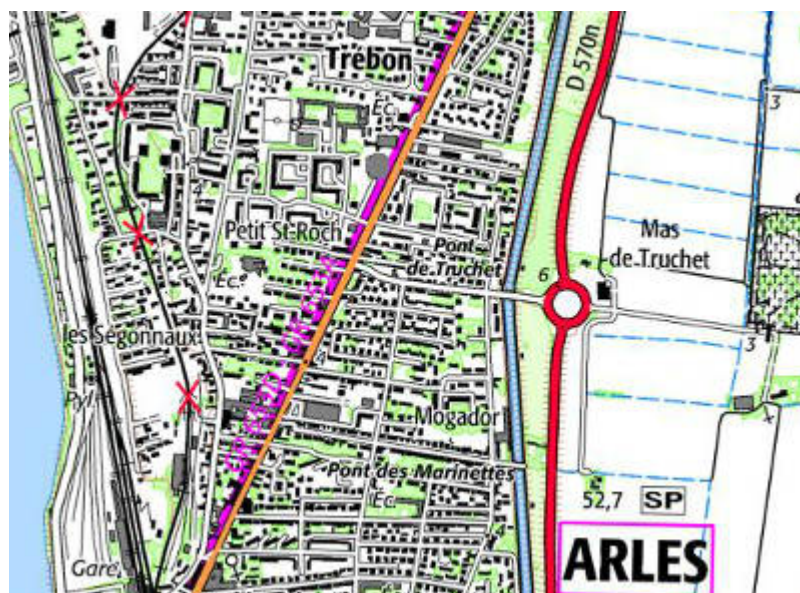
Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Top

Trébon (13)

Domaine du Temple de Trébon

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement et Canton: Arles - 13



Localisation: Domaine du Temple dans la plaine du Trébon

Les archives templières d'Arles donnent une vision du temporel différente de ce que l'Authentique laisse voir à Saint-Gilles. Ici, pas de cartulaire, mais un charrier qui, quoique fort riche, ne peut prétendre éclairer de manière exhaustive les grandes étapes de la constitution domaniale. En revanche, la présence de l'inventaire de janvier 1308 dressé lors de l'arrestation des frères, malgré quelques lacunes, donne une idée assez précise de leur richesse foncière. C'est tout d'abord en direction de la plaine du Trébon que les Templiers jettent leur dévolu dès 1145, pour y constituer l'un de leurs principaux ensembles fonciers dans le terroir arlésien. Les acquisitions s'y multiplient jusque dans les années 1230. La gestion du domaine s'effectue à partir du manse de Trébon.

Dons et achats: Chartier du Temple d'Arles, fais mention dans les archives d'une trentaine d'acquisitions au Trébon, et moins d'une dizaines d'échanges.

A Arles, c'est dans la plaine du Trébon, un terroir qui s'ouvre au nord, à la porte même de la ville où les Templiers ont leur maison, que les acquisitions se sont d'abord concentrées.

Les efforts dans la maîtrise de l'eau, loin de se limiter à la Camargue, ont aussi concerné les basses plaines baignées par les îles du Rhône. L'Argence des ordres militaires apparaît également comme une zone de colonisation agraire. De l'autre côté du Rhône encore, le comte de Provence avait confié en 1232 à la commune arlésienne l'aménagement d'un canal de dérivation, baptisé la Durançole, entre Châteaurenard et la cité du delta. Il s'agissait sans doute autant d'amener l'eau dans des secteurs

nécessitant une irrigation que de canaliser quelques lînes du Rhône. Peut-être devant l'incapacité de la commune à mener les travaux à bien, Raimon Bérenger V se décida à en concéder la réalisation aux Templiers, notamment dans le secteur du Trébon. Les frères devaient prendre l'eau à la Durance au niveau de Châteaurenard et la conduire jusqu'à Arles. Ils entreprirent bel et bien ces travaux, puisqu'on les voit quelques années plus tard s'occuper d'amener l'eau de la Durance à travers le territoire de Maillane. En outre, les Templiers se sont tôt intéressés à ces terres du Trébon qui apparaissent largement marécageuses et sur lesquelles les chartes prévoient l'accroissement des surfaces exploitables au bénéfice de l'ordre.

Dès 1163, des emphytéotes s'engagent à planter des oliviers à Calvisson et à en partager les fruits avec l'ordre¹²¹. L'autre produit de rapport est constitué par la vigne que les Templiers ont développée, tant dans la plaine du Trébon, où ils ont constitué un clos, qu'à Saint-Gilles, dans le clos Saint-Jacques. Contrat d'accaptes pour planter des vignes au Trébon: Chartier du Temple d'Arles, n° 019, 024, 049.

Dans le Trébon encore, l'archevêque d'Arles concède en 1245 la possibilité de construire moulins et paroires et d'aménager les canaux nécessaires à l'alimentation en eau. Chartier du Temple d'Arles, n° 121 et 172 (analyse d'une charte du 13 décembre 1244).

Les Templiers ont diversifié leurs possessions en fonction des aptitudes de chaque terroir comme en témoigne la variété des cens en nature. On a vu ainsi que la commanderie d'Arles engrangeait beaucoup d'orge, ce qui concorde avec la prédominance de cette céréale dans l'alimentation des méridionaux.

Le marché de la Crau (nundinis Cravi) est constamment cité dans l'inventaire de 1308 pour les cens se rapportant aux territoires de Méjanès ou du Trébon. Le cens sont à apporter ce jour là, aux frais des tenanciers, à la stare du Temple à Méjanès. Les tenanciers possessionnés à Corrèges, en Camargue, doivent apporter le produit du cens au marché de Saint-Gilles et un marché aux grains se tient aussi à Arles, le jour de la Saint Pierre aux Liens.

Durant ce dernier tiers du XIIIe siècle, éclata surtout une série de procès entre la maison d'Arles et la commune. Les procédures, qui faisaient désormais systématiquement appel à l'audition de témoins, démontrent, une fois de plus, la maîtrise des techniques juridiques acquises par les frères.

En janvier 1275, le commandeur Lambert, après avoir ainsi présenté une enquête destinée à prouver la possession d'un pâturage à Paulon, au lieu-dit Marsanegues, obtint gain de cause, tandis que les limites du terrain litigieux furent définitivement matérialisées par des bornes de pierre. En septembre 1304, un procès, portant cette fois-ci sur les pâturages du Trébon, opposa l'appel et la contre-enquête réclamés par le commandeur, à l'enquête présentée par les juges d'Arles. Les Templiers étaient allés chercher treize vénérables témoins, dont l'âge oscillait entre cinquante et soixante-dix ans, capables d'attester que l'ordre exerçait une activité pastorale sur cet herbage depuis quarante ans au moins. L'exacerbation des concurrences pour les terrains de parcours est un phénomène tout à fait général.

Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Top

Venrella (13)

Domaine du Temple à Venrella

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Saintes-Maries-de-la-Mer - 13

A partir de Saint-Gilles apparaissent plus tardivement, dans la seconde moitié du XIII^e siècle seulement, dans les archives de cette maison: c'est le cas de Nega Romieu, de Venrella et dans le diocèse d'Arles, de Bellegarde et du mas d'Argence. La première mention du manse de Venrella est attestée en 1271.

Ainsi à partir de Saint-Gilles, très tôt se met en place un réseau de dépendances dans un rayon de dix-quinze kilomètres autour de la maison-mère, les possessions s'égrènent le long du Petit-Rhône (Port-Arnaud, Saint-Césaire, Albaron), jusqu'à la boucle formée par ce cours d'eau (entre Sénébiens et Venrella) où le rassemblement s'intensifie dans les trois dernières décennies du XII^e siècle. Les terroirs investis apparaissent complémentaires: la plaine d'Argence est plutôt occupée par les céréales, les bordures du Petit-Rhône et la Camargue se présentent comme un milieu lagunaire où les terres drainées sont fertiles et les ressources naturelles, variées.

En 1252 par exemple, le prieur de Saint-Gilles et le maître du Temple en Provence en

appellent au juriste Guilhem de Codolet afin de procéder à la pose de bornes de pierre séparant les terres de chaque Ordre aux ténements de l'Isclé et de Ribaires. Sont également définis l'usage des levées pour le passage des troupeaux et la possibilité pour les membres de chaque Ordre, ou leurs familiers, de traverser les terres du voisin. Comme les deux parties ne s'accordent pas sur le tracé de la voie qu'emprunteront les troupeaux en direction de Saint-Gilles et de Venrella, il est fait appel à des arpenteurs qui imposent un chemin large de deux cannes. Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 458 (mai-septembre 1252).

Arrêtons-nous, pour illustrer le rapprochement de circonstance entre possédants, au cas bien documenté des Porcelet d'Arles. Largement possessionné en Camargue, ce lignage a consenti à se séparer de plusieurs terres au profit de l'Hôpital et du Temple, tous deux très intéressés par l'élargissement de leurs territoires dans le delta rhodanien. C'est à partir des trois dernières décennies du XIIe siècle, que les transactions entre le lignage et les commanderies s'effectuent selon un rythme significatif, Porcel est le premier à inaugurer des relations suivies avec les moines-soldats. Entre 1160 et 1177, il vend des droits et cède aux deux ordres plusieurs terres en emphytéose dans la zone de Sénébières et de Venrella. Voyer M. Aurell, Actes de la famille Porcelet d'Arles, n° 137 ([1160-1167]), 135 (novembre 1167), 142 (juillet 1173), 147 (avril 1175) et 151 (15 mars 1177).

Il m'est impossible de localiser Venrella sur les cartes

Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Top

Vernède (13)

Domaine du Temple de La Vernède

Département: Bouches-du-Rhône, Arrondissement: Arles, Canton: Saintes-Maries-de-la-Mer - 06

Il m'est impossible de localiser la Vernède sur les Cartes

A partir de Saint-Gilles, très tôt se met en place un réseau de dépendances dans un rayon de dix-quinze kilomètres autour de la maison-mère. Nombre de castra ou de villae sont en effet investis par les Templiers dans les années 1160-1190, comme Le Caylar et Aimargues, Calvisson, Aubais, Générac et dans le diocèse d'Arles, Saint-Pierre de

Camppublic, Saliers et Saint-Césaire de Boarenc. Puis, une seconde série de sites créés à partir de Saint-Gilles apparaissent plus tardivement, dans la seconde moitié du XIII^e siècle seulement, dans principal du Rhône (Rupta, Vernède).

Là, furent rassemblés dès les années 1170, des terres à Perles et surtout à La Vernède où le commandeur Guilhem de Solliès dirigea une intense campagne d'acquisitions.

Cartulaire du Temple d'Arles.

Les montants que les frères sont capables de déboursier au titre de l'accapte sont révélateurs: entre 1195 et 1198, ils laissent par exemple 18 450 sous aux Porcelet pour acquérir les droits d'exploitation des pâturages de Tasse et de La Vernède, dans la boucle du Petit-Rhône.

Selon une chronologie mal déterminée, les possessions se sont encore étendues au sud d'Arles, en Petite-Camargue et dans la basse plaine de la rive gauche.

A La Vernède et à Tasse, l'ordre a acquis dans les dernières années du XII^e siècle de nombreux honneurs sous le dominium des Porcelet.

Il faut attendre 1245 pour lire une mention du manse de La Vernède, mais les Templiers ont acquis des biens dans ce terroir dès 1178 au moins, *Cartulaire du Temple d'Arles.*

Au-delà du terme générique de domus qui revient fréquemment, le vocabulaire qui les désigne comme grangia ou comme mansus ne laisse aucune ambiguïté sur leur statut.

Parmi d'autres, sont dits mansus les sites de Trébon, de La Vernède, de Rupta, de Paulon (Cartulaire du Temple d'Arles)

Celle de La Vernède se situe sur une île du bras Principal du delta rhodanien - au XVIII^e siècle, les bâtiments bordent un bras mort du Rhône.

Archives municipale d'Arles, GG n° 61 (plan géométral du domaine, 1748

Les bâtiments de La Vernède, en Camargue, présentent en 1748 trois ailes de bâtiments avec un étage et formant un U, (Ibidem, GG 87, n° 61 (plan géométral du domaine).

La maison d'Arles a ainsi rassemblé de nombreux herbages dans le Trébon jusque dans les tènements de Laurade, Lansac ou Paulon et elle s'est souciée de s'en faire confirmer l'usage par les seigneurs locaux 242. Là, les granges sont au coeur du

système pastoral, notamment celles de Paulon, de La Vernède ou d'Argence.

Le manse de La Vernède garde par exemple une trentaine de vaches, un taureau et une dizaine de veaux en 1308.

En 1309, il y a encore à La Vernède 67 porcins, mâles et femelles, et 18 porcelets.

Les droits de chasse sont souvent mentionnés avec le ramassage du bois. En Camargue, la variété de la faune explique sans doute l'intérêt accordé à ces usages, puisque les actes mentionnent la capture d'oiseaux ou de lapins.

En 1308, cinq Arlésiens disent encore avoir obtenu du frère Joan Pignolat la « venatio cunicolorum » à La Vernède contre 14 livres réforciats.

Chartier du Temple d'Arles, n° 172

Le sel est la dernière richesse offerte par le milieu du delta rhodanien. Exploité depuis l'Antiquité, c'est une ressource traditionnelle des abbayes installées dans les étangs, comme Psalmodi et Silveréal, à laquelle les ordres militaires se sont également intéressés. Juridiquement, son extraction n'est pas assimilée à un droit d'usage et les salines font l'objet des mêmes transactions que les biens fonciers. Ainsi, des salines sont citées parmi de nombreux autres biens acquis à Méjanès, tandis qu'à La Vernède, les frères s'emploient aussi à obtenir un étang d'eau salée au milieu du XIIIe siècle.

Certaines granges, où le sel était traité et stocké, constituaient, là encore, le centre de l'exploitation. Le manse de La Vernède abritait des outils pour extraire le sel, (Chartier du Temple d'Arles, n° 172. La commanderie d'Arles possédait aussi des salines à La Vernède.

En 1307, Guilhem Roverie avait ainsi quitté le manse de La Vernède dans la nuit de l'arrestation en emportant plusieurs affaires ainsi que deux animaux.

Au XVe siècle, l'Hôpital détient d'ailleurs le quasi-monopole de cette ressource grâce à l'héritage templier: quatre salines sur cinq viennent du Temple.

L. Stoff, Arles, page 219.

L'ordre de Saint-Jean n'a d'ailleurs rien modifié du mode d'exploitation ancien puisque les salines de La Vernède sont concédées en emphytéose contre le cinquième de leurs fruits. L'Hôpital produisait du sel à La Vernède, au lieu-dit Plan du Bourg, dès les années

1220. J. Rossiaud, *Réalités et imaginaire*, tome 1-3, pages 810-830, a en effet décrit les opérations de rassemblement foncier autour du Mas Thibert et la transformation de ces terroirs en salines.

Au début du XIV^e siècle, les enquêteurs comtaux trouvèrent à La Vernède un forestier et un gardien de troupeau, un « dortoir » avec cinq à six literies dans les mas de Paulon et de Saliers, et quatre tonneaux de vin réservés à la familia à la grange de Laurade. Toutes ces mentions, bien qu'anecdotiques, montrent que le Temple n'avait pas renoncé à l'exploitation directe. Mais il vivait également de la rente foncière et des droits seigneuriaux.

Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005